

L'herbe foulée:

**Atténuer l'impact des
conflits armés
sur l'environnement**



James Shambaugh
Judy Oglethorpe
Rebecca Ham

avec les contributions de Sylvia Tognetti

Biodiversity Support Program

L'herbe foulée

*Atténuer l'impact des conflits
armés sur l'environnement*

2001

James Shambaugh
Judy Oglethorpe
Rebecca Ham

avec la participation de Sylvia Tognetti

Mérites pour la publication

Auteurs :	James Shambaugh, Judy Oglethorpe et Rebecca Ham, avec la participation de Sylvia Tognetti
Service de publication :	Grammarians, Inc.
Responsable de la publication :	Kate Sullivan
Préparation et révision :	Kate Sullivan
Relecture :	Grammarians, Inc.
Illustrations et conception :	Laura Hurst et Steve Hall
Cartes :	WWF-US (Cartes 1–3) ; WWF-US, Conservation International et BirdLife International (Carte 4)
Photographies de la couverture :	Martin Leuders (à gauche), Michael Fay (en haut à droite), HCR (au milieu à droite), HCR (en bas à droite)
Conception de la couverture :	Steve Hall
Publication assistée par ordinateur :	Mike Alwan
Impression :	S&S Graphics
Directeur du projet Conflit armé et environnement du BSP :	James Shambaugh
Directrice du Service des Communications du BSP :	Sheila Donoghue
Directrice du Programme BSP pour l’Afrique et Madagascar et Directrice générale du BSP :	Judy Oglethorpe

Veillez citer cette publication de la manière suivante : Shambaugh, J., J. Oglethorpe et R. Ham (avec la participation de Sylvia Tognetti). 2001. L’herbe foulée : Atténuer l’impact des conflits armés sur l’environnement. Washington, D.C., U.S.A.: Biodiversity Support Program.

Le Biodiversity Support Program

Le Biodiversity Support Program (BSP) est un consortium qui regroupe World Wildlife Fund, The Nature Conservancy et World Resources Institute, et qui est financé par l'USAID (United States Agency for International Development). Le BSP a pour mission de promouvoir la protection de la diversité biologique dans le monde. Nous estimons qu'une base sûre et saine de ressources biologiques est essentielle pour répondre aux besoins et aux aspirations des générations actuelles et futures. Le BSP a débuté en 1988 et cessera ses activités en décembre 2001.

Un engagement pour la diffusion des connaissances

Nos activités de communication sont destinées à partager nos connaissances acquises au travers de nos activités sur le terrain et nos projets de recherche. Pour y parvenir, nous nous efforçons d'analyser à la fois nos réussites et nos échecs. Nous espérons que nos travaux aideront les praticiens de la conservation et serviront de catalyseurs pour approfondir les discussions, et les connaissances ainsi que pour multiplier les actions afin de préserver davantage la biodiversité. Nos programmes de communication comprennent des publications, des sites Web, des exposés et des ateliers.

Les publications et sites Web de BSP

Nous vous invitons à consulter nos sites Web aux adresses suivantes :

***Biodiversity Support Program** : www.BSPonline.org

***Biodiversity Conservation Network** : www.BCNet.org

CARPE : Central African Regional Program for the Environment : <http://carpe.umd.edu>

*Ces deux sites seront disponibles aux adresses ci-dessus jusqu'à la fin de l'année 2006. Le WWF-US hébergera ces sites sur le site du WWF à l'adresse suivante : www.worldwildlife.org. Le BSP remercie le WWF pour ce service.

Un grand nombre de nos publications sont disponibles par l'intermédiaire du site www.BSPonline.org. Lorsque vous êtes sur notre page d'accueil, cliquez sur publications. Vous pouvez prendre contact avec nous par courrier électronique, courrier postal, téléphone ou télécopieur jusqu'en décembre 2001.

Biodiversity Support Program

c/o World Wildlife Fund
1250 24th St. NW
Washington, DC 20037 USA
Téléphone : 202-861-8347
Fax : 202-861-8324
Adresse électronique : BSP@wwfus.org
Site Web : www.BSPonline.org

 Imprimé sur papier recyclé.

Cette publication a été rendue possible grâce au soutien accordé au Biodiversity Support Program par le Bureau Afrique de l'United States Agency for International Development (USAID), Office of Sustainable Development, sous les termes de l'accord de coopération no AOT-A-00-99-00228-00 et du numéro de commande 58-3148-0-067 du USDA Federal Assistance Program.

© 2001 par World Wildlife Fund, Inc., Washington, D.C. Tous droits de reproduction réservés. La reproduction de cette publication à des fins éducatives et autres fins non commerciales est autorisée sans la permission préalable des auteurs. Cependant, WWF, Inc. exige qu'une demande écrite préalable soit effectuée et que sa contribution soit mentionnée. WWF, Inc. ne demande pas de compensation financière pour l'utilisation non commerciale de ses publications et n'a pas l'intention de restreindre l'utilisation de ses travaux de recherche et de ses conclusions par l'application de ce droit d'auteur.

Dédicace

Cette publication est dédiée à tous ceux qui ont péri en temps de conflit civil en défendant les intérêts de la conservation

Table des matières

Abréviations et acronymesxi
Remerciementsxii
Préfacexviii
Quel est l'objectif de ce guide ?xviii
Ce guide vous est-il destiné ?xviii
Comment utiliser ce guide ?xix
Sommairexxi
1 Introduction1
1.1 La nature changeante de la guerre moderne3
1.2 Impacts et conséquences5
1.2.1 Destruction de l'habitat et impacts sur la faune5
1.2.2 Surexploitation des ressources naturelles6
1.2.3 Pollution9
1.2.4 Conséquences pour le secteur de la conservation et des ressources naturelles10
1.2.5 Le cercle vicieux du conflit, de la dégradation de l'environnement et de la pauvreté13
1.2.6 Autres aspects politiques, sociaux et économiques14
2 Que pouvons-nous faire ?27
2.1 Réponse organisationnelle30
2.1.1 Évaluation, intervention, surveillance et adaptation31
2.1.2 Maintenir une présence38
2.1.3 Gestion du personnel41
2.1.4 Communication44
2.1.5 Formation en prévision de périodes de conflit46
2.1.6 Formation en prévision de la paix49
2.1.7 Souplesse organisationnelle et de programme53
2.1.8 Préserver la neutralité54
2.2 Collaboration57
2.2.1 Collaboration au sein du secteur de la conservation60

2.2.2	Améliorer la collaboration avec et entre les autorités gouvernementales63
2.2.3.	Collaboration avec les secteurs du secours et du développement65
2.2.4	Partenariats communautaires72
2.2.5	Interactions avec les militaires et autres groupes armés76
2.2.6	Collaborer avec des organismes de pression à la réduction de la prolifération des armes et des réseaux de commerce illicite.80
2.2.7	La collaboration transfrontalière83
2.3	Questions financières et de financement88
2.3.1	Maintien du soutien financier à l'environnement89
2.3.2	Développer des méthodes de financement souples et opportunistes92
2.3.3	Diversifier la base de financement96
2.3.4	Favoriser des systèmes de gestion financière pour faire face aux situations de conflit100
3	Conclusions et perspectives d'avenir103
3.1	Conclusions104
3.2	Recommandations pour l'établissement de priorités futures110
3.3	Observations finales114
	Bibliographie115
	Cartes123
Carte 1	Pays Africains124
Carte 2	Pays Africains victimes de conflits armés entre 1990–2000125
Carte 3	Pays ayant hébergé des réfugiés au cours des 10 dernières années126
Carte 4	Aires de forte biodiversité en Afrique subsaharienne127
	Liste des encadrés	
	Chapitre 1	
Encadré 1.1	Étude de cas : Volcans assiégés : Impact d'une décennie de conflits armés dans le massif des Virunga6
Encadré 1.2	Destruction de l'habitat au Rwanda6
Encadré 1.3	Étude de cas : Impact du conflit sur la biodiversité et les aires protégées en Éthiopie8
Encadré 1.4	Étude de cas : La biodiversité et la guerre : une étude de cas mozambicaine9
Encadré 1.5	Étude de cas : L'impact de la guerre civile sur la conservation des aires protégées au Rwanda11
Encadré 1.6	Étude de cas : Conflit armé et biodiversité en Afrique subsaharienne : le cas de la République démocratique du Congo (RDC)17
Encadré 1.7	Étude de cas : Biodiversité et guerre civile en Sierra Leone18
Encadré 1.8	Projet de convention de l'UICN sur l'interdiction des activités militaires hostiles dans les aires protégées22

Encadré 1.9	Le statut de patrimoine mondial comme outil de conservation : le projet UNF/UNESCO	23
Chapitre 2		
Encadré 2.1	La conservation en temps de conflit : l'expérience du PICG	29
Encadré 2.2	Une conjoncture favorable : atelier Préparation pour la paix en RDC ...	36
Encadré 2.3	Contrôle assuré par les gardiens (RBM) dans les Virunga	37
Encadré 2.4	Maintenir une présence	39
Encadré 2.5	Étude de cas : Histoire du conflit armé et ses impacts sur la biodiversité en République centrafricaine	40
Encadré 2.6	Aspect socio-économique de la rémunération du personnel au sein des sites du patrimoine mondial en RDC orientale	43
Encadré 2.7	Codes de communication prédéterminés	46
Encadré 2.8	Conflit et exigences au niveau de la formation : le cas du Mozambique ..	50
Encadré 2.9	Un statut de neutralité pour les aires protégées en temps de conflit	55
Encadré 2.10	Rester neutre	56
Encadré 2.11	Identifier la capacité de la législation et du gouvernement à traiter les conflits d'intérêts en matière de ressources naturelles – Search for Common Ground au Burundi	59
Encadré 2.12	Communication améliorée entre les sites de conservation dans la région ouest de la République démocratique du Congo (RDC)	62
Encadré 2.13	Collaboration avec les autorités gouvernementales en temps de conflit : le cas de l'ICCN	65
Encadré 2.14	Collaboration intersectorielle dans l'après-crise au Rwanda	69
Encadré 2.15	Projet du parc national Awash en Éthiopie	74
Encadré 2.16	Interagir avec l'armée en RDC	76
Encadré 2.17	Interagir avec les organismes des forces armées	78
Encadré 2.18	Intégrer les soldats démobilisés à la société et à l'économie	79
Encadré 2.19	La conservation transfrontalière dans les volcans des Virunga	85
Encadré 2.20	Financement environnemental de l'USAID en RDC	91
Encadré 2.21	Élargissement des critères de durabilité utilisés par les donateurs en temps de conflit	93
Encadré 2.22	Financement d'urgence assuré par le Comité des Pays-Bas de l'UICN ...	95
Encadré 2.23	Financement octroyé par les fondations	97
Encadré 2.24	Fonds en fidéicomis, autres sources de financement et de conflit	99

Abréviations et acronymes

ACE	Projet Conflit armé et environnement (Armed Conflict and Environment Project)
ACTS	African Centre for Technology Studies (Académie africaine des sciences)
APLS	Armée populaire de la libération du Soudan
AWF	African Wildlife Foundation
BCAH	Bureau de la coordination des affaires humanitaires
BSP	Biodiversity Support Program (Programme d'appui à la biodiversité)
CAMPFIRE	Communal Areas Management Programme for Indigenous Resources (Zimbabwe)
CARPE	Central African Regional Program for the Environment
CI	Conservation International
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (Convention on International Trade in Endangered Species)
CMR	Conflict Prevention, Mitigation, Resolution/Reconciliation Division (USAID) (Section de la prévention, de l'atténuation et de la résolution/réconciliation de conflits)
CoCoSi	Comité de Coordination de Site
EIE	Étude d'impact environnemental
EM	État-major
ERE	Évaluation rapide de l'environnement
EWCO	Ethiopian Wildlife Conservation Organization
FEM	Fonds pour l'environnement mondial (Global Environment Facility)
FFI	Fauna and Flora International
FRELIMO	Frente de Libertação de Moçambique (Front de libération du Mozambique)
GCRN	Gestion communautaire des ressources naturelles (Community-based natural resource management)
GRN	Gestion des ressources naturelles
GTZ	Agence allemande de coopération technique (Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit)
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
ICCN	Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
IRDNC	Integrated Rural Development and Nature Conservation (Développement rural intégré et conservation de la nature)

OC	Organisation communautaire
OFDA	Office of Foreign Disaster Assistance (Bureau de l'aide étrangère aux sinistrés)
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ORTPN	Office Rwandais du Tourisme et Parcs Nationaux
PDIP	Personne déplacée à l'intérieur de son propre pays
PE	Protocole d'entente
PICG	Programme international de conservation des gorilles
PN	Parc national
PNUE-WCMC	Programme des Nations Unies pour l'environnement – World Conservation Monitoring Centre
RCA	République Centrafricaine
RDC	République démocratique du Congo
RENAMO	Resistência Nacional Moçambicana (Résistance nationale mozambicaine)
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquis
SIDA	Agence suédoise pour le développement international (Swedish International Development Agency)
SIPRI	Stockholm International Peace Research Institute (Institut international de recherche pour la paix de Stockholm)
TNC	The Nature Conservancy
TRP	Programme de la forêt ombrophile (Tropical Rainforest Programme)
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature (World Conservation Union)
UICN-CPB	UICN – Comité des Pays-Bas
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNF	United Nations Foundation
USAID	United States Agency for International Development (Agence des États-Unis pour le développement international)
USDA	United States Department of Agriculture
UWA	Uganda Wildlife Authority
WCS	Société pour la conservation de la faune (Wildlife Conservation Society)
WRI	Institut des ressources mondiales (World Resources Institute)
WWF	Fonds mondial pour la nature (World Wild Fund for Nature ; aux États-Unis et au Canada : World Wildlife Fund)
WWF-EARPO	Fonds Mondial pour la nature – Eastern Africa Regional Programme Office

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier les nombreuses personnes et organisations qui ont contribué au projet Conflit armé et environnement du BSP et à la présente publication, de différentes manières. Tout au long de ce projet nous avons reçu un soutien remarquable et avons été témoins de l'intérêt et de l'engagement que suscite l'atténuation de l'impact des conflits armés sur l'environnement, comme en témoigne la richesse des expériences pratiques, conseils et idées que les gens ont bien voulu partager avec nous. Leurs contributions ont rendu possible la publication du présent projet.

Les auteurs tiennent à exprimer leur gratitude envers le Bureau of Africa de l'USAID, l'Office of Sustainable Development qui a financé en grande partie ce projet. Nous remercions en particulier Tim Resch, Jon Anderson et Greg Booth pour leur soutien, leur intérêt et leurs contributions. La Mission de l'USAID en République démocratique du Congo (RDC) a financé l'atelier *Preparing for Peace 2001* en RDC ainsi que d'autres activités qui se sont déroulées en RDC. À cet égard, nous tenons à souligner la contribution de Diane Russell, Nick Hobgood et Alex Deprez. Le US Department of Agriculture a financé une partie de l'étude et des coûts de publication grâce à l'intervention de l'Office of Foreign Disaster Assistance (OFDA) de l'USAID. Les conseils et la collaboration de Marion Pratt, Conseillère en sciences sociales et personne-ressource en environnement de l'OFDA, nous ont été d'une aide précieuse tout au long du projet. Nous remercions également Mary Rowen du Global Bureau de l'USAID et Ajit Joshi du Africa Bureau du CMR pour leur aide précieuse.

Nous tenons à rendre hommage aux auteurs des études de cas du BSP pour leurs connaissances exhaustives des diverses zones de conflit et d'après-conflit en Afrique subsaharienne. Leurs travaux ont grandement facilité l'analyse des impacts et de leur atténuation ainsi que la rédaction de la présente publication. Les auteurs de cette étude de cas sont Allard Blom et Jean Yamindou (République Centrafricaine), John Hatton, Mia Couto et Judy Oglethorpe (Mozambique), Terese Hart et Robert Mwinyihali (République démocratique du Congo), José Kalpers (Virunga), Andrew Plumptre, Michel Masozera et Amy Vedder (Rwanda), Michael Jacobs et Cathy Schloeder (Éthiopie) et Chris Squire (Sierra Leone).

De nombreuses personnes ont participé à l'Atelier panafricain sur les Conflits armés et l'environnement qui s'est tenu en avril 2001 à Victoria Falls, au Zimbabwe. Les auteurs tiennent à remercier tous les participants pour avoir pris le temps, malgré leurs emplois du temps chargés, de contribuer à cet atelier. Ont participé à cet atelier : Marcellin Agnagna, Patrick Alley, Jon

Anderson, Jay Austin, Vitalis Chadenga, James Coleman, Sam Doe, Georg Dörken, Pauline Dolan, Jean-Gael Emptaz-Collomb, Tommy Garnett, Terese Hart, Jean-Pierre d’Huart, Michael Jacobs, Margaret Jacobson, José Kalpers, André Kamdem Toham, Oliver Karkoschka, Almaz Tadesse Kebede, Girineza Mafuko, Erin McCandless, Bihini Won wa Musiti, Robert Mwinyahali, Andrew Plumptre, Louis Putzel, Karine Rousset, Mary Rowen, Ladislaus Rutaihwa, Cathy Schloeder, Kes Hillman Smith, Laurent Somé, Chris Squire, Sylvia Tognetti, Theodore Trefon, Happy James Tumwebaze, Harry van der Linde et Sylvie Wabbes Candotti. Nous tenons à remercier Son Excellence Edward Chindori-Chininga, Vice-Ministre de l’Environnement et du Tourisme du Zimbabwe, pour son allocution stimulante au cours de l’atelier.

Le Zimbabwe Trust a fourni un soutien administratif, logistique et technique efficace et de qualité tout au long de l’atelier panafricain. Les auteurs tiennent à remercier Champion Chinhoyi, Emmanuel Koro, Petronella Pasipamire et Anne Gova. Nous remercions en particulier Angela Reading pour l’excellente organisation logistique au cours de l’atelier.

Un autre atelier s’est tenu en juin 2001 en République démocratique du Congo (RDC) sur la Préparation à la paix (Preparing for Peace). Cet atelier réunissait des organisations congolaises non-gouvernementales, des représentants du gouvernement et des organismes donateurs dans le but de mettre en valeur la question de l’environnement au sein du programme national au moment où la RDC semble vouloir mettre fin à des années de conflits. Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui ont présenté des exposés dans le cadre de l’atelier dont Laurent Somé, Theodore Trefon, Muembo Kabemba, Paulin Mbalanda, Kalasi Ngay Guy, Evelyne Samu, Walter Mbayirindi, Richard Tshombe, Raymond Lumbuenamo, J. Robert Bwangoy Bankanja, Annie Nzolani Usongadio Luyinduladio Nzinga, Alphonse Batalou Mbetani, Yobwa Ipalaka, Shimbi Luketa, Mwanda Kizito, Eulalie Bashige Baliruhya, Henri Paul Eloma Ikoleki, Zéphérin Mogba, Tinzana Coulibaly, Diane Russell, Melissa Moye, Brigitte Carr, Claudine Andre et Nina Landu.

Nous tenons également à remercier les membres du gouvernement de la RDC qui étaient présents, et plus particulièrement Tshikez Diemu, Vice-Ministre de l’Intérieur; Salomon Banamuhere Baliene, Ministre de l’Environnement; Musimwa Bisharhwa, Vice-Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale; Jean Marc Sombo, Commandant des Forces armées de la RDC; Malembe Mbo, Président de l’ICCN; le personnel de l’ICCN; et toutes les autres personnes qui ont assisté à l’atelier. Nous tenons également à remercier Lacy William Swing, ambassadeur des États-Unis en RDC, pour sa contribution à l’atelier et à la mission de USAID à Kinshasa. Les auteurs remercient également les modérateurs de l’atelier Télésphore Tsakala Munikengi et Jean Christophe Elembo, de même que le rapporteur Mobula Meta Lidoga Victor. Enfin, nous tenons à exprimer notre gratitude envers Evelyne Samu, Michel Kibanda et Emmanuel Pulupulu du programme CARPE pour leurs efforts soutenus au niveau de l’organisation de cet atelier.

Les auteurs tiennent également à remercier les participants des autres ateliers et réunions, y compris de l’atelier initial sur le projet qui s’est tenu en 1998 à Washington, D.C., de l’Atelier sur l’établissement des priorités en Afrique occidentale qui s’est tenu en 1988, au Ghana, en la

présence du groupe de conflit, de la réunion sur les conflits armés organisée en 2001 par l’African Biodiversity Collaborative Group et de la réunion d’analyse du projet qui s’est tenue à Washington, D.C.

Ces participants et de nombreuses autres personnes provenant de l’Afrique subsaharienne et d’ailleurs ont fourni un soutien et partagé leurs connaissances et leurs expériences personnelles au sujet de l’impact des conflits armés sur l’environnement et des possibilités d’atténuation de ces effets. Ces personnes sont les suivantes : Simon Anstey, Deborah Avant, Brent Bailey, Mohamed Bakarr, Timothy Bishop, Esther Blom, Dirck Byler, Carl Bruch, Ben Campbell, Scott Campbell, Brigitte Carr, Sally Chin, Kristin Clay, Sally Coxe, Guy Debonnet, Nancy Diamond, Patrick Diskin, Georg Doerken, Jonathan Dworken, Paul Elkan, Sarah Elkan, Katie Frohardt, Tommy Garnett, Nancy Gelman, Ken Giunta, Steve Hansch, John Hart, Terese Hart, Jeremy Heep, Shamil Idriss, Sousthène Issenghe, José Kalpers, Sam Kanyamibwa, Callixte Kayijuka, Edward Keturakis, Ed Kiely, Alexander Kulue, Norwood Langley, Annette Lanjouw, Enrico Leonardi, John Mitchell, Melissa Moye, Kate Newman, Thierry Nlandu, Sylvio Oliviera, Mari Omland, Mario Pareja, Seema Paul, Alexander Peale, Morten Petersen, Steven Price, Ian Redmond, William Reno, Dilys Roe, Eugene Rutagarama, Satenin Sagnah, Deborah Singiser, Steve Smith, Deborah Snelson, Barry Spergel, Jamison Suter, Fred Swartzendruber, Efas Sylla, Christopher Talbot, Chet Tchozewski, Tidaine Traore, Amy Vedder, Kelly West, David Wilkie, Liz Williamson et Philip Winter. D’autres ont également contribué et nous les en remercions.

Les auteurs tiennent également à remercier toutes les organisations qui ont participé à l’étude : l’African Biodiversity Collaborative Group, l’African Wildlife Foundation, CARE, le Center for the Study of Societies in Crisis, Conservation International, Fauna and Flora International, les ministères gouvernementaux et les organisations non-gouvernementales (ONG) de la République démocratique du Congo ainsi que les autres ministères gouvernementaux des diverses régions africaines, le Programme international de conservation des gorilles, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Wildlife Conservation Society et le Fonds mondial pour la nature.

Nous remercions également David Olson et Tim Green du WWF-US, Thomas Brooks et Penny Langhammer de Conservation International et Carol Levie de Grammarians, Inc. pour avoir produit les cartes contenues dans le présent guide.

Nous remercions en particulier Sylvia Tognetti, tant pour sa contribution à l’atelier panafricain que pour les informations qu’elle a colligées pour le présent guide. Nous remercions également les personnes suivantes pour avoir révisé les premières versions de ce document : Jon Anderson, Simon Anstey, Esther Blom, Ben Campbell, Kristin Clay, Joseph Dudley, Katie Frohardt, Terese Hart, Valerie Hickey, Kes Hillman Smith, Michael Jacobs, José Kalpers, Sarah King, Agi Kiss, Richard Margoluis, Marion Pratt, Louis Putzel, Mary Rowen, Cathy Schloeder, Barry Spergel, Jamison Suter et David Wilkie. Leurs commentaires constituent un apport substantiel à ce rapport. Les opinions finales exprimées ici sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles des réviseurs.

Au BSP, de nombreuses personnes nous ont soutenus. À Washington, D.C., nous tenons à remercier en particulier Sheila Donoghue, Julia Ellis, Rose-Marie Gay, Cristin Haggard, Stephanie Hando, Ida Jenkins, Julia Karki, Richard Margoluis, Aline Martinez, Sheila McGroder, Angela Reading, Tracie Sam, Laurent Somé, Josh Stevens, Harry van der Linde et Theresa Woodard. Au bureau local et au centres de liaison du BSP CARPE, Michel Kibanda, Emmanuel Pulpulu, Evelyne Samu, Robert Solem, Nicodeme Tchamou et Jean-Christophe Tchikoué ont émis des observations fort pertinentes.

Enfin, Jamie remercie Sarah King pour sa patience et son soutien inébranlables tout au long de ce processus ainsi que pour son remarquable travail éditorial. Judy remercie la famille Oglethorpe pour son soutien, sa tolérance et sa patience pendant les longues périodes au cours desquelles on a travaillé à ce projet. Rebecca tient à remercier tous ceux qui lui ont offert leur hospitalité au Liberia, au Rwanda, au Kenya, en Guinée et en RDC lors de la première phase de ce projet. Elle remercie également Cyril Kormos pour son soutien et ses encouragements constants.

Préface

Lorsque des éléphants s'affrontent, l'herbe est foulée.

Cet ancien proverbe africain convient parfaitement aux conflits armés¹ hélas trop répandus dans l'Afrique d'aujourd'hui. Ce sont rarement les politiciens ou l'élite qui subissent les effets néfastes des conflits armés mais plutôt la population et l'environnement. Les conflits sont synonymes de souffrance directe et indicible et leurs effets sur l'environnement ne font qu'ajouter à ces souffrances.

Le présent guide est né d'un projet mis sur pied en 1998 par Judy Oglethorpe, dans le cadre du Biodiversity Support Program, après qu'elle eut constaté les effets dévastateurs de la guerre civile au Mozambique sur l'environnement. Le projet Conflit armé et environnement visait à identifier les effets négatifs des conflits armés sur l'environnement, à y sensibiliser les intervenants et à promouvoir le développement de stratégies pour atténuer autant que possible ces impacts avant, pendant et après les conflits. Ce projet s'est déroulé de 1998 à 2001 et fut géré successivement par Rebecca Ham et James Shambaugh.

Ce projet s'est intéressé aux effets négatifs en période de conflit et d'après-conflit dans diverses régions de l'Afrique subsaharienne dans le but de mettre en évidence et de mieux comprendre les défis que devait relever la gestion des ressources naturelles dans les zones touchées par des conflits armés. Durant les recherches, outre la consultation de diverses sources et une collaboration avec de nombreux partenaires, ce projet comportait de différents volets à des fins d'enquête dont un examen de la documentation et des études de cas ainsi que l'analyse et la diffusion des conclusions et des enseignements. La portée du projet se limitait cependant à l'atténuation des effets néfastes des conflits armés. Le projet ne visait aucunement à analyser la grande question des conflits potentiels que peuvent susciter la dégradation de l'environnement et l'épuisement des ressources, bien que nous en reconnaissons l'importance.

En outre, ce projet ne s'intéressait guère aux circonstances dans lesquelles les conflits pouvaient alléger la pression exercée sur les habitats en réduisant ou en freinant l'exploitation des ressources et la perte en biodiversité, telles que documentées par McNeely (2000) *et al.* Nous admettons l'existence de telles circonstances bien qu'elles ne soient souvent qu'à court terme. Dans bien des cas, les effets néfastes substantiels et à long terme de la guerre l'emportent et de

1. Le terme *conflit* peut faire référence à une confrontation physique telle qu'un combat, une bataille, une lutte ou, de manière plus vaste, à un désaccord ou une divergence au niveau des intérêts ou des idées. Dans le présent guide, *conflit armé* est synonyme de *conduite de la guerre*, *guerre* et *conflit violent* ayant entraîné au minimum 1000 décès (Stockholm International Peace Research Institute [SIPRI] 2001).

loin sur ces circonstances (Dudley *et al.*, à l'impression). À moins d'indication contraire, toute référence aux « impacts environnementaux » contenue dans le présent guide renvoie aux effets néfastes sur l'environnement.

Quel est l'objectif de ce guide ?

Certains impacts environnementaux sont inévitables en temps de conflit. D'autres impacts pourront cependant être atténués ou éliminés si des mesures appropriées sont prises en temps et lieux opportuns. Des mesures pourront être mises de l'avant même dans des circonstances délicates et exceptionnelles si l'on adopte l'approche qui convient.

Les gens qui œuvrent dans les secteurs des ressources naturelles et de la conservation et qui sont affectés par des conflits armés se retrouvent souvent dans des situations pénibles qui leur sont tout à fait étrangères. Leur vie peut être menacée et ils doivent souvent travailler dans l'isolement total. Ce guide a pour objectif de partager certaines des expériences vécues par des personnes qui ont été témoins de divers conflits armés en Afrique et de diffuser les enseignements qu'ils en ont tirés. Nous espérons que ces enseignements s'avéreront utiles à ceux qui, hélas, se retrouvent en situation de conflit.

Le guide aborde les initiatives et les expériences de gens issus de secteurs variés selon la perspective de la conservation et des ressources naturelles. Il souligne l'importance de s'occuper des questions à court terme tout en respectant les objectifs à long terme. Le guide reconnaît également la nécessité fondamentale de sauver des vies dès aujourd'hui en assurant cependant le maintien de l'environnement et des ressources fondamentales nécessaires à la survie des gens qui en dépendent en période d'accalmie.

Ce guide vous est-il destiné ?

Les stratégies contenues dans le présent guide s'adressent avant tout aux praticiens et décideurs qui s'occupent de la gestion des ressources naturelles et de la conservation ainsi qu'aux donateurs qui les soutiennent. Certaines des conclusions sauront cependant intéresser les organisations de secours et de développement, les communautés locales et les autres intervenants intéressés par l'atténuation des impacts environnementaux des conflits armés. Nous avons tenté tout au long du guide de mettre en évidence et d'appeler l'attention sur les sections qui intéresseront plus particulièrement certains secteurs.

Communauté de la conservation : praticiens et décideurs ; secteurs des ONG, du gouvernement et des donateurs

Qu'ils travaillent sur le terrain ou dans les coulisses, les membres de la communauté de la conservation peuvent jouer un rôle prépondérant dans la sensibilisation des gens quant à l'importance des enjeux environnementaux en temps de conflit armé et ils peuvent prendre les mesures appropriées

pour soutenir dans la mesure du possible les efforts déployés en matière de conservation. Plusieurs enseignements concernent les décideurs. Le financement est parfois problématique en de telles circonstances et la section qui traite du financement aborde cette question et propose diverses solutions. Le guide révèle également l'importance que présente la collaboration entre secteurs.

Communauté du secours

La communauté du secours intervient généralement sur une grande échelle au cours de la phase d'urgence des conflits armés. L'objectif fondamental étant de sauver des vies et de réduire la souffrance humaine, l'environnement ne constitue pas une priorité lors de telles interventions et il en subit parfois les effets néfastes. Cependant, au cours des dernières années, un certain nombre d'organisations de secours ont entrepris l'élaboration de protocoles et de directives pour atténuer l'impact de leurs activités sur l'environnement, aussi bien en phase de réhabilitation et de relèvement qu'en phase d'urgence. Ce guide s'inspire de ces initiatives et prône la collaboration entre les secteurs afin de mettre en œuvre ces protocoles de manière plus efficace. La section du présent guide consacrée à la « Collaboration » intéressera donc particulièrement les praticiens œuvrant dans le secteur du secours.

Communauté du développement et partenaires locaux

Plusieurs organisations de développement intègrent depuis longtemps déjà à leur programme leurs préoccupations à l'égard de l'environnement par l'entremise de diverses activités dont plusieurs font appel aux communautés locales. Dans certains cas, la communauté du développement a collaboré étroitement avec le secteur du secours, faisant d'elle un intermédiaire au rapprochement sur le terrain des secteurs du secours et de la conservation. Il faut se rappeler que la communauté du développement prend la relève du secteur du secours dès que ce dernier a rempli sa mission. La collaboration entre ces deux secteurs est d'autant plus indispensable qu'elle assurera la continuité auprès de la population locale touchée par le conflit.

La participation des communautés locales est tout aussi importante. Les initiatives en matière de gestion des ressources naturelles élaborées en collaboration avec les communautés locales et fondées sur les besoins locaux résisteront mieux aux périodes de conflits armés en raison des intérêts directs qu'elles présentent vis-à-vis de ces communautés.

Comment utiliser ce guide ?

Le présent guide comporte trois sections principales :

- **Introduction**

Cette section contient des renseignements généraux qui relatent brièvement l'évolution et les impacts des conflits armés dans l'Afrique d'aujourd'hui, souligne l'importance d'une vision plus globale du contexte politique, social et économique et ouvre la voie au développement de stratégies d'intervention appropriées.

- **Que pouvons-nous faire ?**

Cette section—qui représente la majeure partie du guide—trace les grandes lignes des diverses stratégies concrètes d'évaluation et d'intervention destinées aux praticiens de la conservation et aux autres parties intéressées de tous les niveaux et élaborées dans le but d'accroître l'efficacité de la conservation avant, pendant et après le conflit.

- **Conclusions et besoins futurs**

Cette section résume les principales conclusions et trace les grandes lignes des activités futures jugées prioritaires pour résoudre la question.

Ce guide s'adresse à un vaste public et s'inspire d'expériences vécues dans des situations de conflit extrêmement variées. Nous vous recommandons de le parcourir et d'examiner plus attentivement les sections qui s'appliquent à vos circonstances. Il ne vous restera qu'à y puiser les idées utiles et à évaluer leur pertinence vis-à-vis de votre propre situation.

Avertissement : Il importe de savoir que ce guide propose des concepts plausibles d'intervention et non des directives à appliquer de manière rigoureuse. Chaque situation est particulière. Il n'y a pas de plan directeur et les stratégies proposées ne sont pas d'application générale. Un jugement sûr fondé sur une juste interprétation des circonstances permettra de sélectionner l'approche qui convient le mieux à chaque situation. Votre choix d'intervention dépendra du contexte politique, géographique et culturel ainsi que du type de conflit, voire même de la phase actuelle du conflit qui vous entoure. Vous devrez faire preuve de souplesse et démontrer une bonne compréhension des événements.

Veuillez prendre note que le guide utilise le terme « conservation » au sens large dans le but d'englober la gestion des ressources naturelles, la conservation de la biodiversité et la gestion des aires protégées.

Remarque finale

Les défis que doivent relever les organisations qui œuvrent dans les zones où sévissent des conflits armés sont considérables et le travail à accomplir est énorme. Nous espérons que vous trouverez ce guide utile. Nous espérons également que vous saurez compléter les renseignements contenus dans le guide au fur et à mesure que de nouvelles idées et approches émergeront et que vous partagerez vos connaissances avec autrui. Puissent vos initiatives connaître des lendemains fructueux.

*James Shambaugh
Judy Oglethorpe
Rebecca Ham*

Washington, DC
October 2001

Sommaire

Les conflits armés représentent un défi de taille pour la conservation dans plusieurs régions de l'Afrique subsaharienne. La guerre anéantit l'existence de ceux qui se trouvent sur son passage, y compris celle de civils, résidents locaux et parfois même de travailleurs du secteur de la conservation. Dans bien des cas, la guerre bouleverse de manière fondamentale les conditions économiques, politiques et sociales des régions touchées, ce qui a des effets considérables sur l'environnement, les ressources naturelles et la biodiversité. Les faits démontrent cependant qu'en dépit de tout cela, certaines mesures peuvent être prises pour atténuer les effets néfastes des conflits armés sur l'environnement.

Ce document est fondé sur les conclusions du projet Conflit armé et environnement (CAE) du *Biodiversity Support Program*, suite à l'étude des effets néfastes des conflits armés sur l'environnement en Afrique et l'analyse d'une vaste gamme d'expériences pratiques visant à réduire ces effets avant, pendant et après les conflits. Le chapitre 1 résume l'impact environnemental de la destruction de l'habitat et de la perte d'animaux sauvages, de la surexploitation des ressources naturelles et de la pollution. Le chapitre examine ensuite l'impact des conflits sur les organisations de conservation ainsi que les conséquences plus générales sur le plan politique, social et économique.

Le chapitre 2 couvre les mesures pratiques qui peuvent être mises en oeuvre au sein du secteur de la conservation et ailleurs pour atténuer ces effets néfastes. Compte tenu de la variabilité des circonstances, il n'existe pas de plan directeur pour indiquer la procédure à suivre en situation de conflit. Cependant, un certain nombre de recommandations et de principes généraux identifiés à partir de la vaste gamme d'expériences vécues dans les différentes régions africaines peuvent faciliter l'élaboration de stratégies pertinentes pour atténuer ou même empêcher les effets néfastes des conflits armés sur l'environnement. D'une façon générale, ces principes font appel à l'intervention d'organisations, à la collaboration et aux questions financières et de financement.

Les recommandations proposées dans le présent guide cherchent à aider les gestionnaires des ressources naturelles, les praticiens du secteur de la conservation, les décideurs et les donateurs à être davantage prêts à faire face aux conflits avant que ceux-ci n'éclatent, à mieux gérer les circonstances entourant les conflits et à se relever plus rapidement lorsque ces conflits prennent fin. Le lecteur potentiel de ce guide proviendra aussi bien du secteur gouvernemental, d'organisations non-gouvernementales, d'organisations de donateurs que du milieu universitaire. Bien que les recommandations visent principalement la communauté de la conservation, elles s'avéreront tout aussi utiles aux praticiens et aux décideurs des secteurs du secours et du développement ainsi qu'à toute autre personne qui vit et travaille dans une zone touchée par un conflit armé. Les

principales recommandations sont résumées ci-dessous de même que les conclusions et les besoins futurs décrits au chapitre 3.

Développer de nouvelles approches pour réaliser les objectifs à long terme en matière de conservation et renforcer les liens entre les moyens durables de subsistance et l'environnement

En temps de conflit, la population locale dépend davantage des ressources naturelles. La communauté de la conservation peut aider ces gens à satisfaire leurs besoins tout en réduisant la pression qu'ils exercent sur ces ressources de manière à préserver les moyens durables de subsistance. Dans le même ordre d'idées, et bien que sauver des vies soit le premier impératif en temps de crise humanitaire, il est bon de se rappeler que plusieurs mesures peuvent être mises en place pour atténuer les effets néfastes sur l'environnement. Le secteur de la conservation peut jouer un rôle prépondérant à cet égard tout en respectant ses objectifs à long terme.

Reconnaître les risques pour les ressources naturelles et identifier les occasions d'intervenir en matière de conservation durant les périodes de transition et de reconstruction d'après-guerre

L'environnement est particulièrement vulnérable au cours du conflit et de la période qui suit immédiatement le conflit, notamment en raison de son peu d'importance au sein du programme adopté par les détenteurs du pouvoir. Parallèlement, le contrôle sur les ressources naturelles est souvent déficient. Les ressources peuvent être exploitées frauduleusement et détournées vers des réseaux de commerce illicite, parfois dans le but de se procurer des armes. En outre, les gouvernements d'après-guerre se retournent souvent vers des ressources telles que minéraux et bois d'œuvre pour relancer l'économie. La période de transition et de reconstruction est un moment propice pour concilier besoins à court terme et pratiques durables à long terme. Si, en bout de ligne, les besoins de subsistance à long terme en région rurale ne peuvent être satisfaits en raison de l'épuisement des ressources de base et de la dégradation des écosystèmes, les risques d'instabilité augmenteront de même que les possibilités d'un nouveau conflit armé. La communauté de la conservation peut jouer un rôle important à cet égard en influençant le processus décisionnel. Elle peut également s'impliquer dans les réformes politiques d'après-guerre pour s'assurer que les politiques adoptées par les autres secteurs tiennent compte des facteurs environnementaux.

Être souple et polyvalent tout en respectant les objectifs à long terme

Les circonstances évoluent très rapidement en temps de conflit et les organisations doivent élaborer de nouvelles stratégies souples pour maintenir une efficacité opérationnelle adéquate. Il n'y a aucun plan directeur à mettre en œuvre. En temps de guerre, il est impératif d'évaluer la situation

de manière continue, d'être en mesure de s'adapter aux nouvelles circonstances et de surveiller la moindre occasion d'intervenir.

Demeurer présent et renforcer sa capacité de gérer la situation de conflit

Le secteur de la conservation doit s'efforcer, dans la mesure du possible, de maintenir ses opérations et sa présence sur le terrain. La sécurité du personnel demeure une préoccupation primordiale et l'évacuation de tout le personnel sur le terrain pourrait devenir nécessaire. Les faits démontrent cependant qu'il est préférable de demeurer sur place, si possible, et qu'une présence soutenue favorise grandement la conservation même lorsque les activités liées à la conservation sont limitées par le déroulement de la guerre. S'il devenait impératif d'abandonner un site, il serait alors possible de poursuivre son implication à long terme à partir d'un autre site. Le retrait systématique des effectifs met en péril les investissements en place dans un secteur donné et élimine toute capacité d'intervention rapide dans les situations critiques. Demeurer sur place permet par contre aux organisations d'entretenir cette capacité d'intervention, d'assurer la continuité des relations et de continuer à respecter ses partenaires, à développer leur capacité et à leur offrir un soutien technique. Les agents de la conservation de l'environnement qui peuvent rester sur place sont en position d'intervenir dans des circonstances critiques, telles que des périodes de transition, c'est-à-dire au moment où l'environnement risque de subir les dommages les plus importants. Ils peuvent également jouer un rôle important en appuyant et en influençant la reconstruction et les réformes politiques d'après-guerre.

Les recommandations traitent de la nécessité d'une gestion adéquate du personnel (assurer la sécurité du personnel, sa rémunération et son bien-être), de communications efficaces (aussi bien au niveau des procédures que du matériel) et d'une formation adéquate (aussi bien en temps de conflit qu'en période de rétablissement de la paix). Il y est fait mention de la nécessité de demeurer neutre en dépit des difficultés que cela représente et de la controverse qui peut en découler.

Promouvoir une planification saine fondée sur des informations crédibles

Il est impératif d'être au courant de la nature du conflit, de ses origines, de l'évolution du contexte et de ses développements et impacts potentiels. Les travailleurs qui surveillent l'évolution des menaces et des opportunités seront en mesure de déterminer quels sont les modes d'intervention les plus appropriés pour l'organisation. Des plans d'urgence devront être élaborés pour les diverses périodes soit avant, pendant et après le conflit afin que l'organisation puisse intervenir rapidement lorsque l'occasion se présente. Des stratégies de sécurité devraient être prévues lors de la planification.

Exploiter les possibilités de collaboration de manière à accroître l'efficacité

La collaboration intersectorielle et intra sectorielle revêt souvent plus d'importance en temps de conflit qu'en temps de paix et elle représente un atout majeur pour l'atténuation de l'impact des conflits armés sur l'environnement. La collaboration au sein d'un ensemble plus vaste de parties intéressées, provenant aussi bien du secteur de l'environnement que de secteurs tels que le secours, le développement et la planification, devient impérative en temps de guerre. Cette collaboration à grande échelle offre davantage d'options grâce à un bassin de préoccupations communes, une confiance mutuelle accrue, des communications améliorées et l'échange d'informations et de compétences. Le présent guide met en évidence certains des obstacles et certaines des opportunités de collaboration en temps de conflit.

Assurer, dans la mesure du possible, un financement continu pendant et après le conflit

Très souvent, les donateurs suspendent leur financement lorsqu'une crise semble imminente. Ce guide propose aux donateurs et aux praticiens du secteur de la conservation des avenues pour faciliter le processus décisionnel en temps d'incertitude majeure. Plutôt que de suspendre leur financement, les donateurs pourraient revoir leurs pratiques et les adapter aux circonstances existantes. Parallèlement, les praticiens du secteur de la conservation devraient interpréter une crise imminente comme un avertissement et élaborer sans plus tarder de nouvelles stratégies de financement dont l'élargissement de leur base de financement. Le guide propose également des recommandations pour une gestion financière pratique en temps de conflit.

Recommandations au niveau des priorités futures

L'analyse offerte dans cette publication a été effectuée au moment où l'acquisition des connaissances relatives aux impacts des conflits et aux mesures d'atténuation potentielles était une activité en pleine expansion. Par conséquent, les conclusions présentées ici devraient être perçues comme point de départ pour la quête d'interventions plus appropriées de la part de la communauté de la conservation en temps de conflit. Il reste encore beaucoup à apprendre en matière d'intervention. À l'avenir, la communauté de la conservation devrait :

- Poursuivre l'analyse en cours des effets environnementaux et étendre cette analyse aux aspects sociaux, économiques, juridiques, d'orientation et de politique
- Constituer des bases de données à partir des renseignements environnementaux actuels, y compris des renseignements de référence
- Continuer à analyser la relation entre la dégradation de l'environnement et les conflits
- Partager informations, conclusions, enseignements et réseaux avec les différents secteurs

- Sensibiliser le consommateur et promouvoir un comportement responsable
- Élaborer des directives de sécurité destinées au secteur de la conservation
- Consolider et renforcer les capacités nationales et internationales en matière d'atténuation des impacts
- Développer la capacité locale au niveau de la recherche et de la surveillance appliquées
- S'adapter et exploiter la capacité existante sur le terrain
- Appliquer une méthodologie d'évaluation environnementale rapide
- Améliorer sa capacité à prévoir les effets néfastes
- Examiner les mécanismes juridiques potentiels pour réparer les dommages.

Introduction : Les conflits armés et l'environnement

1 Introduction : Les conflits armés et l'environnement

La préservation de l'environnement est une pierre angulaire de la paix et de la sécurité.

Kofi Annan, Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies (HCR 2001)

Les conflits armés constituent un problème grave dans plusieurs régions d'Afrique. En effet, plusieurs pays africains semblent se diriger vers un conflit potentiel tandis que d'autres sont déjà impliqués dans un conflit, en sortent à peine ou ont entrepris une phase de redressement à long terme. Ces conflits n'apportent que dévastation. Ils provoquent des souffrances indicibles et entraînent des pertes humaines considérables en plus de fragmenter les sociétés et de causer l'effondrement des économies. Ils ont aussi un effet dévastateur sur l'environnement, la biodiversité et les ressources naturelles dont dépendent plusieurs personnes et ces effets néfastes persistent même une fois les hostilités terminées.

Lorsqu'un conflit ou une crise éclate, le premier impératif est de sauver des vies et de réduire les souffrances humaines. L'accent est mis sur les besoins humains immédiats et à court terme. Les préoccupations environnementales sont reléguées au second plan. Bien qu'il puisse paraître normal que les préoccupations environnementales ne constituent pas une priorité en temps de guerre et de crise humaine, la forte dépendance sur les ressources naturelles de la plupart des communautés africaines et de celles d'autres régions des pays en développement prouve au contraire que l'environnement doit demeurer une priorité. Un environnement dégradé menace la subsistance à long terme des populations et ouvre la voie à l'instabilité politique et à des conflits éventuels.

La présente introduction s'ouvre sur une vue d'ensemble de la nature des conflits armés en Afrique de nos jours, se poursuit par une brève description des effets et des conséquences pour l'environnement puis se termine par une brève analyse des aspects politiques, sociaux et économiques de ces conflits.

1.1 La nature changeante de la guerre moderne

Le nombre de guerres sévissant de par le globe a augmenté au cours du vingtième siècle. Plus de 120 guerres ont été recensées depuis la fin de la Deuxième guerre mondiale (McNeely 2000). Bien que cette tendance à la hausse puisse s'expliquer par le nombre croissant de pays indépendants (Gurr *et al.* 2000), les conflits armés demeurent une préoccupation majeure dans plusieurs régions du globe.

La situation est particulièrement inquiétante en Afrique, où plus de 30 guerres ont eu lieu depuis les années soixante-dix (Myers 1996). Certaines de ces guerres—notamment en Éthiopie, au Soudan, au Tchad, en Angola et au Mozambique—se sont poursuivies. L'Afrique a été témoin de plus de 200 coups d'état ou tentatives de coup depuis 1950 (Renner 1999). Vers la fin de l'an 2000, 18 pays de l'Afrique subsaharienne étaient l'objet de conflits continus ou sporadiques, ou traversaient une période intense de redressement. (Gurr *et al.* 2000).

De nos jours, la plupart des conflits partagent certaines caractéristiques. Tout d'abord, la plupart de ces conflits se déroulent à l'intérieur des frontières nationales plutôt qu'entre pays ou états distincts (McNeely 2000). De fait, 23 des 25 principaux conflits armés se déroulant en l'an 2000 étaient d'origine interne (Stockholm International Peace Research Institute [SIPRI] 2001). En Afrique, seuls six des 103 conflits armés qui ont eu lieu entre 1989 et 1997 étaient des conflits interétatiques (Renner 1999). Il faut cependant souligner que la majorité des conflits internes finissent par déborder à l'extérieur des frontières nationales (SIPRI 2001) pour éventuellement affecter d'une manière ou d'une autre les pays voisins.

Deuxièmement, la plupart de ces conflits sont non structurés et difficiles à prévoir. Ils impliquent souvent de multiples intervenants, chacun défendant ses propres intérêts, et la démarcation entre combattants et civils n'est pas toujours évidente. Ceux qui participent à de tels affrontements ciblent souvent des civils, y compris des femmes et

« La majorité des conflits examinés (en 2000) sont difficiles à résoudre. Les regroupements rebelles actuels tendent à se fragmenter, chaque faction ayant accès à des revenus et à des armes, les combats se déroulent dans des régions éloignées et les belligérants sont convaincus que leurs intérêts sont menacés. Il n'est pas facile d'instaurer la paix lorsque les combattants veulent continuer à se battre et qu'ils en ont les moyens. » (SIPRI 2001)

des enfants, comme en témoignent les événements tragiques en Sierra Leone, par exemple (Reno 2001). Lors de ces conflits, un pourcentage élevé de la population participe à de telles atrocités, soit à titre de victime soit à titre de bourreau et parfois même les deux (Anderson 1999).

Troisièmement, plusieurs motifs sont à l'origine des conflits modernes, y compris un vaste éventail de facteurs contributifs comme l'idéologie, l'accès aux ressources, l'origine ethnique, la religion, l'avidité, la répartition du pouvoir au sein des entités sociales et des différents pays, les états vulnérables et l'absence de leadership. De nos jours, la majorité des conflits en Afrique subsaharienne sont motivés par une combinaison de ces facteurs. En outre, ces conflits sont souvent alimentés par des systèmes de favoritisme et par la volonté hégémonique des élites politiques ou des hommes forts de l'appareil militaire de contrôler et d'exploiter les ressources naturelles précieuses, plus particulièrement les ressources minérales telles qu'or, pétrole et diamants (Plumptre *et al.* 2001) sans oublier le bois d'œuvre.

La guerre et l'exploitation économique ont toujours été étroitement liées. Cependant, en Afrique, les élites locales et les sociétés transnationales se servent de plus en plus de la guerre pour s'enrichir grâce à l'extraction des ressources naturelles (International Famine Centre 2000). La communauté internationale a récemment porté son attention sur les économies de guerre dans des pays tels que la République démocratique du Congo (RDC) (Nations Unies 2001), le Liberia (Global Witness 2001) et l'Angola (Global Witness 1998 et 1999).

La relation entre ces conflits et leur impact sur l'environnement dépend dans une grande mesure du type, de l'intensité et de la durée du conflit. Les conflits en Afrique subsaharienne vont de conflits de haute intensité et de courte durée (par exemple, République du Congo (Brazzaville) et République Centrafricaine) à des conflits de faible intensité et de longue durée (Éthiopie, Mozambique, Angola et Soudan). La nature du conflit peut même varier à l'intérieur d'un pays donné et comporter parfois deux phases distinctes ou plus (Simon Anstey, comm. pers.). Les caractéristiques des conflits modernes en Afrique—complexes, imprévisibles et souvent motivés par l'extraction de ressources naturelles—les rendent particulièrement dommageables pour l'environnement et pour ceux qui dépendent de cet environnement.

Admettre la nature de ces conflits est une première étape essentielle pour mieux comprendre leurs effets à la fois sur les populations locales et sur l'environnement qui les supporte ainsi que pour développer des stratégies adéquates de l'atténuation de ces effets néfastes (Anderson 1999). Pour faciliter le développement de telles stratégies, il faut d'abord comprendre les effets de ces conflits et les répercussions qu'ils peuvent avoir sur la conservation et, de manière plus générale, sur le contexte politique, social et économique.

1.2 Impacts et conséquences

Les effets néfastes des conflits armés sur l'environnement sont de mieux en mieux documentés par la quantité croissante de documentation de référence (voir Austin et Bruch 2000 ; Blom *et al.* 2000 ; Blom et Yamindou 2001 ; Ham, en cours de rédaction ; Hart et Mwinyihali 2001 ; Hatton *et al.* 2001 ; Jacobs et Schloeder 2001 ; Kalpers 2001a, 2001b ; Matthew *et al.* 2001 ; Plumptre *et al.* 2001 ; Price, à l'impression ; Squire 2001). Par conséquent, ce guide n'offrira qu'un bref aperçu de ces impacts et indiquera où trouver des informations supplémentaires.

Une société armée et anarchique peut avoir des effets dévastateurs sur l'environnement pendant et après un conflit armé (Austin et Bruch 2000). Les dommages causés par la guerre peuvent être directs ou indirects. Des motifs stratégiques, commerciaux ou simplement de subsistance, tous issus du contexte politique, social et économique, peuvent être à l'origine de ces effets néfastes. Ces impacts peuvent être répartis comme suit : destruction de l'habitat et perte d'animaux sauvages, surexploitation et dégradation des ressources naturelles et pollution. Chacune de ces catégories est décrite brièvement ci-dessous.

1.2.1 Destruction de l'habitat et impacts sur la faune

La destruction de l'habitat et la disparition d'animaux sauvages qui en découle sont parmi les effets les plus répandus et les plus graves des conflits armés sur l'environnement et se produisent pour des raisons stratégiques, commerciales ou de subsistance. À titre d'exemple, la végétation peut être coupée, brûlée ou défoliée pour accroître la mobilité et la visibilité des troupes. Au Rwanda, en 1991, l'armée rwandaise faucha une bande de 50 à 100 mètres de largeur à travers la forêt de bambous attenante aux volcans des Virunga dans le but de réduire les risques d'embuscade le long d'une piste importante (Kalpers 2001b).

Lorsque des personnes déplacées sont réinstallées provisoirement, elles coupent souvent la végétation à des fins agricoles ou pour obtenir du bois à brûler. De telles pratiques mènent rapidement à la déforestation et à l'érosion. Les réfugiés et les personnes déplacées étant souvent réinstallés dans des zones écologiques marginales et vulnérables, la capacité subséquente pour la récupération de l'environnement est limitée. Des aires protégées pourraient être affectées si des personnes déplacées s'y installent ou s'installent en bordure de ces zones comme cela s'est produit dans et aux alentours du parc national des Virunga en 1994 (Kalpers 2001a) (Voir Encadrés 1.1 et 1.2.) La végétation peut elle aussi être détruite en temps de conflit et au cours de la période qui suit immédiatement un conflit, notamment en raison de l'extraction de minéraux précieux, comme les diamants et l'or, en l'absence de tout contrôle environnemental (Austin et Bruch 2000).

Encadré 1.1 Étude de cas : Volcans assiégés : Impact d'une décennie de conflits armés dans le massif des Virunga

Auteur : José Kalpers

Points principaux : Cette étude de cas se penche sur les événements qui se sont produits entre 1990 et 2000 dans la région des volcans des Virunga qui chevauche le Rwanda, l'Ouganda et la RDC ainsi que sur l'impact de ces événements sur la biodiversité de la région. Les forêts alpestres des trois aires protégées du Rwanda, de l'Ouganda et de la RDC servent d'habitat au gorille de montagne, une espèce menacée, qui franchit librement les frontières des trois pays. Cette étude relate et analyse les interventions effectuées lors des crises recensées au cours des différentes phases de cette période décennale et souligne l'importance de la collaboration entre les secteurs de la conservation, des secours d'urgence et du développement.

Pour consulter l'ensemble de cette étude, visitez le site Web à l'adresse suivante : www.BSPonline.org/publications

À la suite de la destruction de leur habitat, certaines espèces de la faune et de la flore peuvent être menacées d'extinction au niveau local, voir même disparaître. Au Rwanda, les deux tiers de l'aire originale du parc national Akagera ont perdu leur statut d'aire protégée et plusieurs réfugiés s'y sont installés avec leur bétail. Cela a entraîné la disparition locale de certaines espèces d'ongulés dont l'antilope rouanne (*Hippotragus equinus*) et l'éland commun (*Taurotragus oryx*) (Kalpers 2001b). Des animaux peuvent également être tués ou blessés par les mines terrestres, comme ce fut le cas pour certains éléphants au Mozambique.

1.2.2 Surexploitation des ressources naturelles

La surexploitation des ressources naturelles est souvent reliée directement au conflit armé pour des motifs aussi bien de subsistance qu'à des fins commerciales.

Encadré 1.2 Destruction de l'habitat au Rwanda

Dans le Nord-Ouest du Rwanda, la réserve forestière de Gishwati fut fragmentée dans le but de mettre des terres à la disposition des réfugiés revenant au pays et elle fut ensuite exploitée sous forme de pacage par de grands éleveurs forains. Les droits de survivance d'un nombre considérable de réfugiés et les intérêts économiques des gros producteurs l'ont tout simplement emporté sur les mécanismes d'application des lois protégeant cette région.

Source : Human Rights Watch (2001).

L'instabilité politique qui règne en temps de guerre a souvent comme conséquence immédiate l'impossibilité pour les résidents de se consacrer aux cultures. Pour survivre, ils sont progressivement contraints de se retourner vers les aliments sauvages tels que la viande et les plantes alimentaires sauvages. Parallèlement, les personnes déplacées ramassent du bois à chauffer, des plantes alimentaires et d'autres ressources naturelles locales là où elles se sont installées. Même à court terme, une telle exploitation à grande échelle ne saurait durer. La méconnaissance que pourraient avoir ces gens des pratiques de la gestion optimale des ressources naturelles ne ferait qu'empirer la situation. De plus, lorsque ces personnes regagnent leur pays natal, elles dépendent involontairement et dans une grande mesure des ressources naturelles, du moins jusqu'à ce qu'elles aient pu rétablir leur mode de subsistance habituel, y compris l'agriculture. De plus, même les organisations humanitaires utilisent une quantité outrancière de bois à des fins de construction (Marion Pratt, comm. pers.). Tous ces facteurs peuvent se traduire par une pénurie ou par la dégradation des ressources et ils peuvent avoir une incidence considérable à long terme sur les modes de subsistance des résidents indigènes.

Dans tous les cas, l'effondrement du maintien de l'ordre et des mécanismes de contrôle locaux et traditionnels ne fait que compliquer la gestion des ressources durables. Il importe de comprendre que les facteurs qui peuvent inciter les communautés locales à préserver les ressources et les espèces perdent de leur intérêt lorsque les avantages économiques sont moindres. Cela reste vrai même dans les régions qui ne sont pas directement touchées par le conflit armé. À titre d'exemple, l'instabilité politique récente au Zimbabwe a considérablement réduit la valeur des revenus touristiques et favorisé le braconnage à grande échelle sur certaines terres communautaires qu'exploitait auparavant la population dans le cadre du *Communal Areas Management Programme for Indigenous Resources* (CAMPFIRE) (Ben Campbell, comm. pers.). Les endroits où les membres des populations locales sont invités à participer à la planification et à la gestion des aires protégées comportent davantage d'incitatifs à la conservation des ressources naturelles. À titre d'exemple, la survie du parc national Awash, en Éthiopie, au cours des longues périodes d'instabilité, est imputable dans une grande mesure à la participation des communautés locales à la gestion du parc (Jacobs et Schloeder 2001 et Encadré 1.3). L'incertitude liée aux futurs droits d'accès aux ressources naturelles favorise une exploitation non durable de ces ressources à des fins de profits à court terme.

Dans les régions où se déroulent des combats, les troupes chassent régulièrement un nombre important de grands mammifères pour se nourrir. Cette pratique peut avoir des conséquences désastreuses sur les populations d'animaux sauvages surtout si les activités militaires se poursuivent sur une longue période dans la région (Kalpers 2001b). Les grandes espèces dont le rythme de reproduction est lent sont particulièrement vulnérables et sont souvent les premières à disparaître. Un des effets secondaires de la guerre au Soudan fut l'exploitation massive de la faune du parc national

Encadré 1.3 Étude de cas : Impact du conflit sur la biodiversité et les aires protégées en Éthiopie

Auteurs : Michael Jacobs et Catherine Schloeder

Points principaux : Cette étude s'est penchée sur le rôle qu'a joué l'engagement de longue durée de l'Éthiopie dans divers conflits armés sur l'efficacité réduite de son programme national de conservation et d'aires protégées. Les politiques institutionnelles gouvernementales et l'adoption d'une politique limitative en matière d'aires protégées furent parmi les autres facteurs contraignants examinés dans le cadre de cette étude. Les possibilités de protéger la biodiversité éthiopienne résiduelle lorsque la participation de la communauté à la gestion du parc joue un rôle prépondérant dans la survie dudit parc, comme ce fut le cas pour le parc national Awash en Éthiopie, furent aussi évaluées dans le cadre de cette étude.

Pour consulter l'ensemble de cette étude, visitez le site Web à l'adresse suivante : www.BSPonline.org/publications

Garamba de la RDC, situé tout juste au-delà de la frontière, par des braconniers en maraude qui massacrèrent plusieurs animaux du parc pour leur viande. La surveillance et les cartes de patrouille démontrent clairement qu'à partir de 1991 les braconniers se sont déplacés progressivement vers le sud du parc, tuant de grands mammifères, et des bisons au début puis des éléphants par la suite. Plus de 70 pour-cent des incidents qui se sont produits chaque année impliquaient des « déserteurs » de l'Armée populaire de la libération du Soudan (APLS) qui avait établi leur camp de base de l'autre côté de la frontière du Soudan (Hillman Smith et Smith 1997 ; Hillman Smith, *et al.* à l'impression).

Lorsque les gardiens du parc de Garamba furent désarmés au cours de la première guerre qui eut lieu en RDC, entre 1996 et 1997, le braconnage prit de l'ampleur pendant une brève période au cours de laquelle la population des éléphants fut réduite de moitié, celle des bisons des deux tiers et celle des hippopotames des trois quarts. Cette recrudescence du braconnage n'était pas attribuable à une exploitation directe des animaux par les troupes congolaises mais plutôt à la suspension forcée des activités de conservation et à l'effondrement généralisé de l'ordre public (Smith et Smith 1997 ; Hillman Smith, *et al.*, à l'impression).

En temps de conflits armés, ceux qui détiennent le pouvoir éprouvent souvent un urgent besoin de revenus. Afin de financer leurs activités militaires, ils peuvent alors se tourner vers l'extraction de ressources naturelles telles que le bois d'œuvre, l'ivoire et les diamants à des fins commerciales. Dans certains cas, ces extractions sont légales tandis que dans d'autres cas les détenteurs du pouvoir cherchent à vendre des droits d'extraction qui ne leur appartiennent que provisoirement voire même des droits d'extraction qui ne leur sont pas reconnus devant la loi. La documentation sur les économies de guerre au Liberia et en Sierra Leone (Global Witness 2001), en Angola

(Global Witness 1998 et 1999) et en RDC (UN 2001) fait état d'extraction à grande échelle.

Dès qu'un conflit prend fin, alors que le grand public recouvre l'accès aux ressources naturelles, les exploitants du secteur privé s'installent souvent sur le terrain et extraient ces ressources de manière non durable, comme ce fut le cas au Mozambique (Hatton *et al.* 2001, et Encadré 1.4) et au Liberia (Global Witness 2001). Les mesures de contrôle en temps de paix sont souvent anémiques ou simplement absentes à ce stade. Même lorsque l'autorité gouvernementale est rétablie sur une base plus solide, les autorités au pouvoir sont confrontées à des économies nationales en faillite et elles peuvent être contraintes à exploiter les ressources renouvelables de manière non durable simplement dans le but de relancer leurs économies. Cette approche requiert un investissement à long terme minimal en comparaison de la réhabilitation des secteurs agricoles et industriels. Enfin, si les institutions financières internationales et les autres créditeurs exigent le remboursement de la dette à cet instant précis, ils provoqueront indirectement la surexploitation des ressources naturelles.

1.2.3 Pollution

La pollution est un autre des effets graves des conflits armés. La pollution peut sévir sous différentes formes. Elle peut découler directement d'opérations militaires ou d'interventions d'autres groupes armés ou indirectement de crises humanitaires et économiques imputables au conflit.

Encadré 1.4 Étude de cas : La biodiversité et la guerre : une étude de cas mozambicaine

Auteurs : John Hatton, Mia Couto, et Judy Oglethorpe

Points principaux : Les ressources naturelles fondamentales du Mozambique ont été gravement touchées par de récents conflits armés. Les ressources fauniques, plus particulièrement les espèces de grands mammifères, ont été décimées à l'intérieur et à l'extérieur des aires protégées dans plusieurs régions du pays et les infrastructures de certaines de ces aires protégées ont été détruites. La période immédiate d'après-guerre a été le théâtre du prélèvement en grande partie non réglementé (et souvent illégal) de ressources fauniques et forestières qui se déroulait parallèlement aux efforts de réaménagement et de reconstruction des infrastructures en l'absence d'un quelconque maintien de l'ordre. La gestion des ressources naturelles et de la biodiversité du Mozambique semble vouloir s'améliorer au cours de la phase de redressement à long terme, au fur et à mesure que des lois plus pertinentes sont promulguées et que les institutions nationales sont renforcées.

Pour consulter l'ensemble de cette étude, visitez le site Web à l'adresse suivante : www.BSPonline.org/publications

Au cours des récents conflits qui ont eu lieu en Afrique subsaharienne, la pollution a le plus souvent été problématique en temps de crise humanitaire. Les réfugiés et les personnes déplacées vivent tellement souvent dans des conditions de surpopulation qu'ils deviennent une source indéniable de pollution potentielle. Les personnes déplacées peuvent polluer les eaux de surface en luttant pour leur survie et elles peuvent propager des maladies infectieuses lors de leur fuite. Cette dernière réalité ne menace pas uniquement la santé publique des populations humaines mais également la santé de la faune indigène (Kalpers 2001b). La pollution des rivières et des lacs est aussi imputable aux corps qui y sont déposés et qui finissent par se décomposer comme ce fut le cas lors du génocide du Rwanda.

Les organismes humanitaires qui travaillent sur le terrain en période de crise humanitaire peuvent aussi exacerber la pollution. L'objectif premier des opérations humanitaires étant d'améliorer le bien-être des réfugiés ou des populations déplacées, les préoccupations environnementales sont vite mises de côté. Il en résulte souvent que les installations et les infrastructures de certains camps de réfugiés ne sont pas conformes aux critères de protection à long terme de l'environnement (Kalpers 2001b). À titre d'exemple, un emplacement mal choisi ou une conception inadéquate des latrines ou des installations médicales pourront contaminer le sol ou l'eau. Parfois, les effets néfastes ne seront constatés qu'après le démantèlement des camps (Kalpers 2001b).

1.2.4 Conséquences pour le secteur de la conservation et des ressources naturelles

Les conflits armés peuvent avoir des conséquences désastreuses pour les activités reliées à la conservation. Les bâtiments, véhicules et équipement peuvent devenir la cible aussi bien des unités armées que des populations locales (Kalpers 2001b, Smith et Smith 1999). Les bâtiments de l'administration centrale des parcs, les postes avancés de patrouille, le matériel mobile et les véhicules des gardes forestiers peuvent être pillés ou systématiquement détruits. Cette destruction contribue à affaiblir les institutions tout en nuisant considérablement aux programmes d'entretien et de surveillance des aires protégées (Kalpers 2001b).

Les activités de conservation devront peut-être cesser lorsque la situation devient trop instable. Le personnel du secteur de la conservation sera peut-être contraint de quitter sa mission et de fuir. Cruellement, certains risquent d'être tués. Le personnel de niveau supérieur est souvent le premier à quitter les lieux lorsque cela devient nécessaire. Les cadres supérieurs peuvent avoir accès à des fonds destinés au projet ou à des véhicules et devenir la cible de voleurs. Le personnel de niveau supérieur peut appartenir à un groupe ethnique ou religieux ciblé par des ennemis politiques (Plumptre *et al.* 2001). L'évacuation du personnel de niveau supérieur signifie qu'un

personnel local inexpérimenté ou subalterne laissé sur place peut se retrouver dans des situations extrêmement délicates et devoir assumer de lourdes responsabilités pour lesquelles il n'a pas été suffisamment formé (voir Encadré 1.5).

Les conflits armés peuvent aussi entraîner un « exode des cerveaux » lorsque les natifs d'un pays ayant fait des études supérieures dans les domaines associés à l'environnement décident de quitter le pays et de ne plus y revenir. Il ne restera alors qu'un nombre limité de personnes érudites dans le secteur de l'environnement, ce qui nuira aux initiatives de reconstruction et de conservation d'après-conflit (Plumptre *et al.* 2001).

Dans des conditions aussi précaires, plusieurs organisations de conservation choisissent de quitter le terrain lorsque les conflits éclatent. Cela a souvent des conséquences désastreuses pour les activités de conservation. En quittant les lieux, les organisations perdent leur capacité de protéger les investissements en place, de maintenir leur rôle, d'entretenir leurs relations, de conserver le respect de leurs partenaires et d'influencer la gestion future des ressources naturelles dans l'après-guerre.

Il arrive parfois que l'intensité et la durée des combats ne permettent pas de rester sur place. Mais si ce n'est pas le cas, les travailleurs du secteur de la conservation devraient tenter de trouver une solution qui leur permette de rester en poste en dépit des conflits. Les aires protégées dans lesquelles les organisations de conservation sont parvenues à maintenir leur présence (tels que le parc national Garamba, la réserve faunique Okapi et le parc national Kahuzi-Biega en RDC ainsi que les parcs nationaux des volcans des Virunga en RDC, au Rwanda et en Ouganda) ont bien survécu en dépit des conflits (Hillman Smith et Mafuko 2000).

Encadré 1.5 Étude de cas : L'impact de la guerre civile sur la conservation des aires protégées au Rwanda

Auteurs : Andy Plumptre, Michel Masozera et Amy Vedder

Points principaux : Le génocide au Rwanda en 1994 et l'insécurité au cours des années antérieures et postérieures à cet événement ont créé de nombreux obstacles à la protection des aires protégées d'importance au Rwanda. En dépit de ces difficultés, certaines initiatives de conservation ont été couronnées de succès, dont la protection de la plupart des gorilles de montagne dans la région des volcans des Virunga et la préservation de la forêt Nyungwe. Les enseignements tirés des opérations rwandaises à cette époque confirment l'importance de maintenir une présence en période d'insécurité ainsi que l'apport du personnel subalterne aux initiatives de conservation.

Pour consulter l'ensemble de cette étude, visitez le site Web à l'adresse suivante : www.BSPonline.org/publications

Même si un plus grand nombre d'organisations de conservation parvenaient à demeurer sur place en temps de conflit, leur efficacité serait souvent restreinte par un environnement politique et décisionnel qui relègue la conservation à l'arrière-plan. C'est ainsi qu'au Mozambique, au cours des années 80, les dépenses relatives à la défense représentaient en moyenne 38 pour-cent de la somme des dépenses gouvernementales, un des pourcentages les plus élevés de par le globe (Ham, en cours de rédaction.). Bien que cela constitue un exemple extrême, les questions environnementales sont souvent reléguées à l'arrière-plan comparativement aux secteurs tels que l'agriculture, le transport et le commerce. L'utilisation durable des ressources, l'accès adéquat des communautés rurales aux terres et aux ressources et la conservation de la biodiversité peuvent être négligés dans la précipitation à développer des politiques axées sur la promotion du prompt développement d'après-guerre.

Bien que les réformes politiques puissent susciter l'enthousiasme dans certains secteurs, la capacité de formuler et de mettre en œuvre de telles réformes à ce moment précis, y compris d'assurer une couverture environnementale appropriée, est souvent défaillante. Cette phase d'après-guerre peut être accompagnée d'une certaine confusion et de piètres communications entre les différents ministères du gouvernement et les secteurs techniques. En outre, la communication et la collaboration entre les gouvernements centraux, régionaux et locaux peuvent aussi être défaillantes et nuire encore davantage aux initiatives en matière de conservation.

Enfin, les difficultés financières constituent un obstacle de taille pour tous ceux qui désirent travailler à la conservation en temps de conflit ou au cours de la période qui suit immédiatement la cessation du conflit. En temps d'instabilité, les donateurs réduisent souvent leur soutien ou y mettent carrément fin. Il devient alors extrêmement difficile pour les agents de conservation d'obtenir du financement. Le financement s'estompe pour plusieurs raisons. Certains donateurs se retireront du pays pour des motifs politiques. À titre d'exemple, les pays donateurs bilatéraux pourront cesser de verser des sommes à un pays bénéficiaire qui a adopté une philosophie politique diamétralement opposée. Les donateurs bilatéraux et multilatéraux pourront suspendre le financement des activités qui se déroulent dans des régions passées sous le contrôle des rebelles ou ils pourront établir de nouvelles priorités afin de financer d'autres activités qui ne sont pas reliées uniquement à la conservation telles que l'aide humanitaire ou la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance.

De plus, plusieurs donateurs sont dirigés par des objectifs et ils s'attendent à ce que leurs investissements aboutissent à des résultats précis. Ils se refusent souvent à prendre des risques au cas où les objectifs ne seraient pas atteints en temps d'incertitude. Les donateurs préfèrent travailler avec les partenaires existants en qui ils ont pleinement confiance pour mettre les projets en œuvre et utiliser les fonds qu'ils reçoivent de manière appropriée. Si ces partenaires se retirent, les donateurs pourront alors

décider d'interrompre le financement plutôt que d'investir auprès de partenaires inconnus. Si le conflit perdure, les donateurs pourront se retirer complètement en raison d'une certaine lassitude.

Tous ces facteurs contribuent à réduire la capacité du secteur de conservation en temps de conflit armé et au cours de la période qui suit. Outre ces conséquences et impacts directs, les conflits armés peuvent également avoir des conséquences plus générales qui ont à leur tour un impact considérable sur l'environnement et sur ceux qui en dépendent.

1.2.5 Le cercle vicieux du conflit, de la dégradation de l'environnement et de la pauvreté

L'épuisement de la biodiversité et des ressources naturelles de base provoqué par un conflit armé peut nuire au potentiel de paix et de subsistance durables des résidents de longue date d'une région. Bien que les conflits puissent être déclenchés pour des motifs tout à fait différents, l'épuisement des ressources et la dégradation de l'environnement peuvent entraîner une région dans un cercle vicieux tel que la pauvreté, l'instabilité politique accrue, l'intensification des conflits armés, la dégradation accrue de l'environnement et la pauvreté accrue.

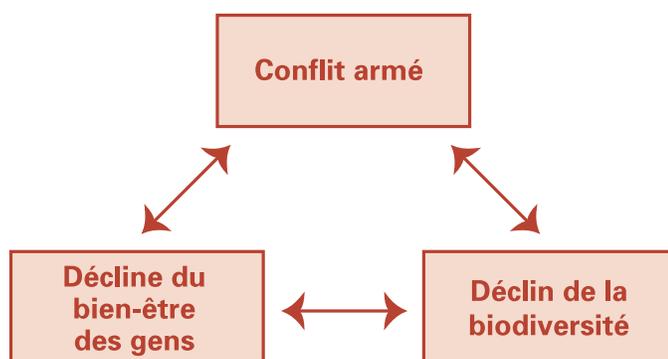


Schéma : Homer-Dixon (1994).

La relation entre la rareté des ressources naturelles et les conflits armés n'est cependant pas toujours précise. Bien que des liens puissent être établis entre la rareté des ressources et les conflits, ces liens peuvent être circonstanciels et ne pas découler directement de la rareté des ressources. Dans bien des cas, il serait plus juste de percevoir la rareté des ressources naturelles comme le symptôme de problèmes de société plus importants et non comme la cause directe de conflits (Uvin 1998). Dans certains cas, les conflits armés ne font qu'exacerber les conditions existantes plutôt que créer de nouveaux problèmes.

Outre la nécessité de bien saisir l'impact des conflits armés sur l'environnement, il est impératif de comprendre le contexte politique, social et économique plus vaste dans lequel se déroulent les activités de conservation ainsi que l'incidence de ce contexte sur la répartition et l'utilisation des ressources naturelles. Il faut savoir que cela affecte la capacité des organisations de conservation à travailler de manière efficace dans une région touchée.

Pour de plus amples renseignements :

Schwartz *et al.* (2001) ; Uvin (1998). Pour obtenir une liste complète des publications relatives aux changements et à la sécurité de l'environnement, voir le guide bibliographique énumérant les ouvrages publiés, dans le rapport annuel « Environmental Change and Security Project Report » du Woodrow Wilson Center, disponible à l'adresse : <http://ecsp.si.edu>

1.2.6 Autres aspects politiques, sociaux et économiques

Les conflits armés peuvent modifier en profondeur le contexte politique, social et économique dans lequel se déroulent les activités de conservation en modifiant l'équilibre du pouvoir politique, en sapant le maintien de l'ordre, en détruisant les économies locales et nationales et en favorisant le développement d'économies parallèles au profit des élites. D'autre part, les conflits armés provoquent souvent la fragmentation des sociétés, perturbent les systèmes traditionnels de gestion des ressources naturelles, détournent les ressources destinées au développement et à la conservation et relèguent la conservation à l'arrière-plan.

L'expérience du secteur de la conservation en matière de la gestion des questions sociales, économiques et politiques en situation de conflit est limitée. Si elles ont à cœur de demeurer efficaces, les organisations de conservation doivent prendre conscience du contexte global dans lequel elles évoluent, déterminer comment ce contexte nuit à leur efficacité et intégrer leurs nouvelles connaissances à la conception, à la mise en œuvre et à la gestion de leurs activités.

En temps de conflit armé, ce sont souvent les besoins élémentaires de survie de toutes les couches de la société, des particuliers aux États-nations, qui dictent les stratégies économiques. Au niveau des particuliers, une tendance vers une plus grande dépendance à l'égard des activités de subsistance et, qui plus est, à l'égard d'activités de subsistance différentes peut émerger. L'agriculture peut devenir impraticable et les gens contraints à vivre au jour le jour. Dans de telles conditions, les ressources naturelles gagnent en importance au niveau des stratégies de subsistance. Les changements au niveau des stratégies économiques doivent souvent être accompagnés d'un changement au sein des organisations sociales. Cette question est fondamentale puisque les

moindres perturbations au niveau des activités de subsistance peuvent engendrer la famine (Theodore Trefon, comm. pers.).

De manière plus générale, les économies nationales peuvent s'effondrer pour des raisons variées telles que le dérèglement du commerce, la perte d'investissements étrangers et la perte de recettes touristiques. Ce vide économique peut être rapidement comblé par des réseaux commerciaux illicites lorsque divers intervenants se mettent à exploiter les ressources naturelles dans le but de relancer l'économie et, comme c'est souvent le cas, de financer le conflit. En bref, les conflits armés peuvent interdire l'accès aux ressources à bon nombre de gens, faciliter l'accès (souvent illégal) à ces ressources pour un nombre restreint d'individus et donner naissance à un nouveau système de gagnants et de perdants.

La présente section examine brièvement plusieurs questions politiques, sociales et économiques fondamentales susceptibles d'avoir une incidence sur la conservation en temps de conflit armé et au cours de la période subséquente. Ces questions sont les suivantes :

- Questions de gouvernance
- Réseaux de commerce illicite
- Prolifération des armes
- Ruée vers les ressources en temps de guerre et dans l'après-guerre
- Opportunités politiques dans l'après-guerre
- Questions de droit, de politiques et de conventions internationales
- Propagation du VIH/sida

Le chapitre 2 qui suit la présente section contient des recommandations relatives à la mise en place de mesures axées sur ces questions.

Questions de gouvernance

La gestion durable des ressources repose sur une bonne gouvernance, c'est-à-dire sur une gouvernance responsable, transparente, inclusive, participative, respectée et efficace au niveau de l'application de la loi. La bonne gouvernance implique de rendre des comptes à toutes les parties locales intéressées et de faire preuve de considération et de sensibilité envers leurs intérêts de subsistance. En temps de paix, la bonne gouvernance se démontre par une capacité à concilier divers intérêts, par l'intégration des intérêts locaux aux processus décisionnels nationaux et par une répartition des obligations et des avantages reconnus comme étant acceptables par les parties intéressées (Winterbottom et Neme 1997).

Cependant, en temps de conflit et au cours de la période subséquente, les structures de gouvernance sont souvent affaiblies et incapables de contrôler ou de gérer efficacement

ces ressources. Un système d'état affaibli et moins apte à maintenir l'intégrité territoriale, et par conséquent n'ayant plus l'autorité nécessaire pour contrôler l'accès aux ressources, est une composante sous-jacente répandue en temps de conflit (Theodore Trefon, comm. pers.). Les faiblesses des principales institutions contribuent à l'effondrement de l'ordre public. Cet effondrement affecte par la suite la gestion et le contrôle légitimes et efficaces des ressources naturelles exercés par le gouvernement pour se terminer par une exploitation accrue de ces ressources. La détérioration des services et des communications ne fait qu'exacerber cette perte de contrôle. D'autre part, il se peut que des factions ennemies utilisent les ressources du secteur de la conservation dans leur lutte pour l'obtention du pouvoir et accentuent ainsi le désordre. L'une des difficultés auxquelles font face les travailleurs du secteur de la conservation est de déterminer avec qui négocier pour assurer le maintien des activités de conservation.

De telles situations engendrent souvent un vide politique qui est rapidement comblé par des intérêts militaires et commerciaux abusifs. Leur ascendance ne fait qu'exercer une pression supplémentaire sur l'économie et rendre le pays plus vulnérable à l'exploitation des ressources. Elle peut même écarter toute possibilité de changement positif au cours de la période de reconstruction d'après-guerre et affaiblir davantage l'état. Les bénéfiques que procurent les ressources naturelles se retrouvent très souvent en la possession des élites qui évoluent au sein de l'appareil étatique, au détriment de la population locale. Cela constitue un problème particulièrement délicat en Afrique, où les abondantes ressources naturelles ont récemment fait l'objet de conflits et ce problème s'est perpétué en raison d'une gestion inadéquate de ces ressources. Dans de telles circonstances, l'amélioration de la gestion de l'environnement implique le renforcement de la capacité de gouvernance de même que la modification des processus politiques et des relations de gestion entre la société civile, le secteur privé et l'état.

Diverses autorités exercent la gouvernance et celles-ci se répartissent essentiellement en deux types : traditionnel et moderne (l'autorité moderne est représentée par l'état et sa structure juridique). Toutefois, ces deux types d'autorité se chevauchent dans plusieurs pays de l'Afrique subsaharienne. L'autorité gouvernementale étant souvent affaiblie en temps de conflit, il ne reste parfois que les autorités traditionnelles. Dans de telles conditions, il devient important d'établir, d'entretenir et de renforcer les relations avec ces autorités traditionnelles (p. ex., les chefs locaux qui exercent un contrôle traditionnel sur la répartition des ressources locales) et de les inciter à s'occuper des menaces d'origine conflictuelle qui pèsent sur les ressources naturelles situées dans les zones sous leur contrôle. Il ne faut cependant pas reconnaître ou légitimer les autorités traditionnelles sans réserve car elles ne rendent pas toujours compte de leurs actions aux populations sous leur juridiction. Il importe de savoir à qui, s'il en est, l'autorité est tenue de rendre des comptes, peu importe l'identité de cette autorité, et si les parties intéressées jugent équitable la répartition des droits et des responsabilités.

Réseaux de commerce illicite

Les états affaiblis ou en difficulté, l'anarchie, l'effondrement des économies locales ou nationales et la dépendance accrue envers les ressources naturelles en temps de conflit armé constituent un sol fertile pour le développement de réseaux de commerce illicite (de Merode 1998). Le développement de ces réseaux, qui vont de la vente de la viande sauvage dans les marchés locaux au commerce international du bois d'œuvre et des diamants, est la conséquence logique d'un environnement dans lequel les ressources directement échangeables constituent le seul moyen crédible de paiement (Hart et Mwinyihali 2001 et Encadré 1.6).

Le commerce illicite peut être très difficile à évaluer et à contrôler puisqu'il s'effectue par l'entremise de réseaux parallèles. La section du présent guide portant sur les modes d'intervention propose un certain nombre de méthodes que peuvent appliquer les organisations de conservation pour exploiter pleinement leurs connaissances des conditions qui prévalent sur le site afin de sensibiliser la communauté internationale et indiquer aux décideurs les avenues possibles pour lutter contre ces réseaux. Parmi les autres stratégies envisagées par le présent guide pour lutter contre les réseaux de commerce illicite, notons la certification des ressources naturelles (dont le bois d'œuvre et les diamants), l'imposition de sanctions internationales et l'application des conventions internationales.

Toute discussion des réseaux de commerce illicite doit inclure la prolifération des armes, une activité étroitement liée à ces réseaux.

Encadré 1.6 Étude de cas : Conflit armé et biodiversité en Afrique subsaharienne : le cas de la République démocratique du Congo (RDC)

Auteurs : Terese Hart et Robert Mwinyihali

Points principaux : Cette étude de cas examine les impacts des récents conflits armés sur la conservation de la biodiversité en République démocratique du Congo, plus particulièrement au sein du système national de réserves, de parcs nationaux et d'autres aires protégées. Bien que la conservation en RDC se heurte à de sérieux obstacles, cette étude affirme que nous devons garder espoir compte tenu des importantes initiatives internationales ayant reçu l'appui des organisations nationales et internationales de conservation ainsi que de protecteurs indépendants de l'environnement. Les garanties de soutien et de formation à long terme des agents nationaux de conservation ainsi que la continuation à long terme du financement des aires protégées considérées comme faisant partie du patrimoine mondial de conservation sont des éléments fondamentaux de ces initiatives.

Pour consulter l'ensemble de cette étude, visitez le site Web à l'adresse suivante : www.BSPonline.org/publications

Prolifération des armes

La disponibilité des armes et l'exploitation illégale des diamants, du bois d'œuvre, de l'ivoire et d'autres ressources naturelles font partie intégrante d'un cercle vicieux dans lequel ces ressources servent à l'achat ou au troc d'armes. À leur tour, ces armes permettent à des groupes armés de garder le contrôle de zones d'approvisionnement de ces ressources précieuses et de développer et contrôler des réseaux de commerce illicite. La prolifération des armes provenant de conflits contribue de manière considérable à l'intensification du braconnage dans plusieurs pays, non seulement ceux impliqués directement dans des conflits mais aussi ceux dans lesquels aboutissent ces armes (par exemple, de la Somalie vers le Kenya).

Les autorités gouvernementales exploitent parfois les ressources naturelles pour financer les conflits. Cela peut se faire en utilisant les revenus générés par l'extraction commerciale de ressources pour financer les activités de guerre, en percevant des taxes sur l'extraction de minéraux au sein d'un territoire contrôlé, en prélevant des contributions auprès des entreprises à des fins de protection militaire et en autorisant les versements directs aux soldats plutôt que de leur verser une rémunération normale. Ces économies de guerre alimentent le cercle vicieux de la violence à l'exploitation économique des ressources naturelles (telles que les diamants et l'or) et inversement (International Famine Centre 2000). La récente guerre civile en Sierra Leone est un exemple parfait de ce type d'économie de guerre (Squire 2001).

Utiliser ces ressources pour financer un conflit serait difficile en l'absence d'un marché pour ces ressources et de sociétés internationales désireuses de se les procurer. La prolifération des armes ne pourrait pas non plus exister sans la complicité des marchands d'armes internationaux, des fournisseurs établis dans les pays producteurs d'armes et

Encadré 1.7 Étude de cas : Biodiversité et guerre civile en Sierra Leone

Auteur : Chris Squire

Points principaux : La guerre civile est devenue un facteur prépondérant de la dégradation de la biodiversité en Sierra Leone au cours des dernières années tant par sa capacité inhérente de destruction que par ses répercussions sur les autres facteurs de la dégradation de la biodiversité. Pourtant, à ce jour, très peu d'attention a été accordée aux effets de cette récente guerre civile sur la biodiversité du pays. Cette étude qualitative prend pour acquis qu'il s'est produit une dégradation considérable de la biodiversité au cours de la guerre civile et souligne la nécessité d'évaluer sur place ces effets dès que le secteur sera à nouveau accessible lors du retour à la vie normale. Enfin, cette étude propose un certain nombre de stratégies potentielles pour atténuer ces effets néfastes.

Pour consulter l'ensemble de cette étude, visitez le site Web à l'adresse suivante : www.BSPonline.org/publications

d'autres organisations commerciales. Le développement de stratégies potentielles d'intervention doit tenir compte de ce facteur crucial.

La section du présent guide portant sur les modes d'intervention propose un certain nombre de méthodes que peuvent appliquer les organisations de conservation pour exploiter pleinement leurs connaissances des conditions qui prévalent sur le site afin de sensibiliser la communauté internationale, informer les décideurs de la prolifération des armes et pousser l'ensemble des intervenants à lutter contre ce fléau.

Ruée vers les ressources dans l'après-guerre

C'est souvent au cours de l'intervalle entre la fin des hostilités et le rétablissement d'un contrôle et d'une gestion efficaces des ressources naturelles que l'environnement est le plus vulnérable. C'est à ce moment que peuvent se produire les effets les plus dévastateurs pour l'environnement. Immédiatement après le conflit, les autorités gouvernementales ne disposent plus des liquidités dont elles ont tant besoin pour relancer l'économie et rembourser les dettes de guerre. Par contre, le contrôle exercé par l'état et par les autorités traditionnelles est défaillant et les intérêts des communautés locales sont souvent relégués à l'arrière-plan des priorités politiques. Quant au secteur privé, il n'attend que l'occasion d'intervenir au cours de cette phase critique. Les gouvernements pourront décider de consentir à des entreprises privées des concessions extrêmement favorables selon des termes en toute probabilité légaux mais parfois au détriment des intérêts à long terme. En outre, des éléments sans scrupules du secteur privé pourront chercher à exploiter la situation et à extraire illégalement des ressources.

Le fait que la période d'après-guerre soit souvent synonyme de confusion et de piètre communication entre les ministères du gouvernement d'une part et entre ces mêmes ministères et les secteurs techniques d'autre part, vient compliquer les choses. Les gouvernements centraux, régionaux et locaux pourront éprouver des difficultés à établir des communications, aussi élémentaires soient-elles. L'environnement est souvent relégué à l'arrière-plan et les secteurs tels que l'agriculture, le transport et le commerce n'en tiennent pas suffisamment compte. Dans leur précipitation à développer des politiques de promotion du développement économique et de relance de l'économie nationale, les gouvernements ont parfois tendance à négliger la nécessité d'une utilisation durable des ressources naturelles, de la conservation de la biodiversité et d'un accès adéquat des communautés rurales aux terres et aux ressources naturelles. Cette combinaison de facteurs peut avoir des conséquences désastreuses pour l'environnement. Dans le cas du Liberia, la promulgation de la Loi sur les produits stratégiques, qui place les ressources naturelles du pays directement sous le contrôle du président, a bel et bien accéléré le processus de l'extraction des ressources naturelles du pays (Global Witness 2001).

Malgré ces nombreux obstacles à la conservation, la période immédiate d'après-conflit offre quand même des possibilités de réformes politiques d'après-guerre qui

pourront contribuer à freiner cette ruée vers les ressources et ses effets dévastateurs sur l'environnement.

Opportunités politiques dans l'après-conflit

La période d'après-conflit offre aussi des opportunités de réformes politiques qui, si elles sont bien planifiées, pourront contribuer à promouvoir la subsistance et la conservation durables en zones rurales. Ces nouvelles politiques pouvant aussi avoir des répercussions nuisibles sur l'environnement, il est impératif que le secteur de l'environnement participe à ces réformes. En RDC, à la suite de la guerre de 1996–97, l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature et ses partenaires de longue date ont coopéré avec le nouveau gouvernement, une démarche importante pour s'assurer que les questions environnementales constituaient une priorité du programme de réaménagement et que les politiques proposées pouvaient être appliquées (Kes Hillman Smith, comm. pers.).

De nouvelles réformes politiques générales sont souvent adoptées au cours de la période d'après-conflit et ces réformes peuvent avoir des répercussions considérables sur la biodiversité, les ressources naturelles et les modes de subsistance des populations rurales dans les années à venir. Souvent, la période d'après-guerre ouvre la voie à l'adoption de systèmes et de modèles politiques différents. Cette nouvelle ouverture est l'occasion rêvée pour certains pays de moderniser leurs politiques anciennes, obsolètes ou inadéquates, y compris les politiques relatives aux ressources naturelles, à la conservation, à l'environnement ou aux autres secteurs ayant un impact direct ou indirect sur l'environnement.

À titre d'exemple, le gouvernement mozambicain a démontré une ouverture beaucoup plus grande à la gestion communautaire des ressources naturelles après la dernière guerre et il a intégré ce principe dans sa politique et sa loi révisées sur les ressources foncières et naturelles. D'autre part, la politique d'aménagement du territoire prévoyait une recrudescence des activités de concession au sein du secteur privé pour soutenir le développement économique (Hatton *et al.* 2001).

Cependant, bien que les réformes politiques puissent susciter l'enthousiasme au cours de la période d'après-guerre, la capacité de formuler et de mettre en œuvre de telles réformes est souvent défailante. Il se peut que le gouvernement soit aux mains d'un nouveau groupe de décideurs et de planificateurs de politiques ayant une formation technique limitée et peu d'expérience en matière de processus gouvernementaux, de bonne gouvernance et d'établissement de politiques. D'autre part, la capacité de plusieurs pays dans le secteur des ressources naturelles et de l'environnement est souvent et fondamentalement faible, même en temps de paix. Il faut néanmoins que le personnel technique gouvernemental des secteurs des ressources et de l'environnement participe activement à la réforme des politiques et ce, aussi bien dans leur propre secteur que dans les autres secteurs qui ont un impact sur l'environnement. Ce dernier élément est

fondamental pour les gouvernements qui veulent s'assurer que les politiques agricoles, de transport et d'exploitation des ressources minérales accordent une attention suffisante aux enjeux environnementaux et aux questions relatives aux ressources naturelles. La constitution de réseaux d'entraide joue un rôle important. Le personnel gouvernemental œuvrant dans le secteur de l'environnement doit absolument établir de bonnes relations professionnelles au sein des différents secteurs et se tenir au courant des nouveaux développements pour déterminer son programme et classer ses activités par ordre de priorité. Le cas échéant, des structures telles que des comités environnementaux interministériels pourront servir de tribune. Le personnel gouvernemental peut également favoriser la participation des intervenants de tous les niveaux au processus décisionnel et ainsi rejeter une démarche descendante.

Les informations provenant des ONG, des organismes confessionnels et des organisations communautaires peuvent être utilisées comme fondement de politique (p. ex. les données relatives à la biodiversité, aux ressources naturelles et à l'utilisation de celles-ci par la communauté). Ces organisations peuvent contribuer à renforcer les capacités d'établissement des politiques (par exemple, organiser des cours abrégés de formation et des voyages d'études dans d'autres pays afin que les responsables des orientations politiques puissent observer l'application de politiques différentes). Elles pourront contribuer à établir et à réviser les politiques si le processus en vigueur est participatif. Leurs connaissances permettront peut-être d'anticiper les conséquences à court terme et à long terme des politiques proposées. Le cas échéant, elles pourront agir à titre de chiens de garde de l'élaboration des politiques et faire des pressions pour que des changements soient apportés au processus et au contenu avant que les nouvelles politiques ne soient finalisées.

Les donateurs peuvent soutenir financièrement la réforme des politiques et promouvoir un processus équitable et transparent. Au cours de la période d'après-guerre, plusieurs pays ont créé des postes ministériels étrangers pour la planification des politiques des ressources naturelles et de l'environnement, des postes financés par des donateurs. L'élaboration de nouvelles politiques démontre aux donateurs que des stratégies sont développées à ce moment crucial en prévision de l'avenir, ce qui peut aider à attirer de nouveaux financements.

Questions juridiques et politiques : le rôle des conventions internationales

En théorie, les conflits armés sont régis par une structure juridique internationale qui dicte la conduite des soldats envers les civils et les non combattants et envers l'environnement naturel et tout autre cible non militaire, y compris la faune. Dans la pratique, ces lois s'avèrent souvent inefficaces, particulièrement lors de guerres civiles et d'autres conflits internes. Pourtant, la communauté internationale est davantage consciente des conventions internationales qui protègent l'environnement et de la nécessité de renforcer leur application. Même en l'absence d'un fondement juridique

de contrôle, la seule existence des conventions internationales pourrait fournir la justification morale et les ressources financières (p. ex., en incitant les donateurs à fournir un soutien financier) nécessaires à la poursuite des activités de conservation en temps de conflit (Jay Austin, comm. pers.).

Le droit environnemental international comporte des clauses spécifiques de protection de l'environnement naturel et de la faune qui demeurent valides en temps de conflit. À titre d'exemple, la Convention sur le patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), signée en 1972, établit une structure précise de protection des sites désignés comme appartenant au patrimoine mondial et le libellé laisse croire que cette convention s'applique également en temps de guerre. En soi, cette convention n'a pas nécessairement de répercussions sur le terrain et, il faut bien l'admettre, la Convention sur le patrimoine mondial n'a pas toujours joué le rôle que l'on attendait d'elle sur le plan international. Le personnel occupant les postes clés sur les sites concernés doit toutefois être conscient du pouvoir potentiel de la convention et savoir l'exploiter pour promouvoir la conservation des sites. Le programme UNESCO/Fonds des Nations Unies/RDC de conservation des cinq sites du patrimoine mondial en RDC en est l'exemple typique (voir Encadré 1.9). Les ONG partenaires impliquées et l'ICCN ont formé une coalition afin d'exploiter le financement fourni par le Fonds des Nations Unies, le soutien politique

Encadré 1.8 Projet de convention de l'UICN sur l'interdiction des activités militaires dans les aires protégées

Afin de combler les manquements de la loi de guerre et du droit environnemental international, l'Union internationale de conservation de la nature (UICN) a récemment proposé un Projet de convention sur l'interdiction des activités militaires dans les aires protégées. S'il est adopté, ce traité offrirait en temps de conflit armé une protection spéciale aux « aires naturelles ou culturelles d'importance internationale » désignées par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Ces désignations seraient basées sur les désignations existantes, telles que les sites du patrimoine mondial et les réserves de la biosphère, mais elles pourraient également s'étendre aux parcs nationaux et à d'autres zones qui ne se sont pas encore vu accorder le statut international. Bien que le Projet actuel de convention de l'UICN n'intègre pas ce concept, des dispositions supplémentaires pourraient être prévues dans le traité pour accorder un statut de protection spéciale aux travailleurs du secteur de la conservation. Le projet de convention doit également être modifié pour renforcer les dispositions relatives à son application et pour s'assurer qu'il sera applicable à tous les conflits armés, que ceux-ci soient internes ou internationaux.

Le Projet de convention de l'UICN est en cours d'élaboration mais même la mise en place de mécanismes de protection sur papier et les lointaines institutions juridiques ne pourront offrir aucune garantie quant à l'élimination des atrocités sur le terrain. Dans l'intérim, là où la primauté du droit n'existe plus, les conventions internationales resteront toujours des outils de persuasion morale, d'opérations publicitaires, de sensibilisation et de véhicules pour l'obtention d'un soutien financier et technique.

Source : Jay Austin.

Encadré 1.9 Le statut de patrimoine mondial comme outil de conservation : le projet UNF/UNESCO

Collaborant avec diverses ONG de conservation, agences de coopération technique et institutions nationales actives au niveau local, l'UNESCO travaille avec la UNF (une fondation privée) au soutien d'une intervention massive au sein des cinq sites de la République démocratique du Congo : le parc national des Virunga, le parc national Garamba, le parc national Salonga, le parc national Kahuzi-Biega et la réserve faunique Okapi. Cette intervention, qui doit s'étendre sur une période de quatre ans, assurera la survie à court terme de ces cinq zones gravement menacées. Outre la distribution multiniveau de fonds d'urgence, notamment pour la rémunération du personnel, l'achat de matériel, le renforcement de la capacité et l'amélioration des relations avec les communautés locales, le programme comporte un volet diplomatique qui vise à sensibiliser les factions belliqueuses à l'importance de la conservation pour la région.

Source: Kalpers (2001b) ; Hart et Mwinyihali (2001).

de l'UNESCO et le pouvoir de leur propre collaboration dans un programme qui confirme d'ores et déjà que la conservation peut non seulement se poursuivre en temps de conflit armé mais se développer (Jay Austin, pers. comm.).

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) limite le trafic transfrontalier des espèces animales et végétales menacées, tout en proposant des mécanismes de surveillance et d'application. Cette convention s'attaque cependant surtout aux problèmes imputables aux « affaires de routine » plutôt qu'aux situations d'urgence extrêmes provoquées par les conflits armés (Jay Austin, comm. pers.).

Enfin, dans le contrecoup des conflits armés, il y a eu une demande croissante pour la mise en place de mécanismes juridiques *ad hoc* capables de maintenir les autorités en place et de tenir les particuliers financièrement responsables des préjudices causés aux ressources naturelles et à la faune. La Commission d'indemnisation des Nations Unies, mise sur pied dans le but d'évaluer la responsabilité civile du gouvernement irakien à l'égard de ses actions au cours du conflit du golfe Persique, en est un modèle actuel. Le récent rapport du Groupe d'experts des Nations Unies concernant la RDC réclame la mise sur pied d'une commission analogue pour enquêter et statuer sur les demandes de dommages-intérêts déposées par le gouvernement congolais (Nations Unies 2001). Une autre proposition consiste à mettre des fonds de côté pour la création d'une mission de secours environnementale et internationale chargée d'évaluer et de limiter les dommages environnementaux avant que des poursuites civiles ne soient intentées (Austin et Bruch, à l'impression).

De tels mécanismes juridiques nécessiteraient des preuves manifestes de la culpabilité des parties responsables, y compris des preuves sur l'identité des intervenants

responsables. Les organisations de conservation peuvent jouer un rôle important dans la collecte de telles informations (voir également les sections 2.1.8, 2.2.2 et 2.2.6).

Pour de plus amples renseignements sur les questions juridiques et de politiques :

Austin et Bruch (2000) et Tarasofsky (2000).

La propagation du VIH/sida

En raison de la présence de forces armées ainsi que de l'insécurité et des bouleversements sociaux, les personnes qui évoluent dans les régions où sévissent des conflits armés risquent davantage d'être infectées par le VIH que celles qui vivent dans la paix. L'effondrement de la structure sociale et des mécanismes juridiques de protection se traduit par des relations sexuelles plus transitoires et un plus grand nombre de partenaires. Le viol devient souvent une arme de guerre. Femmes et enfants peuvent être contraints de recourir à la prostitution lorsque les conflits interdisent les activités normales de subsistance. La population générale et les membres des forces armées ne sont pas suffisamment sensibilisés aux dangers du VIH et ne disposent pas des moyens de prévention nécessaires lors de relations sexuelles. Le taux d'infection par le VIH est cinq fois plus élevé au sein de l'armée et des forces de maintien de la paix que parmi la population générale et ce taux augmente davantage en temps de conflit. Ces facteurs contribuent à une plus forte propagation du VIH pendant le conflit. Compte tenu des pressions supplémentaires exercées sur les infrastructures économiques et de la santé et de la déstabilisation des cellules familiales et des structures sociales, cette situation peut prolonger le conflit (Kristoffersson 2000).

La propagation accrue du VIH en raison des conflits peut avoir des effets considérables sur l'environnement. En Afrique, les organisations de conservation subissent en temps de paix des pertes de personnel tragiques imputables au VIH, y compris au niveau du personnel supérieur formé et expérimenté. Cela affecte sérieusement leur capacité à mettre en œuvre les programmes de conservation dans plusieurs pays, y compris en Afrique du Sud (Trevor Sandwith, comm. pers.). Le personnel est encore plus vulnérable devant une augmentation de la propagation du VIH en temps de conflit. Le maintien et le renforcement de la capacité organisationnelle sont des composantes fondamentales de l'atténuation des effets néfastes des conflits sur l'environnement, aussi bien pendant qu'après le conflit (Section 2.1). La perte de personnel imputable au sida à cet instant précis pourrait avoir de sérieuses répercussions sur l'environnement.

La relation qui existe entre le sida, les économies rurales et les ressources naturelles est méconnue. Les membres de la famille les plus actifs sur le plan économique sont aussi ceux qui risquent le plus de mourir du sida. Une telle occurrence réduirait la

capacité du ménage à effectuer du travail agricole lourd. Cela entraînerait-il l'adoption de techniques de production ou de récoltes exigeant une main-d'œuvre moindre ? Quelles en seraient les répercussions sur la taille de la zone cultivée et sur les autres aspects environnementaux ? Y aurait-il une plus grande dépendance vis-à-vis des ressources naturelles ? Même aujourd'hui, nous n'en savons que très peu à ce sujet mais il est fort possible qu'une augmentation de la propagation du VIH en temps de conflit ait des répercussions indirectes à long terme sur l'environnement.

Sommaire

En bref, une conservation efficace dans les zones de conflits armés requiert un véritable entendement du contexte politique, social et économique global. Plusieurs des difficultés et des obstacles auxquels se heurte la conservation ont été identifiés dans la présente section, ainsi que de nombreuses démarches qui permettent à faire face à ces périodes de conflit et à récupérer par la suite. L'évaluation de ces obstacles et de ces mesures est indispensable à l'élaboration de stratégies de conservation appropriées et efficaces, sujet abordé par la prochaine section.

Que pouvons-nous faire ?

2 Que pouvons-nous faire ?

Les conflits armés comportent des défis, des difficultés et des risques qui rendent la situation de la conservation plus complexe. Dans la section précédente, nous avons examiné des effets néfastes que peuvent avoir les conflits armés sur l'environnement ainsi que leurs répercussions potentielles sur la conservation et certaines des causes sous-jacentes. Il n'y a peu que le secteur de la conservation et ses partenaires puissent faire pour parer à ces effets néfastes : aucune initiative que pourrait entreprendre le personnel de la conservation pour éviter ces effets ne serait efficace contre les forces à leur origine. Cependant, des mesures peuvent parfois être mises en place pour réduire ces effets à défaut de les éviter complètement. Une combinaison d'interventions effectuées en temps et en lieux opportuns peut contribuer grandement à la conservation des ressources naturelles et de la biodiversité et, par conséquent, promouvoir des modes de subsistance durables et préserver la stabilité régionale à long terme une fois le conflit terminé (voir Encadré 2.1).

En voulant intervenir pour atténuer les effets néfastes des conflits armés, les organisations de conservation peuvent être appelées à se livrer à des activités qui sortent de leur cadre opérationnel normal. Leur approche peut devenir plus générale. À titre d'exemple, ces organisations peuvent s'impliquer dans des activités de développement et des activités sociales, conjointement avec d'autres organisations actives dans les secteurs du secours, du développement et de la planification. Elles peuvent aussi être appelées à renforcer les liens entre les activités de conservation et de secours humanitaire pendant le conflit. (Wabbes Candotti 2000). Les organisations de conservation auront à développer de nouvelles compétences et à modifier leur mode opérationnel interne pour être en mesure de travailler en situation de conflit.

Encadré 2.1 La conservation en temps de conflit : l'expérience du PICG

L'expérience du Programme international de conservation des gorilles (PICG) illustre bien la manière dont certaines interventions effectuées au moment opportun et au bon endroit peuvent avoir une influence considérable sur la stabilité à court terme et à long terme d'une région.

Le PICG, coalition de trois organisations internationales de conservation (African Wildlife Foundation, Fauna and Flora International et le Fonds mondial pour la nature, International), a été mis sur pied en 1991 dans le but de regrouper les ressources techniques et financières et ainsi accroître l'efficacité des organisations dans la poursuite commune de la conservation des gorilles.

La chaîne des volcans Virunga, habitat du gorille de montagne, chevauche les frontières de l'Ouganda, du Rwanda et de la RDC. Pendant plus d'une décennie, cette région fut le théâtre de conflits armés et d'instabilité qui allaient poser de graves problèmes pour la conservation. Toutefois, en collaborant avec d'autres organisations de conservation et des organisations d'autres secteurs, ainsi qu'avec les communautés avoisinantes, le PICG a pu faire face à ces crises et poursuivre ces activités de conservation tout en favorisant et en soutenant financièrement des modes de subsistance durables.

Source : Kalpers 2001a ; Plumptre *et al.* 2001.

Certains aspects opérationnels deviendront plus importants : une collaboration étroite avec les autorités locales civiles, militaires et traditionnelles de tous les niveaux, le développement de techniques de tractation diplomatique et une certaine souplesse vis-à-vis des mouvements de pouvoir. Les organisations qui travaillent dans un environnement plus varié auront peut-être déjà adopté une approche multisectorielle. Leur adaptation sera donc plus aisée que celle des organisations qui travaillent exclusivement dans les aires protégées. Des changements considérables peuvent se produire durant cette période au niveau des sources et de l'importance du financement des activités. En l'absence d'un secteur de la conservation, les secteurs du secours et du développement pourront atténuer les effets néfastes sur l'environnement en intégrant à leurs programmes des considérations environnementales.

Les mesures d'atténuation des effets néfastes des conflits armés sur l'environnement peuvent être mises en place au cours des trois phases suivantes :

- **Prévention et préparation** : l'adoption d'une approche proactive avant le déclenchement d'une crise peut contribuer de manière significative à atteindre les objectifs de conservation pendant et après le conflit.
- **Adaptation et atténuation** : au cours de la crise, des stratégies d'adaptation aideront à atténuer les effets néfastes du conflit sur l'environnement et à exploiter pleinement les opportunités qui se présenteront. Cette phase englobe la période actuelle du conflit et la phase de transition vers la paix.

- **L'après-crise** : une fois le conflit terminé, des programmes de relance, de réhabilitation et de reconstruction à plus long terme pourront être développés et appliqués dans le but de promouvoir une action appropriée en faveur de la protection de l'environnement.

Il importe de souligner qu'il n'existe pas de plan directeur quant à l'orientation à adopter. Chaque situation est particulière. Il n'existe aucun remède universel. Il faut donc accepter que les interventions potentielles n'aient qu'une portée limitée, tout en comprenant que peu vaut mieux que rien.

Les sections subséquentes couvrent trois secteurs d'activités principaux :

- Réponse organisationnelle
- Collaboration
- Questions financières et de financement

2.1 Réponse organisationnelle

Les organisations de conservation doivent se préparer à faire face à des situations d'insécurité même lorsqu'il ne semble pas y avoir de problèmes à l'horizon. Cela signifie planifier en fonction de différents niveaux de capacité d'intervention et s'assurer que tous les membres du personnel impliqués dans le projet se sont familiarisés avec ces plans en cas d'urgence. Il est de beaucoup préférable d'anticiper les problèmes et d'établir un plan d'intervention avant que ne se produise un événement que de tenter de s'adapter et de communiquer à distance avec le personnel en temps de crise. Le personnel peut d'ailleurs être formé afin de développer les compétences dont il aura besoin pendant et immédiatement après le conflit.

Un des aspects les plus importants en temps de conflit est de s'efforcer de demeurer présent. Pour ce faire, il importe que les priorités essentielles des organisations soient les plus souples possibles. Les organisations doivent être en mesure s'adapter au fur et à mesure qu'évolue la situation et de profiter des opportunités qui se présentent. Cela pourrait impliquer une nouvelle manière de travailler : par exemple, élargir les catégories d'aires protégées afin de faciliter le multizonage et les utilisations multiples, promouvoir la conservation des sites et les multiples affectations des sols ou l'application d'autres stratégies opportunistes pour assurer le soutien. À cet égard, une vision juste et à long terme de la situation sur le terrain et un engagement ferme à continuer en dépit des risques seront des atouts majeurs.

Les questions fondamentales suivantes sont examinées plus en détail :

- Évaluation, intervention, surveillance et adaptation
- Maintenir une présence

- Gestion du personnel
- Communication
- Formation en prévision de périodes de conflit
- Formation en prévision de la paix
- Souplesse organisationnelle et de programme
- Préserver la neutralité

2.1.1 **Évaluation, intervention, surveillance et adaptation**

Cette section vous est-elle destinée ?

Cette section s'adresse aux directeurs et aux chefs du personnel des ONG, aux départements ministériels, aux projets et aux donateurs ayant du personnel sur le terrain.

Quel est l'enjeu ?

Afin d'être efficaces, les organisations de conservation doivent évaluer les conditions nouvelles en temps de conflit et réagir en conséquence. Elles doivent aussi surveiller leur évolution et s'adapter en conséquence.

En quoi cela est-il important ?

Les circonstances peuvent changer de manière dramatique pendant et après les périodes de conflit armé. Les conditions politiques, économiques et sociales varient en fonction de l'évolution de la balance des pouvoirs et des effondrements et redressements répétés de l'ordre public. De telles circonstances ne font pas partie des conditions normales qui prévalent en temps de paix et les organisations de conservation doivent alors s'interroger : « Devons-nous rester ou partir ? » « Sommes-nous en mesure de poursuivre les activités de base ou non ? » « Perdrons-nous nos acquis ? » « Sommes-nous assurés d'un plein soutien organisationnel (interne) ? » « Pouvons-nous éviter de recourir à la gestion ponctuelle ? » « Avons-nous la capacité et les compétences nécessaires pour demeurer efficaces dans ces nouvelles conditions ? » « Le projet est-il toujours pertinent compte tenu de l'évolution de la conjoncture ? » (Sylvie Wabbes Candotti, comm. pers.).

Comment s'attaquer au problème ?

Les organisations de conservation doivent être en mesure d'évaluer et de réagir à ces nouvelles conditions immédiatement avant, pendant et après un conflit armé si elles désirent atteindre les objectifs de conservation fixés avec un maximum d'efficacité. Pour cela, elles doivent effectuer une évaluation générale de la situation en fonction de leurs objectifs et de leurs opérations, préparer des interventions appropriées, surveiller l'évolution de la situation, évaluer l'efficacité de leurs interventions et les

adapter selon les résultats observés. Chacune de ces étapes est décrite plus en détail ci-dessous.

Évaluation

L'évaluation implique la collecte d'informations sur l'ensemble de la situation politique, économique, sociale et environnementale afin d'établir le fondement du processus décisionnel et ensuite d'analyser ces renseignements à la lumière des objectifs à long terme.

Ce processus inclut :

- **La collecte d'informations pertinentes** sur le conflit, y compris sa nature et ses causes profondes, sur le contexte politique, social et macro-économique, sur les motifs qui incitent les intervenants en coulisse à s'impliquer et sur leur capacité à exercer des pressions, et la collecte des informations les plus récentes sur les développements et les effets actuels et éventuels. Ces informations devraient être recueillies au niveau local, national et international par l'entremise de réseaux composés de sources fiables au sein de chaque pays et de chaque région.
- **L'évaluation des menaces et des opportunités** à court terme et à long terme, à la lumière des informations recueillies ci-dessus. Cela implique prévoir l'évolution potentielle du conflit et en évaluer les conséquences directes et indirectes sur l'environnement et sur l'organisation (ce dernier élément est examiné plus en détail dans les sections subséquentes).
- **L'évaluation de la capacité de l'organisation à réagir** à la situation, y compris l'évaluation des besoins (immédiats et à plus long terme) et l'évaluation des ressources. L'évaluation des besoins doit porter sur le personnel, la formation, le financement, le matériel, les infrastructures, les communications et la logistique. L'évaluation des ressources doit quant à elle porter sur les ressources actuelles de l'organisation ainsi que sur les besoins prioritaires et les possibilités d'accroître le soutien.

Afin d'obtenir une véritable vue d'ensemble de la situation et de bien en saisir les nuances, il importe de recueillir les informations et d'analyser la situation conjointement avec les partenaires et autres intervenants, à tous les niveaux et selon différentes perspectives. Ce processus peut également servir à jeter les bases de la collaboration future. Le programme UNESCO/UNF/RDC en est un exemple probant. Les partenaires des ONG et de l'ICCN engagés à long terme ont collaboré à l'évaluation des besoins ainsi qu'au développement et à la mise en œuvre d'un plan d'intervention réaliste qui réponde aux besoins les plus fondamentaux et qui transcende les divisions politiques en mettant l'accent sur la neutralité et l'internationalité de la conservation.

Ces informations ne pourront être intégrées au processus décisionnel que si elles sont dûment documentées. Le Tableau 2.1 ci-dessous contient le sommaire des problèmes rencontrés en temps de conflit par les ONG partenaires au cours des initiatives de conservation en RDC, entre 1994 et 2001.

Planification d'une stratégie d'intervention

Il n'existe aucun format directeur pour l'établissement d'une stratégie d'intervention. Il est impossible de transférer intégralement les stratégies d'une situation à l'autre, chacune ayant des circonstances qui lui sont propres. Mais bien qu'il faille élaborer des stratégies pour chaque situation, certains principes généraux et certaines idées directrices peuvent s'appliquer peu importe la situation.

- **Déterminer des objectifs précis à long terme.** L'élaboration d'une stratégie d'intervention doit absolument débiter par l'identification d'objectifs précis à long terme. Ces objectifs confèrent aux activités leur raison d'être et déterminent le but qu'il faut s'efforcer d'atteindre aussi bien en temps de conflit qu'en temps de paix. Avoir des visées claires à long terme est particulièrement important en temps de conflit armé alors que les besoins à court terme priment et que les priorités sont temporairement remaniées.
- **Être réaliste et souple.** La stratégie devrait proposer une approche réaliste et réalisable pour la poursuite des objectifs en fonction de l'évaluation. Il ne faut surtout pas se montrer trop ambitieux quant aux réalisations en temps de conflit mais plutôt élaborer une stratégie innovatrice, réaliste et souple au niveau des délais de mise en œuvre et à l'égard de l'évolution des circonstances. Il se peut que la stratégie doive être modifiée à maintes reprises en fonction de la situation. Elle ne doit pas être perçue comme une stratégie directrice immuable qu'il faut à tout prix appliquer de manière rigide du début à la fin.
- **Être proactif plutôt qu'uniquement réactif.** Les interventions doivent être planifiées en fonction des développements potentiels anticipés. Il faut se préparer à l'avance pour être en mesure de s'adapter à tout changement de circonstances. Souvent, en temps de conflit, de brèves conjonctures favorables se produisent subitement. Celles-ci permettent de travailler concrètement à la réalisation des objectifs de conservation mais elles tout aussi rapidement peuvent disparaître (voir Encadré 2.2). Il faut donc s'efforcer d'anticiper les événements et être proactif ; qui se contente d'agir uniquement de manière réactive lorsque les événements se produisent risque d'être constamment pris de court.
- **Prévoir des interventions à divers niveaux organisationnels.** Il faut tenter, dans la mesure du possible, de travailler sur plusieurs niveaux et d'élaborer les interventions les plus pertinentes pour chacun de ces niveaux : international, national et

Tableau 2.1 Sommaire des problèmes rencontrés en temps de conflit par les ONG partenaires au cours des initiatives de conservation en RDC orientale, entre 1994 et 2001.

Catégories de problèmes	Avant la 1^e guerre (1994–1996)	Pendant la 1^e guerre (octobre 1996–décembre 1997)	Après la 1^e guerre (juin 1997–juillet 1998), Période de réhabilitation	Pendant la 2^e guerre (août 1998 jusqu'en 2000)
Problèmes d'ordre politique	Déclin du régime politique global.	Guerre nationale sur un front.	La coalition d'ONG collabore avec le nouveau gouvernement pour que le programme de réhabilitation tienne compte des enjeux environnementaux et pour établir des relations avec ce nouveau gouvernement.	Conflit économique et régional entre les parties à propos des ressources.
Problèmes de politique générale	Politiques et lois obsolètes.	La « loi du fusil » prévaut au cours du conflit immédiat.	Les secteurs prioritaires commencent à faire l'objet d'interventions.	Organisation du pouvoir relativement fluide mais fortement influencée par l'appareil militaire.
Problèmes institutionnels au niveau des autorités nationales	L'affaiblissement des autorités nationales ainsi qu'une rémunération et un financement nationaux sporadiques et parfois inexistantes forcent les ONG à combler les lacunes en établissant des partenariats et des structures de soutien pour maintenir ce dernier.	Opérations essentielles gênées par la politique de désarmement et la méfiance initiale. Opérations rétablies par voie de négociation et l'apport des structures existantes de soutien des ONG pour remplacer les salaires.	Rajeunissement de l'administration centrale institutionnelle et du ministère. Les engagements à long terme et une approche collective viennent renforcer les liens entre la planification et la mise en œuvre au sein des ONG partenaires et de l'administration centrale. Table ronde des partisans de l'environnement organisée par le ministère, juillet 1997.	Plusieurs nouvelles autorités en territoire rebelle et roulement élevé du personnel.
Problèmes relatifs au financement	De plus en plus difficile de s'assurer d'un financement important et de coordonner les intérêts. Sanctions bilatérales sur le financement depuis 1991.	Maintien du soutien de base et les partenaires font tout en leur pouvoir pour qu'il aboutisse sur le terrain.	Financement au compte-gouttes et dans certains cas une approche attentive. Le soutien d'urgence versé rapidement sur preuve des résultats et autres possibilités de réalisation.	L'approche collective adoptée par les partenaires, l'ICCN, l'UNESCO et la UNF, a permis de recueillir des fonds importants et de stimuler la confiance et l'engagement des donateurs.
Problèmes d'ordre financier	Système bancaire non fiable. Par conséquent, utilisation d'autres systèmes, notamment les missions.	Transfert de fonds impossible depuis quelques mois puis rétabli par porteurs.	Systèmes de la mission non rétablis. Transport de fonds par le personnel maintenu et entreprises locales changées.	L'existence du programme UNESCO/UNF et les ONG partenaires ont renforcé les cautionnements financiers et simplifié les activités sur le plan politique.
Problèmes d'ordre économique	Problèmes croissants.	Le conflit affecte le commerce et le revenu.	Quelques espoirs au niveau du relèvement après la guerre de 1996-1997.	Les problèmes s'accroissent au fur et à mesure que se prolonge le conflit.

(Suite du tableau 2.1 à la page suivante)

Tableau 2.1 continue

Catégories de problèmes	Avant la 1 ^e guerre (1994–1996)	Pendant la 1 ^e guerre (octobre 1996–décembre 1997)	Après la 1 ^e guerre (juin 1997–juillet 1998), Période de réhabilitation	Pendant la 2 ^e guerre (août 1998 jusqu'en 2000)
Problèmes relatifs aux infrastructures et à la logistique	Jamais simple à l'intérieur du pays, mais des structures alternatives de soutien sont en place à chaque site.	Lourdes pertes au niveau des investissements d'infrastructures et de capitaux.	Coûts de remplacement et de mobilisation des ressources élevés dans le cadre des activités de réhabilitation.	Réhabilitation restreinte. Aucune autre perte majeure mais les risques augmentent au fur et à mesure que se prolonge le conflit. Utilisation inappropriée potentielle des ressources en période d'instabilité.
Problèmes d'ordre social	Plus de rémunération nationale. Remplacements de salaire, primes, services élémentaires de santé et d'éducation fournis par les ONG.	Stratégies journalières de subsistance affectées. Salaires versés à titre rétroactif dès que possible là où les ONG partenaires sont présentes.	Besoins énormes en comparaison des interventions.	Augmentation progressive et déclin de l'aide au développement.
Problèmes de sécurité	Pas de problèmes majeurs, émeutes et pillage sporadiques, notamment en 1991 et 1993, présence militaire le long des frontières, quelques vols qualifiés en ville. Les problèmes menacent le tourisme.	Risques élevés et pertes au niveau du personnel et des biens.	Au courant des îlots d'insécurité qui persistent.	Risques actuels minimisés par la sensibilisation à la sécurité, communication avec les autorités.
Problèmes d'ordre écologiques	Pression croissante sur les ressources naturelles, surtout en raison des conflits avoisinants.	Braconnage et exploitations des ressources intenses.	Rétablissement du maintien de l'ordre public et réduction des menaces.	Exploitation des ressources minérales accompagnée de destruction de la faune à des fins d'alimentation, exploitation agricole de certains parcs et capacité réduite des autorités à maintenir l'ordre public.

Source : Adapté de Wabbes Candotti (2000), avec la contribution d'autres partenaires.

local. Une intervention sur un niveau peut éliminer une contrainte présente à un autre niveau.

Surveillance et adaptation

Deux types de surveillance sont nécessaires en temps de conflit :

- **Surveiller la situation générale.** Étant donné que les circonstances peuvent changer très rapidement dans les situations de conflit armé, elles doivent être surveillées étroitement afin de survivre, de s'adapter et de continuer à agir avec autant d'efficacité que possible. Cela signifie surveiller les aspects politiques, économiques et

Encadré 2.2 Une conjoncture favorable : atelier Préparation pour la Paix en RDC

Le projet Conflit armé et environnement a été une excellente source d'apprentissage pour le BSP en matière de conjoncture favorable. Il devint vite évident que favoriser la collaboration entre les organisations de conservation et les secteurs du secours et du développement était une voie qui méritait d'être explorée. Des efforts furent donc déployés pour mettre sur pied un atelier national dans le but d'étudier et de promouvoir cette collaboration, et un pays africain récemment sorti d'un conflit fut choisi. Hélas, les milieux gouvernementaux ne semblaient guère enclins à se rallier à ce projet jugé non prioritaire à ce moment-là.

Le projet partit donc en quête d'un autre pays et se tourna vers la RDC. Le concept fut développé dans le cadre de discussions avec des organisations clés de la RDC. L'atelier prônerait la collaboration non seulement multisectorielle mais également entre le gouvernement et les ONG, en plus de mettre l'accent sur les aspects environnementaux de la préparation à la paix. Une date fut fixée au mois de février 2001 mais le titre « Préparation pour la paix » dut être délaissé pour des motifs politiques alors que le degré d'ouverture lors des discussions à ce sujet soulevait certaines inquiétudes compte tenu de l'évolution actuelle du conflit. Le président Laurent Kabila était assassiné en janvier 2001. L'atelier fut donc reporté au mois de juin 2001, période où l'attitude générale envers la paix était beaucoup plus positive. Cet événement reçut l'appui enthousiaste des plus hauts niveaux. 150 personnes y participèrent, incluant quatre ministres du gouvernement et un officier haut gradé de l'armée. Symboles de la paix, des colombes furent relâchées au cours de la cérémonie.

La tenue de l'atelier au mois de juin aida bien davantage le pays à se préparer pour la transition vers la paix que si l'atelier s'était déroulé quatre mois plus tôt. Le projet sut profiter pleinement de cette conjoncture favorable.

Source: Autuers.

sociaux de la situation ainsi que toute évolution des éléments qui menacent les objectifs environnementaux et les opportunités d'intervention. Compte tenu des nombreuses rumeurs qui circulent durant cette période, il convient de consulter diverses sources pour obtenir une vue d'ensemble de tous les niveaux et pour vérifier l'exactitude de ces informations.

- **Surveiller l'efficacité des interventions.** Quelles ont été les interventions directes ou indirectes les plus efficaces vis-à-vis des objectifs ? Lesquelles ont échoué ? Les échecs peuvent être aussi riches en enseignements que les réussites. Les ressources sont souvent limitées en situation de conflit et les organisations ont des choix difficiles à faire quant aux interventions à effectuer. Les organisations de conservation ne sont guère expérimentées au niveau opérationnel en situation de conflit; elles doivent donc faire l'expérience d'approches variées et apprendre à utiliser les ressources à meilleur escient à l'avenir.

Les indicateurs qui apportent des réponses rapides avec un degré de précision raisonnable et qui peuvent être mesurés aisément et à faible coût sont sans aucun doute les

indicateurs les plus utiles aux organisations de conservation. Les indicateurs biologiques ne sont peut-être pas très utiles puisqu'ils ne dénotent les changements que sur une longue période. À titre d'exemple, la surveillance d'un couvert forestier aux alentours d'un camp de réfugiés à l'aide de l'imagerie par satellite ne permet pas la détection rapide des problèmes. Les problèmes ne seront signalés qu'une fois survenus. Il serait plus avantageux d'utiliser des indicateurs de menaces tels que le nombre de sacs de charbon ou le nombre de camions de bois à chauffer qui ont été aperçus sortant de la forêt chaque jour. Appliquée sur une brève période, l'évaluation de la réduction de la menace décrite par Margoluis et Salafsky (2001) pourrait s'avérer particulièrement utile en situation de conflit si les menaces varient régulièrement. Une analyse périodique, l'établissement régulier de nouvelles priorités et l'ajustement des interventions sont indispensables à la conduite d'opérations efficaces pendant le conflit.

Dans les Virunga, le Programme international de conservation des gorilles (PICG) et le personnel du parc ont élaboré un programme élémentaire de surveillance pour gérer des données de base que les gestionnaires des aires protégées peuvent mettre à profit lors de la planification, de l'évaluation et de la réorientation des interventions au niveau de la gestion (voir Encadré 2.3).

Encadré 2.3 Contrôle assuré par les gardiens (RBM) dans les Virunga

En termes d'intervention proactive en temps de conflit impliquant les autorités responsables des aires protégées, les activités de surveillance du Programme international de conservation des gorilles (PICG) et de ses partenaires gouvernementaux constituent un exemple parfait. Compte tenu de la dégradation des conditions en RDC dans la période qui suivit la crise des réfugiés (1994-1996) et les guerres des années 90, pour aboutir à une coupe substantielle de la forêt et à la dégradation du sol, le PICG et le personnel du parc devaient trouver une méthode plus précise de collecte des données afin de mieux orienter les ressources financières et humaines. Ils développèrent en 1997 un programme élémentaire de surveillance, désigné sous l'appellation de Contrôle assuré par les gardiens (RBM) puisque les gardiens du parc et non des chercheurs ou scientifiques de l'extérieur étaient responsables de son application. Ce programme gagna vite du terrain en RDC malgré un climat de sécurité instable avant de s'étendre au Rwanda et en Ouganda.

Le PICG dispose dorénavant, dans les trois pays, d'entités composées de personnel de parc extérieur ayant reçu une formation en techniques de contrôle. Mis en œuvre par le personnel de chacune des trois aires protégées, le programme RBM est maintenant entièrement opérationnel au niveau régional. Ces équipes assurent la rentrée constante d'informations sur l'état des gorilles de montagne, la qualité de leur habitat et les menaces présentes. Le RBM constitue une façon pratique de recueillir des informations de base que les gestionnaires des aires protégées pourront mettre à profit lors de la planification, de l'évaluation et de la réorientation des interventions en matière de gestion telles que l'impact du maintien de l'ordre, de la surveillance de l'écosystème (y compris des espèces vulnérables), du tourisme et de l'homme. Tout cela favorise de manière significative une gestion et une protection régionales plus efficaces de cette ressource commune, même en temps de conflit.

Source : Katie Frohardt.

Pour plus de renseignements :

Margoluis et Salafsky (2001), Cuny et Hill (1999) et Conservation International (2001).

2.1.2 Maintenir une présence

Cette section vous est-elle destinée ?

Cette section s'adresse aux directeurs et aux chefs du personnel des ONG, aux départements ministériels, aux projets et aux donateurs ayant du personnel sur le terrain.

Quel est l'enjeu ?

Maintenir une présence en temps de conflit dans le but d'assurer le soutien à la conservation et à la gestion des ressources naturelles par tous les moyens est un de plus grands défis que doivent relever les organisations de conservation.

Il ne s'agit pas ici de recommander que le personnel demeure sur le site coûte que coûte, mais plutôt de mettre en évidence les interventions susceptibles d'accroître la sécurité et de permettre à une organisation de maintenir une présence de n'importe quel moyen alors que celle-ci aurait été impossible autrement.

En quoi cela est-il important ?

Si les organisations de conservation maintiennent une présence en temps de conflit, elles auront plus de chances de :

- Protéger leurs investissements antérieurs dans le secteur de la gestion de la conservation et des ressources naturelles ;
- Atténuer les effets néfastes éventuels sur l'environnement pendant le conflit et au cours de la période de transition vers la paix ;
- Préserver leur propre capacité et soutenir le renforcement de la capacité de leurs partenaires ;
- Entretenir leurs relations et le respect des partenaires (y compris le respect des gouvernements envers les ONG – voir Encadré 2.4) ;
- Promouvoir une meilleure gouvernance environnementale, notamment par le biais de conseils, de facilitation neutre ou d'activités de surveillance ;

Encadré 2.4 Maintenir une présence

Il a été très profitable pour les ONG qui évoluent dans le parc des volcans des Virunga et dans la réserve forestière Nyungwe de maintenir une présence pendant les conflits. Elles ont ainsi gagné le respect du nouveau gouvernement grâce à leur engagement envers le pays alors que de nombreux donateurs se retiraient. Cela a permis à ces ONG de jouer un rôle important dans les activités de conservation à l'intérieur du pays. À titre d'exemple, plusieurs menaces qui pesaient sur le parc national des Volcans ont pu être écartées depuis 1994 grâce à la présence de ces ONG et du personnel dévoué sur le terrain du service des parcs nationaux du Rwanda (Office Rwandais du Tourisme et Parcs Nationaux ou ORTPN). Parmi ces menaces figuraient le retrait du statut d'aire protégée d'une partie du parc pour en faire un pacage, la réinstallation dans le parc de réfugiés de la Forêt Gishwati et, plus récemment, la construction d'une route traversant le parc en direction de Djomba, en RDC.

Source : Plumptre *et al.* (2001).

- Influencer la réhabilitation et les réformes politiques d'après-guerre afin de promouvoir une utilisation avisée des ressources naturelles axée sur les modes de subsistance durables en zones rurales et d'une conservation durable de la biodiversité.

Les études de cas effectuées dans le cadre du projet ACE semblent indiquer que les sites, les projets et les bureaux nationaux dans lesquels les organisations de conservation ont maintenu une présence en temps de conflit ont mieux surmonté la crise et obtenu en bout de ligne de meilleurs résultats en matière de conservation.

L'emplacement, l'intensité et la durée du conflit sont des facteurs qui entrent en ligne de compte. Dans les sites situés en plein cœur d'un conflit intense et de longue durée, il est souvent impossible de maintenir une présence et il serait insensé d'essayer. La comparaison entre les projets qui sont restés sur place et ceux qui ont quitté les lieux démontre l'importance de maintenir une présence lorsque cela est possible (voir les Encadrés 2.4 and 2.5).

Comment s'attaquer au problème ?

Promouvoir l'engagement du personnel. Deux facteurs sont indispensables au maintien d'une présence : un personnel déterminé et un financement adéquat. La section 2.3 traite de la question du financement. Les membres du personnel qui sont dévoués à leur travail seront plus enclins à rester lorsque les conditions deviennent difficiles. Dans les aires protégées du Rwanda, une partie de la formation des membres du personnel est axée sur la valeur unique que représente la forêt. Le fait qu'ils soient convaincus que leur travail est important pour le pays est une des raisons pour lesquelles les membres du personnel sont restés à leur poste lorsque le conflit a éclaté (Plumptre *et al.*, 2001). Cela démontre clairement la nécessité d'enseigner au personnel

Encadré 2.5 Étude de cas : Histoire du conflit armé et ses impacts sur la biodiversité en République centrafricaine

Auteurs : Allard Blom et Jean Yamindou

Points principaux : Les récents conflits armés qui se sont déroulés en République centrafricaine (RCA) ont eu des effets dévastateurs sur le pays et sa biodiversité. Outre la perte directe de vies humaines, ces conflits se sont traduits par une instabilité générale, des infrastructures dégradées, une économie affaiblie et le déclin des services sociaux tels que soins de santé et éducation. Dans l'ensemble, ni le secteur de la conservation ni le secteur du développement ont su faire face de manière adéquate aux conflits et à leurs répercussions. Les organisations de conservation doivent prévoir l'embauche de personnel suffisamment expérimenté pour faire face à des situations de crise et élaborer des politiques plus efficaces pour affronter de telles situations.

Maintien des bureaux et protection du matériel : Dans la capitale de Bangui, les bureaux du WWF et de la GTZ sont sortis relativement indemnes du pillage de 1996 grâce au personnel expatrié resté sur place qui négocia avec les pilleurs, insuffla la confiance nécessaire au personnel local pour qu'il protège les bureaux et prit les décisions cruciales unilatéralement sans consulter l'administration centrale. Les autres bureaux de projet qui n'étaient pas présents ont été gravement affectés par des pertes de matériel et de véhicules ainsi que par des délais considérables, voire même l'annulation, de leurs projets.

Pour consulter l'ensemble de cette étude, visitez le site Web à l'adresse suivante : www.BSPonline.org/publications

à quel point leur travail est pertinent. En outre, il est plus probable que le personnel décidera de rester si on lui porte attention et s'il a été bien préparé. À titre d'exemple, verser des paiements salariaux réguliers est extrêmement important (voir la section 2.1.3 sur la Gestion du personnel). Le personnel doit aussi, par le biais d'une formation, pouvoir acquérir les compétences particulières dont il aura besoin pour faire face aux situations de conflit (voir la section 2.1.5 sur la Formation).

S'il devient nécessaire de quitter un site, il convient d'essayer de demeurer actif dans la région. Même lorsqu'une organisation est contrainte à quitter un site particulier, il est impératif qu'elle maintienne une présence au sein d'autres sites ainsi qu'un bureau national. Dans les cas extrêmes, si une organisation telle qu'une ONG internationale doit quitter un pays, il sera avantageux pour elle de demeurer présente dans un pays voisin et de se tenir prête à retourner dès que possible, voire même à fournir un soutien de l'extérieur. À titre d'exemple, l'UICN a établi un nouveau bureau régional au Cameroun lorsqu'elle a dû quitter Brazzaville, en République du Congo, en 1997, et elle a continué à soutenir la conservation régionale à partir du Cameroun (Harry van der Linde, comm. pers.).

2.1.3 Gestion du personnel

Cette section vous est-elle destinée ?

Cette section s'adresse aux directeurs et aux chefs du personnel des ONG, aux départements ministériels, aux projets et aux donateurs ayant du personnel sur le terrain.

Quel est l'enjeu ?

Un personnel dévoué est un préalable indispensable au maintien de la présence d'une organisation. Les membres du personnel qui sont dévoués à leur travail seront plus enclins à rester lorsque les conditions deviennent difficiles.

En quoi cela est-il important ?

Le principal atout d'une organisation est son personnel : elle ne pourrait fonctionner sans lui. Une équipe composée de personnel dévoué et bien préparé est indispensable à toute organisation désireuse de travailler avec efficacité à l'atténuation des effets néfastes d'un conflit armé sur l'environnement (Plumptre *et al.* 2001). Les gens ne se dévoueront à une organisation que si celle-ci se montre bienveillante envers eux et qu'ils sont convaincus du bien-fondé de sa mission. Cela implique une gestion compétente du personnel afin d'assurer la sécurité élémentaire du personnel et son bien-être en plus d'offrir des conditions de travail adéquates. (Préparer le personnel au conflit et l'encourager à croire en la mission de l'organisation sont traités séparément dans la section sur les stratégies de formation ci-dessous.)

Comment s'attaquer au problème ?

Évaluer le niveau de sécurité et élaborer des mesures de sécurité.

L'évaluation de la menace consiste en l'analyse des probabilités de menaces éventuelles. Elle favorise grandement la prise de décisions éclairées et la connaissance des mesures les plus efficaces. L'évaluation de la menace requiert cinq types de données : la nature de la menace, les situations dans lesquelles cette menace pourrait se concrétiser, le niveau de la menace, l'évolution potentielle de la menace et les causes de cette menace (par exemple, acte criminel ou banditisme, menaces pesant directement sur le personnel ou l'organisation, ou menaces indirectes qui affectent involontairement le personnel ou l'organisation alors qu'un tiers est visé).

Une fois ces informations recueillies, il convient d'évaluer la vulnérabilité de l'organisation et de son personnel face à ces menaces. La vulnérabilité dépend de l'emplacement, de l'exposition du personnel et des biens, de la valeur des biens, de l'impact des programmes (par exemple, un programme de conservation qui profite aux

communautés locales peut être moins vulnérable qu'un programme qui profite à d'autres secteurs), de l'adoption de mesures de sécurité adéquates et de leur application, des habiletés interpersonnelles du personnel et de l'image de marque du personnel et des programmes. À partir de cette évaluation, il convient d'élaborer une stratégie et un plan de sécurité, c'est-à-dire un ensemble de procédés normalisés de fonctionnement, de plans de contingence et d'informations. Il faut s'assurer que tous les membres du personnel connaissent leur contenu et en saisissent le sens. Ce plan doit alors être mis en œuvre pour réduire la vulnérabilité et accroître l'efficacité des mesures de sécurité (Dworken, non daté).

Plusieurs mesures peuvent être prises pour réduire la vulnérabilité des véhicules, des biens et de la sécurité personnelle (y compris, le cas échéant, des familles des membres du personnel) : se préparer à intervenir en cas d'urgence comme dans des cas d'attaques, d'enlèvements et d'évacuations et être conscient des dangers que représentent les mines terrestres. Offrir plus de détails sortirait du cadre du présent guide mais des directives très pertinentes ont été développées (essentiellement au profit des organisations internationales de secours humanitaire) Dworken (non daté), Cutts et Dingle (1998) et Rogers et Sytsma (1998).

Le personnel doit prendre connaissance de tous les plans d'urgence. Connaître et comprendre le contenu d'un plan d'urgence n'est cependant pas suffisant. Ce plan doit être agréé par le personnel et il convient de s'assurer qu'il est appliqué de manière adéquate. En outre, les membres du personnel doivent avoir la possibilité d'exprimer leur désaccord et de quitter s'ils le désirent. Ils ne peuvent être contraints à accepter les conséquences qu'implique le fait de rester sur place.

Assurer un soutien financier et logistique et remonter le moral du personnel.

En période de crise, le personnel des projets et de direction des aires protégées subit une pression énorme et il doit être soutenu autant que faire se peut. Peu importe les difficultés que cela implique, le versement régulier de paiements salariaux est primordial. Au Rwanda, le personnel des aires protégées a poursuivi ses activités malgré les risques inhérents, entre autre parce qu'il était convaincu d'être rémunéré sur une base régulière. Les démarches entreprises par la direction générale pour faire parvenir des fonds démontraient la volonté de maintenir le soutien (Plumptre *et al.* 2001). Les salaires versés au personnel assurent souvent le soutien de familles élargies et parfois même l'économie d'une région. En cela, ils sont importants non seulement pour les membres individuels du personnel mais aussi pour des communautés rurales entières (voir Encadré 2.6).

Encadré 2.6 Aspect socio-économique de la rémunération du personnel au sein des sites du patrimoine mondial en RDC orientale

L'ICCN et ses partenaires emploient près de 1000 personnes au sein des cinq sites du patrimoine mondial en RDC orientale. Si l'on prend pour acquis que chaque employé soutient de 10 à 15 autres personnes d'une famille élargie, cela signifie que le financement de la conservation internationale assure le soutien de 10 à 15 000 personnes. Cette statistique revêt une importance considérable du point de vue socio-économique. Dans une conjoncture difficile, lorsque les opportunités financières sont extrêmement restreintes, ces salaires ont une incidence considérable sur l'économie d'une région.

Source : Wabbes Candotti (2000).

Il convient dans la mesure du possible de fournir un soutien logistique (les communications et le transfert de fonds sont examinés dans la prochaine section). Il importe de reconnaître que le personnel travaille dans des conditions difficiles et d'offrir des primes et autres incitatifs, si cela est mérité, afin de préserver le moral.

Aider le personnel à demeurer en bonne santé.

Il convient de s'assurer que les membres du personnel sont pleinement conscients des risques pour la santé que présentent les endroits dans lesquels ils travaillent, qu'ils savent comment se protéger des maladies et accidents et comment se faire soigner. Cela comprend les risques de contracter le VIH, ce risque étant potentiellement plus élevé en temps de conflit impliquant des mouvements massifs de troupes ou de personnes déplacées (Kristoffersson 2000 et section 1.2.6). Les employés devraient savoir reconnaître et gérer le stress. Du matériel de premiers soins doit être disponible et le personnel doit connaître son utilisation. Il convient également de fournir aux employés une protection médicale.

Embaucher du personnel compétent et spécialisé en matière de conflit.

En cas de recrutement de nouveau personnel, il convient d'embaucher des personnes qui pourront accomplir adéquatement leurs tâches en situation de conflit, c'est-à-dire des personnes qui démontrent un sens inné du leadership et de bonnes compétences de communication, qui savent garder leur sang-froid en cas d'urgence et qui gèrent bien le stress. L'étude du cas de la RCA démontre l'atout que représentent les personnes d'expérience qui ont déjà travaillé en temps de conflit (Blom et Yamindou 2001). La faculté d'adaptation et des compétences générales sont aussi des attributs utiles.

Embaucher du personnel local.

Les stratégies adoptées par les ONG et les donateurs devraient favoriser le développement et le renforcement des organisations indigènes et les unités de direction composées

de ressortissants plutôt que de confier des rôles clés à des expatriés. Les membres locaux du personnel seront plus enclins à demeurer en poste lorsque la situation se détériore (Agi Kiss, comm. pers.). La formation du personnel local peut cependant être confiée à des expatriés.

Pour de plus amples renseignements :

Cutts et Dingle (1998), Dworken (non daté), Rogers et Sytsma (1998), Plumptre *et al.* (2001) et Blom et Yamindou (2001).

2.1.4 Communication

Cette section vous est-elle destinée ?

Cette section s'adresse aux départements ministériels, aux ONG, aux projets et aux donateurs.

Quel est l'enjeu ?

Bien que la communication puisse être difficile en temps de conflit, il est impératif d'assurer des communications fiables afin de préserver la sécurité du personnel et de poursuivre les opérations.

En quoi cela est-il important ?

En situation de conflit, le personnel se retrouve souvent isolé. Le personnel de direction et le personnel expatrié seront peut-être évacués ne laissant derrière eux qu'un personnel local restreint. Les voies régulières de communication, telles que les systèmes nationaux de téléphone, peuvent être inutilisables et l'accès physique au reste du pays coupé. Or, des systèmes de communication opérationnels sont indispensables à l'application efficace, pratique et fiable des mesures de sécurité. Ces systèmes accroissent la sécurité du personnel en permettant une transmission fiable des informations et des notifications, la surveillance constante des activités sur les sites éloignés, le signalement de la détérioration des conditions et le contact entre les membres du personnel pendant la crise. Les systèmes de communication contribuent également à diminuer la sensation d'isolement pendant la crise et à préserver le moral du personnel.

Le soutien des communications englobe deux catégories principales : le matériel nécessaire à la communication, et les procédures et protocoles requis pour assurer la circulation des informations dans les deux sens, aussi bien à l'intérieur de chaque organisation qu'entre les différentes organisations. La communication relative aux programmes est examinée séparément dans la section 2.3 sur la Collaboration.

Comment s'attaquer au problème ?

Installer le matériel approprié pour les communications en situation d'urgence.

Le type de matériel dépendra des besoins en matière de communication et de chaque situation. Les systèmes ci-dessous pourraient être utilisés :

- liaison radio en ondes courtes pour les communications à moyenne et à longue distance ;
- liaison radio VHF pour les communications à courte distance ;
- communications par satellite pour communications par sélection directe en phonie, par télécopie, de données et télex en direction et en provenance des réseaux internationaux de télécommunications publiques.

Les systèmes alimentés par l'énergie solaire peuvent être utiles puisqu'ils ne sont pas touchés par les problèmes tels que les coupures de l'alimentation et le sabotage des génératrices. Il faut cependant souligner que l'utilisation de matériel de télécommunication est régie par des règlements nationaux et internationaux. Il est important de vérifier les vulnérabilités potentielles d'un système pour déterminer quel système convient le mieux à une situation donnée (par exemple, des pylônes d'antenne dans des emplacements difficiles à protéger). Il convient de s'assurer que le système est entretenu de manière adéquate et que les batteries sont constamment chargées. Il faut aussi prévoir, dans la mesure du possible, l'installation d'un système de secours et la disponibilité de pièces de rechange.

En outre, il faut se rappeler que les équipements de communication tels que les radios à ondes courtes sont des prises de guerre très recherchées et qu'ils devraient donc être installés dans des emplacements discrets. Radios, panneaux solaires et piles risquent fort d'être pillés. De plus, les armées d'invasion voient d'un très mauvais œil les communications qui sont hors de leur contrôle. Enfin, il ne faut pas que le matériel de télécommunications soit sous le contrôle d'une seule personne. Il convient également de s'assurer de la disponibilité de personnes capables de réparer les équipements défectueux (Valerie Hickey, comm. pers.).

Cutts et Dingle (1998) et Rogers et Sytsma (1998) proposent des détails techniques supplémentaires.

Élaborer des plans et des procédures de communication.

Il convient d'élaborer des plans et des procédures de communication en temps de crise et de s'assurer que chaque utilisateur potentiel en maîtrise le fonctionnement à l'avance. Cela inclut les communications internes, par exemple entre les sites extérieurs (voir Encadré 2.12 dans la section 2.2.1 ci-dessous), entre les sites extérieurs et le bureau national et, en ce qui concerne les organisations internationales, entre le

bureau national et l'administration centrale. Il convient d'y inclure également les communications avec les autres organisations telles que les organisations de conservation qui travaillent dans le même secteur, les organismes gouvernementaux, les organisations de secours et de développement ainsi que les réseaux de l'ONU et les ambassades. Il se peut que les autres organisations recueillent des informations de nature différente mais néanmoins pertinentes pour la sécurité du personnel de conservation. Bien qu'il faille être conscient que « l'appareil militaire » ne forme pas toujours une seule et unique entité et qu'il n'est pas toujours facile de communiquer avec lui, la communication avec les forces militaires demeure essentielle (voir la section 2.2.5 pour plus de détails). La formation relative aux compétences en matière de communication est examinée dans la section sur la formation ci-dessous.

Il faut s'assurer du respect des engagements envers la communication. Ainsi, il importe d'être en contact radio à des périodes prédéterminées. Ne pas être en contact à une période prédéterminée peut mettre en péril la vie d'autrui. Il faut aussi être conscient de la sécurité qu'offrent les différentes voies de communication car d'autres personnes peuvent être à l'écoute. Le cas échéant, il convient de développer des codes prédéterminés pour les procédures d'évacuation et autres messages cruciaux (voir Encadré 2.7).

Pour de plus amples renseignements :

Cutts et Dingle (1998) et Rogers et Sytsma (1998).

2.1.5 Formation en prévision de périodes de conflit

Cette section vous est-elle destinée ?

Cette section s'adresse aux ONG, aux départements ministériels des ressources naturelles et de l'environnement et aux projets.

Encadré 2.7 Codes de communication prédéterminés

Au cours de la Guerre d'indépendance au début des années 70, les chasseurs professionnels de safari se retrouvèrent soudainement dans des conditions d'opération peu sûres dans certaines régions du Mozambique. Une communication radio cruciale utilisa le code prédéterminé de « lion à la crinière noire » pour alerter un camp de safari et permettre aux occupants de fuir par air tout juste avant qu'une attaque ne soit lancée contre eux.

Source : Virgilio Garcia, comm. pers.

Quel est l'enjeu ?

Le personnel du secteur de la conservation a souvent besoin d'une formation supplémentaire pour être en mesure de travailler efficacement en temps de conflit.

En quoi cela est-il important ?

Pour faire face aux situations de crise, le personnel du secteur de la conservation doit posséder des compétences très différentes de celles qu'il exploite dans le cadre de ses activités régulières en temps de paix. Les situations de crise varient énormément mais le personnel se retrouve souvent davantage isolé et il doit assumer des responsabilités supplémentaires (que ce soit sur le terrain ou à l'administration centrale). Les membres du personnel doivent devenir plus autonomes, plus alertes ou davantage conscients des dangers et ils doivent prendre des décisions qu'ils confieraient habituellement à leurs supérieurs ou à l'administration centrale. Ils peuvent être appelés à négocier pour protéger les biens du projet des pilliers ou pour protéger les ressources naturelles des personnes déplacées, des intérêts commerciaux ou du personnel militaire. Le personnel aura souvent l'occasion de démontrer sa neutralité. Il est fort probable qu'il sera appelé à collaborer avec des secteurs avec lesquels il n'a jamais travaillé auparavant et qui auront parfois des objectifs très différents. Le personnel devra sans doute aider ses homologues à traverser des périodes difficiles.

Pour y arriver, les membres du personnel devront acquérir de nouvelles compétences techniques, de communication, administratives et de gestion. Grâce à un travail efficace en temps de conflit, ils pourront préserver des investissements antérieurs précieux et avoir un impact positif considérable sur la conservation. Par conséquent, les organisations doivent donner une formation professionnelle dans plusieurs domaines clés pour préparer le personnel à une telle éventualité.

Ces nouvelles responsabilités échoueront sans doute au personnel de direction et au personnel expatrié dès le déclenchement du conflit. Ces personnes devront donc bénéficier d'une formation préalable pour se préparer à une telle éventualité. Cependant, ces membres du personnel deviennent parfois des cibles pendant la crise en raison de leur affiliation ethnique, des ressources sous leur contrôle ou tout simplement parce qu'ils sont perçus comme des représentants de l'autorité. Ils peuvent même être contraints de quitter les lieux. Dès lors, il incombe au personnel subalterne de maintenir la présence de l'organisation. C'est pourquoi il est impératif que le programme de formation inclut le personnel subalterne (Plumptre *et al.* 2001).

Comment s'attaquer au problème ?

Évaluer les besoins en matière de formation et entreprendre la formation requise.

L'évaluation des besoins en matière de formation doit se faire dans le cadre de la

planification des mesures d'urgence (voir la section 2.1.1). Il convient de donner une formation dans des domaines pratiques. Le personnel de direction et le personnel subalterne devraient recevoir la formation identifiée comme nécessaire par l'évaluation des besoins en matière de formation. Si la formation est donnée avant l'émergence du conflit, le personnel pourra mettre en pratique immédiatement certaines parties de la formation dans le but d'acquérir de l'expérience, par exemple apprendre à gérer de plus petites équipes et leur financement par l'entremise de la décentralisation du système de gestion. Certains domaines pouvant bénéficier d'une formation sont indiqués dans la liste ci-dessous :

- compétences en matière de leadership
- compétences en matière de résolution de conflits et de négociation
- gestion de crise
- aptitude à communiquer
- matériel de télécommunication, y compris de télécommunication par radio/téléphone mobile par satellite
- premiers soins
- gestion du personnel
- gestion financière
- formation paramilitaire pour la protection de la conservation

Cette liste n'étant pas exhaustive, elle devrait être complétée en fonction des besoins spécifiques. Conseil devrait être demandé aux experts connaissant l'organisation et ses capacités et qui ont l'expérience directe de situations de conflit. Les interventions des ONG menées au cours des mutineries de 1996-1997 à Bangui, en RCA, ont démontré combien il importe de maintenir une équipe expérimentée sur place en temps de crise (Blom et Yamindou 2001). La formation paramilitaire contre le braconnage donnée aux gardiens par des unités militaires locales évoluant dans le parc national de Garamba (dans ce qu'il convenait d'appeler à cette époque le Zaïre) permit à ces gardiens d'assurer leur propre protection ainsi que celle du parc et du projet lors des émeutes, du pillage et de l'intimidation qui précédèrent le déclenchement de la guerre simplement parce que les militaires respectaient le personnel du parc bien entraîné et solidement armé (Kes Hillman Smith, comm. pers.).

S'assurer que le personnel comprenne la mission de l'organisation et qu'il y croit.

Le personnel doit comprendre la mission et les objectifs de l'organisation, et y croire, pour être dévoué à son travail et bien remplir ses fonctions. L'on exige beaucoup plus de sa part en situation de conflit. Son engagement sera mis à rude épreuve. Il faut donc s'assurer qu'il comprenne la mission et les objectifs de l'organisation. Les membres du personnel doivent s'imprégner de la culture organisationnelle au cours de leurs activités et saisir la portée de leur contribution à la réalisation de la mission même si leurs activités ne sont pas directement concernées (cela inclut le personnel administratif et logistique). Ils doivent être informés des réalisations de l'organisation.

Il convient de leur enseigner les rouages techniques des différentes activités de l'organisation et de leur communiquer une vue d'ensemble. Cela peut être fait de manière officielle ou en organisant des sessions de formation officielles.

Pour de plus amples renseignements :

Blom et Yamindou (2001) ; Hatton *et al.* (2001) ; Hart et Mwinyihali (2001) ; Kalpers (2001a et 2001b) ; Plumptre *et al.* (2001) ; Jacobs et Schloeder (2001) ; Squire (2001).

2.1.6 Formation en prévision de la paix

Cette section vous est-elle destinée ?

Cette section s'adresse aux ONG, aux départements ministériels des ressources naturelles et de l'environnement, aux projets et aux donateurs.

Quel est l'enjeu ?

Lorsque s'installe la paix, il est à prévoir qu'une organisation aura besoin de compétences nouvelles pour être en mesure de contribuer à la réhabilitation de l'environnement ou du secteur des ressources naturelles ainsi qu'à la reconstruction nationale et au développement à long terme qui, espérons-le, favoriseront une stabilité politique à long terme.

En quoi cela est-il important ?

Bénéficier d'une formation en prévision de la paix est important pour les raisons suivantes :

- Le maintien de la capacité organisationnelle pour pouvoir s'adapter à la période transitoire vers la paix et à la phase de reconstruction ;
- Le développement des nouvelles compétences et capacités qui seront nécessaires au cours de ces périodes.

Un conflit de longue durée peut empêcher la formation d'une génération entière de protecteurs de l'environnement. Ce fut d'ailleurs le cas au Liberia, en Angola et au Mozambique (Simon Anstey, comm. pers. et Encadré 2.8). Lorsqu'une longue guerre prend fin, il ne reste qu'un nombre restreint de personnes expérimentées plus âgées et ce nombre diminue progressivement en raison de l'attrition et de la retraite. Former une masse critique de nouveaux venus après un conflit et faire en sorte qu'ils acquièrent de l'expérience est un processus long et onéreux qui se traduit par la perte de

Encadré 2.8 Conflit et exigences au niveau de la formation : le cas du Mozambique

Le Service de la faune du Mozambique manquait déjà de personnel dans la période suivant l'Indépendance en raison du départ de plusieurs Portugais lors de l'accès à l'Indépendance en 1975. Le Service de la faune mit sur pied une école de formation faunique de langue portugaise dans le parc national Gorongosa au profit des gardiens et des gardes forestiers. Il entreprit de former des Mozambicains et quelques Angolais avec le soutien de l'Agence suédoise pour le développement international (SIDA). L'école opéra dans le parc Gorongosa de 1977 à 1981, c'est-à-dire jusqu'à ce que les forces du RENAMO (la Résistance nationale mozambicaine) attaquent l'administration centrale. Des prisonniers furent capturés dont deux conférenciers expatriés ; le reste du personnel et les étudiants prirent la fuite. L'école fut réinstallée dans la réserve spéciale de Maputo, au sud du pays, et y poursuivit ses opérations pendant quelques années jusqu'à ce qu'elle soit contrainte de fermer ses portes en raison de la détérioration des conditions.

Une analyse du personnel de la faune restant fut effectuée en 1993. Des 28 Mozambicains formés à l'école à un coût appréciable et au prix d'efforts considérables, seuls seize étaient encore en service à la fin du conflit. Trois périrent au cours du conflit, deux dans des accidents de travail et sept décidèrent de quitter le Service en quête de meilleures conditions.

D'autre part, la Faculté de biologie de l'université Eduardo Mondlane à Maputo fut fermée pendant une partie de la guerre en raison de la pénurie de personnel et d'étudiants. Des diplômés de la Faculté des sciences vétérinaires furent engagés à titre de membres du personnel supérieur du Service de la faune mais ils n'acquissent que peu d'expérience au niveau des activités fauniques sur le terrain au Mozambique. Un seul des membres du Service de la faune entreprit un baccalauréat à l'étranger. Le GTZ finança la formation de quelques membres du personnel au *East African Wildlife College* de Mweka, Tanzanie pendant la guerre. Ils sont devenus gardiens.

À posteriori, l'un des meilleurs investissements qu'auraient pu faire les donateurs au cours de la guerre eut été de s'assurer la formation, à l'extérieur du Mozambique, d'une douzaine de futurs membres du personnel supérieur et de 20 éventuels gardiens, et de leur donner les compétences nécessaires pour réhabiliter, améliorer et gérer le secteur de la faune. Un tel groupe de personnes aurait été en mesure de développer un secteur de la faune robuste et viable. Actuellement, la pénurie continue de personnel qualifié ne fait qu'ajouter au fardeau des Mozambicains qui tentent de développer le secteur de la faune. Ils continuent à dépendre du personnel expatrié et le recrutement demeure difficile puisque le personnel doit pouvoir travailler en portugais.

Source : Hatton *et al.* (2001).

ressources naturelles et de biodiversité imputable à une faible capacité organisationnelle au cours de cette période. Il est par conséquent impératif de s'assurer que le recrutement et la formation de personnel se poursuivent en temps de guerre même lorsque les institutions locales et internationales de formation ont fermé leurs portes.

Les conflits de longue durée peuvent être l'occasion pour les organisations de planifier et de développer ces compétences. Lorsque le personnel est contraint de fuir, une formation ou une expérience professionnelle parallèle peut faire en sorte que le personnel soit mieux préparé à assumer de nouvelles responsabilités. Cela englobe les opportunités

de formation à court et à long terme et devrait s'appliquer à la fois au personnel subalterne et au personnel supérieur. Cela permet également de maintenir le moral et l'intérêt du personnel et contribue à empêcher la dégradation des compétences provoquée par les pertes de personnel (p. ex., exode du personnel supérieur vers d'autres pays).

Il convient de noter que cette formation peut aussi être donnée une fois le conflit terminé. Après une analyse du nouveau régime et dès que les groupes sont en mesure d'évaluer les compétences qui seront nécessaires à long terme, les lacunes peuvent être comblées. Il ne faut cependant pas tergiverser. La formation ne devrait pas être entièrement reportée à la fin de la guerre car l'organisation ne disposerait pas alors de personnel compétent au cours de la période critique et immédiate d'après-guerre.

Comment s'attaquer au problème ?

Évaluer les besoins en matière de formation.

Il convient de déterminer les compétences dont l'organisation pourrait avoir besoin après la guerre. Il est souhaitable de consulter à cet égard les autres intervenants au fait de ce genre de situation. L'évaluation des compétences requises doit se faire non seulement au niveau de l'organisation individuelle mais également au niveau national. Les domaines généraux de compétences sont les suivants :

- réhabilitation des aires protégées
- réforme des politiques et application des nouvelles politiques
- élaboration d'une nouvelle législation
- levée de fonds
- gestion d'une ONG (applicable aux ONG)
- identification de nouvelles méthodes de conservation, y compris des méthodes multisectorielles (voir également les changements de politiques d'après-guerre)
- collaboration avec le secteur privé
- amélioration des aptitudes à communiquer
- amélioration des compétences en matière de gestion organisationnelle, de personnel et financière
- intensification de l'application de la loi en matière de conservation
- contrôle

En outre, les organisations doivent décider si le personnel doit suivre une formation ou si le recrutement de personnel est nécessaire.

Identifier les options de formation les plus appropriées.

Selon les circonstances, la formation peut impliquer les éléments suivants :

- Stages professionnels. Les membres du personnel peuvent acquérir une expérience pertinente en travaillant dans une autre région de leur pays, si d'accès facile, ou à l'étranger. Cela peut être extrêmement profitable puisque le personnel sur le terrain

- n'a pas toujours accès aux zones de conflit. Des organisations régionales, telles la South African Development Community, pourraient s'employer à donner une formation pertinente dans les autres pays de la région (Simon Anstey, comm. pers.).
- Des voyages d'études à l'étranger pour que le personnel y observe les développements courants et se tienne informé des progrès dont ne peut bénéficier son pays actuellement.
 - Diplômes universitaires et cours sanctionnés par un diplôme ou un certificat, par exemple dans des écoles de formation régionales ou nationales, si le conflit semble être de longue durée.
 - Cours de courte durée au pays ou à l'étranger (si le conflit semble sur le point de se terminer, sinon une série de cours de courte durée pourrait être envisagée).
 - Apprentissage à distance (compatible au maintien de la présence et très utile dans le cas de personnel sur le site dont les activités sont réduites).
 - Formation sur le terrain pour un maintien de l'ordre efficace. Comme nous l'avons mentionné dans l'Introduction, les conflits armés se traduisent souvent par la surexploitation de la faune et des ressources minérales, le mépris des lois et la prolifération d'armes et de munitions. Comme ce fut le cas dans la réserve faunique Okapi en RDC, le personnel responsable des aires protégées peut subir une pression encore plus grande dans le contre-coup de la guerre (Kes Hillman Smith, comm. pers.).

Identifier ceux qui bénéficieront d'une formation et comment cette formation sera financée.

Identifier qui bénéficiera d'une formation peut être évident pour une ONG ou un département ministériel. Cependant, dans le cas d'un pays déchiré par la guerre civile, il importe de choisir qui bénéficiera de cette formation à partir de critères purement pragmatiques. La sélection du personnel qui recevra cette formation doit prendre en considération les intérêts politiques. En cas contraire, une partie du pays risque d'être sous-formée, voire même le gouvernement, dans le cas où l'opposition prendrait le pouvoir.

Tout programme national de formation conçu dans le but de préserver la neutralité peut être financé par un fonds d'études subventionnées ou d'acquisition de nouvelles compétences géré par une ONG, un organisme des Nations Unies ou une structure régionale. Cela rassurerait les donateurs quant à l'utilisation appropriée des fonds.

Les organisations de conservation peuvent recruter des soldats démobilisés après le conflit notamment pour travailler au maintien de l'ordre dans les aires protégées (voir la section 2.2.5). La contribution des anciens soldats peut être précieuse compte tenu de leur capacité à vivre dans la forêt, à pister et à manipuler des armes à feu. Par contre, ils ont sans doute besoin d'une formation en matière de concepts de conservation et de législation pertinente.

Pour de plus amples renseignements :

Hatton *et al.* (2001).

2.1.7 Souplesse organisationnelle et de programme

Cette section vous est-elle destinée ?

Cette section s'adresse aux ONG de tous les secteurs, aux gouvernements et aux donateurs.

Quel est l'enjeu ?

Les conflits armés peuvent modifier de manière dramatique les conditions dans lesquelles les organisations évoluent, créant ainsi de nouveaux défis et de nouveaux besoins mais aussi parfois des opportunités. Les organisations doivent donc développer des stratégies nouvelles et souples pour s'adapter à ces circonstances et continuer à fonctionner de manière efficace.

En quoi cela est-il important ?

En temps de conflit et d'insécurité, les activités planifiées en temps de paix peuvent s'avérer irréalisables. Les programmes peuvent soudainement ne plus s'appliquer et devenir inappropriés. Il est donc impératif lors de ces périodes chaotiques de faire preuve de souplesse au niveau de l'organisation et des programmes afin de pouvoir s'adapter à l'évolution des conditions et se préoccuper des besoins lorsqu'ils surgissent.

Tandis que les circonstances évoluent avec le conflit, les organisations doivent se réorienter vers de nouvelles activités à court terme. Très souvent, les activités sont centrées autour des liens entre les ressources naturelles et les modes de subsistance. D'autre part, les organisations ne doivent pas négliger les objectifs à long terme de gestion de la conservation et des ressources naturelles tandis qu'elles procèdent à cette réorientation.

Comment s'attaquer au problème ?

Les programmes doivent mettre l'accent sur la capacité organisationnelle de manière à accroître l'efficacité en temps de conflit ou d'instabilité. Voici quelques stratégies utiles :

Être prêt à adapter et à mettre au point les procédures de planification.

Il faut admettre que certaines activités planifiées ne pourront pas être mises de l'avant compte tenu des nouvelles conditions. Il faut également être réaliste quant aux réalisations possibles. Il faut être prêt à suspendre ou à annuler certaines activités. D'autres objectifs demeurent peut-être valides. Il importe de faire preuve de créativité. Conserver les mêmes objectifs à long terme pourrait impliquer une réorientation provisoire des activités de l'organisation. Les procédures de planification devraient être développées. Chaque activité devrait être contrôlée fréquemment puis les résultats utilisés pour évaluer les progrès accomplis et déterminer les modifications à apporter (Section 2.1.1). Des plans d'urgence doivent être élaborés en utilisant une approche

basée davantage sur les directives opérationnelles, l'analyse des situations d'urgence et la souplesse tactique.

Accroître la capacité du personnel local et des bureaux extérieurs.

Il convient de renforcer la capacité pour accroître l'autonomie et de décentraliser les responsabilités afin que le personnel assume pleinement cette autonomie et qu'il puisse agir sans recevoir d'ordres de l'extérieur en temps de conflit.

Favoriser la planification conjointe avec les organisations de secours et de développement

La communauté de la conservation a beaucoup à apprendre des secteurs du secours et du développement. La planification conjointe peut réduire les chevauchements au sein des groupes et combler les lacunes des services offerts par ces groupes (Kalpers 2001b).

Intégrer les enjeux humanitaires à la programmation.

Il convient d'intégrer les enjeux humanitaires à la programmation lorsque cela est approprié. Cela inclut l'intégration des problèmes de secours immédiat (c.-à-d. les besoins relatifs à la survie) ainsi que les questions de développement à plus long terme (c.-à-d. le bien-être économique, la santé et l'agriculture). À titre d'exemple, au cours des récents conflits dans les Virunga, le PICG a converti des fonds destinés à l'origine aux pépinières au soutien de groupes provenant des communautés locales afin de les aider à gérer leurs jardins. De plus, le PICG collabore avec les communautés environnantes afin de diriger les recettes du tourisme vers le financement de projets locaux de développement (Lanjouw *et al.* 2001).

Pour de plus amples renseignements :

Lanjouw *et al.* (2001) et Lanjouw (à l'impression).

2.1.8 Préserver la neutralité

Cette section vous est-elle destinée ?

Cette section s'adresse aux ONG du secteur de la conservation, aux départements ministériels impliqués dans la conservation et aux projets.

Quel est l'enjeu ?

Préserver la neutralité est extrêmement important pour fonctionner avec une efficacité maximale en temps de conflit armé. Cela peut cependant s'avérer difficile voire même impossible dans certaines circonstances. Néanmoins, il faut chaque fois que cela est possible faire preuve d'une stricte neutralité pour mériter la confiance d'autrui et éviter de politiser le message de la conservation.

En quoi cela est-il important ?

Si les organisations de conservation désirent garder la confiance des diverses autorités et préserver les relations professionnelles dont elles dépendent, le personnel du secteur de la conservation devra s'efforcer de faire preuve de neutralité. Il importe également d'adopter une position neutre car si les organisations de conservation sont perçues comme partiales et leur message comme politisé, les praticiens et leurs activités pourraient faire l'objet de représailles. L'encadré 2.10 présente une situation au cours de laquelle des ONG ont su demeurer neutres.

La neutralité ne saurait être prise pour acquis. À cet égard, il importe d'anticiper les problèmes potentiels de neutralité. En temps de conflit, les ONG et les étrangers peuvent être utilisés pour servir les intérêts d'un côté ou de l'autre. Les ONG qui ne peuvent opérer que dans les zones sous le contrôle d'une partie donnée pour des raisons de sécurité et d'accessibilité risquent d'être perçues comme partiales. L'intérêt que portent les organisations de conservation à certaines communautés (par exemple, celles qui vivent dans les aires protégées) ou à certaines institutions gouvernementales (par exemples, les autorités responsables de la gestion des aires protégées) peut être interprété comme un manque de neutralité.

Dans la pratique, préserver la neutralité peut s'avérer difficile. Cela peut exiger des efforts soutenus pour établir des relations avec les nouvelles sources d'influence et pour ensuite négocier avec elles. Demeurer neutre est également extrêmement difficile si les communautés partenaires et les sites de conservation sont eux-mêmes assiégés par des entités intéressées uniquement à l'extraction des ressources. Selon les travailleurs de l'humanitaire, habitués à travailler dans des conditions extrêmes, la neutralité n'est pas toujours possible car les groupes armés qui occupent un territoire se considèrent parfois comme l'unique pouvoir légitime et peuvent percevoir la moindre communication avec un de leurs rivaux comme une remise en question de leur légitimité ou comme une trahison.

Encadré 2.9 Un statut de neutralité pour les aires protégées en temps de conflit

Le PICG et le programme UNESCO/UNF/RDC ont demandé à la Commission du droit de l'environnement à Bonn d'envisager la possibilité de définir une mission entièrement neutre ainsi que de définir et d'accorder un « statut neutre », reconnu sur le plan juridique, aux personnes qui travaillent pour les autorités responsables de la gestion des aires protégées et pour les parcs en temps de conflit. Ce statut pourrait faciliter le maintien des activités dans les aires protégées en situation de conflit armé. La pertinence de ce mécanisme dépendra cependant de la volonté politique à le reconnaître de droit.

Source : Lanjouw (à l'impression) et Kes Hillman Smith, comm. pers.

Encadré 2.10 Rester neutre

En RDC, le fait de demeurer neutre a permis aux ONG du secteur de la conservation de rester en communication avec les sites situés à l'intérieur des territoires sous le contrôle des rebelles tout en continuant à collaborer avec le département ministériel de la conservation. Grâce à la confiance qu'ont su instaurer progressivement les groupes de conservation, ceux-ci ont pu jouer un rôle important au niveau de la circulation des informations relatives à la conservation, à la demande du gouvernement. Ils y sont parvenus en travaillant à l'unisson, en gardant le contact avec le gouvernement et l'ensemble des groupes rebelles, notamment par l'entremise de rencontres officielles et autres formes de communication, et en « internationalisant » leurs activités, c'est-à-dire en soulignant le statut international des parcs plutôt que leur statut national. La collaboration constitue la principale force de ces ONG.

Le programme élaboré par l'UNESCO et le UNF et ses partenaires en RDC mit en place une unité de coordination dans un pays neutre (le Kenya) pour que tous les représentants des sites du patrimoine mondial provenant des diverses régions de la RDC puissent s'y réunir. L'unité de coordination pouvait également faciliter la communication entre les différents sites. Au cours de la phase initiale du programme, une mission diplomatique se rendit dans toutes les régions de la RDC impliquées dans le conflit pour expliquer ledit programme et souligner la neutralité du secteur de la conservation et la nécessité de respecter les activités du personnel plutôt que de s'en méfier. Ce projet de l'UNESCO facilita la tenue d'une réunion tripartite en novembre 2000 qui avait pour but de favoriser le dialogue et la prise de décision collégiale en matière de stratégies de conservation au sein des dirigeants des organisations de la faune provenant des trois régions politiques. Cette réunion fut le cadre d'un premier dialogue inter-congolais axé spécifiquement sur la conservation et le renforcement de la neutralité.

Sources : Terese Hart, comm. pers.; Kes Hillman Smith, comm. pers.

Comment s'attaquer au problème ?

Faire preuve de neutralité.

La neutralité peut être démontrée par la transparence et l'ouverture d'esprit des programmes des organisations, par une approche inclusive plutôt qu'exclusive et par une organisation qui soigne ses relations et qui instaure la confiance auprès des différents intervenants en temps de conflit, tout en faisant preuve de diplomatie et en défendant les objectifs de la conservation. Il faut également que les travailleurs du secteur de la conservation soulignent l'importance que revêt la conservation pour l'avenir du pays et qu'ils inculquent un sentiment de fierté à ceux qui se livrent à des activités de conservation. Cette attitude peut à elle seule stimuler le soutien. Enfin, « internationaliser » le point de mire de ces activités en soulignant que les aires protégées ont non seulement un statut national mais aussi un statut international et une renommée internationale peut être une stratégie très efficace pour rehausser et légitimer sa neutralité (voir Encadré 2.10 ci-dessous).

Respecter sa mission.

Les ONG internationales impliquées dans la conservation doivent souvent appuyer les autorités locales (telles que les autorités responsables des aires protégées) et collaborer avec elles pour remplir leur mission. Toutes les parties doivent comprendre qu'il ne

s'agit pas ici d'une approche partisane. De telles opérations se déroulent au même titre que celles effectuées par les ONG humanitaires qui collaborent avec les autorités locales de leur secteur (telles que les ministères en matière d'administration locale et de santé) sans compromettre leur neutralité politique. La conservation en temps de crise peut et doit fonctionner selon les mêmes principes.

Il importe avant tout de reconnaître l'importance d'être sagace, prudent et diplomate. Chaque situation est unique et elle doit être soigneusement analysée.

2.2 Collaboration

En temps de conflit, les priorités et les besoins évolutifs contraignent les organisations de tout genre à adopter une approche plus générale. Pour ce qui est du secteur de la conservation, cela implique souvent l'accentuation de la relation entre l'environnement et les modes de subsistance humaine ainsi que l'élargissement des champs d'activité et du nombre de partenaires. Bien que la mission centrale et les objectifs à long terme des organisations demeurent les mêmes, les activités à court terme peuvent se transformer de manière substantielle et les organisations risquent de ne pas posséder les compétences et l'expérience dont elles auront besoin à cet instant précis. Le partenariat avec des organisations issues d'autres secteurs (p. ex., le secours et le développement) peut être une façon efficace de réaliser les objectifs de la conservation tout en répondant aux besoins créés par le conflit armé.

Collaborer avec des partenaires provenant de différents secteurs implique l'identification d'intérêts communs et d'opportunités avantageuses pour tous. Les organisations devront peut-être assimiler de nouveaux concepts et une nouvelle terminologie technique en plus d'apprendre à analyser les situations en fonction de la perspective d'autrui. Elles doivent accepter de s'adapter afin de tenir compte des objectifs des autres participants aux programmes, aussi longtemps que cela ne compromet pas leurs propres objectifs. L'apprentissage mutuel entre les différents secteurs et la résolution des intérêts conflictuels sont des éléments très importants. D'autre part, tous les intervenants doivent admettre qu'il n'existe pas d'approche universelle optimale ou appropriée et que la route est jonchée aussi bien d'opportunités que d'obstacles.

La collaboration peut prendre plusieurs formes, y compris la collaboration entre les organisations du secteur de la conservation et des ressources naturelles, la collaboration avec les autres secteurs techniques tels que le secours, la planification, le développement et la collaboration avec les secteurs de la démocratie et de la gouvernance. La collaboration au sein des secteurs institutionnels est également importante et elle englobe les

ONG, les institutions gouvernementales, les communautés, les donateurs, les groupes provenant du secteur privé et le militaire.

La collaboration peut contribuer à l'atténuation des effets néfastes de certaines interventions, notamment celles effectuées par les forces militaires (essentiellement en temps de conflit) et dans le cadre d'opérations de secours (essentiellement pendant le conflit et immédiatement après). Collaborer avec ces entités peut permettre de se rendre compte des effets néfastes de leurs interventions. Il est également possible d'identifier des méthodes d'atténuation des effets néfastes qui seront profitables à toutes les parties en partageant avec elles les connaissances et les techniques environnementales acquises.

La collaboration présente d'autres avantages. En ce qui concerne les organisations de conservation qui sont isolées en temps de conflit, la collaboration et le soutien mutuel peuvent s'avérer cruciaux à plusieurs niveaux, y compris sur le plan psychologique, technique, financier et logistique. L'échange d'informations sur l'évolution des conditions est important pour la sécurité ainsi que pour le développement et la mise à jour des stratégies d'intervention dans le cadre du conflit. Plus la fourchette de collaborateurs sera grande, à tous les niveaux, plus pertinentes seront les informations pour la prise de décisions capitales.

Voici quelques remarques générales sur la collaboration :

- La collaboration sera plus facile si les relations avec les autres parties intéressées ont été établies avant l'émergence du conflit.
- Établir des relations de collaboration est un travail de longue haleine et la tâche sera simplifiée si les intervenants se réunissent périodiquement.
- Les organisations de conservation qui travaillent déjà dans un environnement plus varié auront peut-être déjà établi de multiples contacts. Leur adaptation sera donc plus aisée que celle des organisations qui travaillent exclusivement dans les aires protégées.
- De meilleures solutions peuvent être obtenues par la collaboration que par des processus accusatoires.
- Bien que les avantages d'une collaboration accrue pendant et après un conflit armé soient évidents, un conflit peut entraver la collaboration et avoir un effet démobilisateur. À titre d'exemple, l'intensification de la concurrence pour obtenir du financement peut être une contre-incitation à la collaboration.
- Plus la zone est éloignée, plus il y a de chance que la collaboration se développe rapidement avec les autres intervenants actifs dans cette zone en raison de la dépendance et de la confiance mutuelles nécessaires dans de telles circonstances.

Les types de collaboration examinés dans la présente section sont les suivants :

- La collaboration au sein du secteur de la conservation
- La collaboration avec et entre les autorités gouvernementales

- La collaboration avec les secteurs du secours et du développement
- Les partenariats avec les communautés
- Les interactions avec les forces militaires et les groupes armés
- La collaboration avec les organismes de pression
- La collaboration transfrontalière

Une facilitation dynamique peut contribuer à promouvoir la collaboration. Les organisations de conservation sont souvent bien placées pour faciliter la collaboration. Elles peuvent aussi faire appel à une tierce partie neutre pour faciliter la collaboration avec les autres intervenants. L'Encadré 2.11 trace les grandes lignes des activités de facilitation qui ont été nécessaires pour traiter la question du territoire et de la réinstallation au Burundi.

Encadré 2.11 Identifier la capacité de la législation et du gouvernement à traiter les conflits d'intérêts en matière de ressources naturelles – Search for Common Ground au Burundi

Au Burundi, pays centrafricain déchiré par la guerre, pas moins de 500 000 réfugiés installés tout juste de l'autre côté de la frontière tanzanienne se préparent à un rapatriement imminent. En prévision de cet événement, des représentants de la société civile nationale et d'ONG internationales se sont réunis afin d'identifier les conflits d'intérêts potentiels au niveau de l'utilisation des sols, de la réinstallation et de la conservation. Prenant appui sur le travail accompli par l'ONG Africare pour concrétiser dans les faits le Code burundais des droits des terres, l'ONG Search for Common Ground, spécialisée dans la résolution de conflits, a réuni un groupe d'experts composé de représentants des trois groupes d'intérêt, c'est-à-dire de réfugiés, de protecteurs de l'environnement et de grands producteurs agricoles, pour alimenter le débat sur le Code des droits des terres et pour examiner l'inventaire des terres disponibles dressé par le gouvernement dans le but d'arbitrer les conflits d'intérêts qui pourraient émerger au fur et à mesure du retour des réfugiés en terre natale.

De nombreuses et importantes découvertes ont été faites au cours de cette réunion sans précédent. D'abord, les participants se sont aperçus que le gouvernement avait malencontreusement inclut dans son inventaire des terres disponibles pour la réinstallation des réfugiés toutes les terres domaniales non utilisées ou occupées actuellement, y compris les parcs nationaux. D'autre part, les terres utilisées ou occupées illégalement n'avaient pas été déclarées disponibles. Il y fut également remarqué que le Code des droits des terres et le Code des forêts étaient contradictoires et qu'il revenait à divers niveaux du gouvernement d'autoriser l'affectation de terres à parc à d'autres usages. Les réfugiés participants soulignèrent que la législation et l'inventaire semblaient préconiser un programme de réinstallation similaire au imidugudu mis de l'avant au Rwanda. Enfin, bien que le Code des droits des terres prévoie des sanctions contre toute occupation ou utilisation illégale des terres, l'exclusion de ces terres de l'inventaire semblait favoriser les occupants illégaux.

Les participants et les organisateurs de cette table ronde prirent part à des émissions de radio dans le but de soumettre ces questions au public burundais. Ils soumièrent également des recommandations aux principaux intervenants nationaux et internationaux dans l'espoir que tous les intérêts soient pris en considération, y compris la conservation.

Source : Louis Putzel.

2.2.1 Collaboration au sein du secteur de la conservation

Cette section vous est-elle destinée ?

Cette section s'adresse aux ONG impliquées dans la conservation, aux départements ministériels de conservation et aux donateurs du secteur de la conservation.

Quel est l'enjeu ?

La collaboration au sein du secteur de la conservation est particulièrement importante pendant et après un conflit lorsqu'un front uni permet de soutenir les initiatives de conservation et d'accroître l'efficacité au sein de ce secteur.

En quoi cela est-il important ?

Pendant un conflit armé, la collaboration au sein du secteur de la conservation permet d'accroître l'efficacité, en fonction des objectifs de conservation, en réduisant la concurrence et la méfiance, en contribuant informations et compétences et en favorisant une utilisation à meilleur escient des rares ressources. Il est beaucoup plus facile de mettre sur pied une intervention mixte, ce qui est souvent plus efficace que l'intervention d'une seule organisation, lorsque les travailleurs du secteur de la conservation échangent des informations sur les nouvelles menaces qui pèsent sur les ressources naturelles, la biodiversité et l'environnement.

Les organisations qui choisissent de collaborer y trouveront de nombreux avantages : elles seront en mesure de rationaliser leurs programmes et d'adopter des approches compatibles, d'utiliser les fonds plus efficacement, d'étendre leur couverture géographique et, au fur et à mesure qu'elles découvriront la complémentarité des compétences et des objectifs de leur personnel respectif, de répartir les responsabilités et de partager savoir-faire, matériel, informations, logistique et contacts. En outre, et par-dessus tout, les groupes de conservation qui choisissent de collaborer découvriront que l'union fait la force.

Il est important pour le secteur de la conservation que la collaboration existe au sein des autorités gouvernementales responsables des ressources naturelles et de l'environnement, au sein des ONG (nationales ou internationales) impliquées dans la conservation, et entre les ONG impliquées dans la conservation et leurs partenaires gouvernementaux. Les autorités gouvernementales de conservation et les ONG peuvent jouer des rôles complémentaires importants en temps de conflit. Les autorités gouvernementales peuvent, par exemple, accéder plus rapidement aux informations sur les menaces à la biodiversité. Les ONG peuvent quant à elles jouer un rôle prépondérant dans la défense des intérêts particuliers.

Pendant et immédiatement après un conflit, la capacité des autorités gouvernementales de conservation est souvent affaiblie par le manque de financement, la perte de personnel, l'obsolescence du matériel ou par un piètre accès à des systèmes de communication. D'autre part, l'ascendance des départements ministériels de conservation est souvent limitée en temps de conflit puisque la conservation est reléguée à l'arrière-plan. La collaboration entre les autorités gouvernementales et les ONG peut contribuer à renforcer la capacité et à fournir un soutien technique aux autorités gouvernementales. (Il importe de prendre note des avertissements concernant la collaboration avec le gouvernement indiqués à la section 2.2.2 qui peuvent également s'appliquer ici).

Il faut également souligner que la collaboration en temps de conflit sera plus difficile si l'établissement des relations ne précède pas la période de conflit, particulièrement si la concurrence et la méfiance régnaient auparavant.

Comment s'attaquer au problème ?

Ouvrir les voies de communication.

Il convient de développer un réseau d'entraide et une collaboration efficaces par l'entremise de tribunes appropriées qui permettront aux organisations de faire le point sur leurs activités mutuelles, d'échanger des informations et d'explorer les opportunités de collaboration. Idéalement, ce processus devrait être initié en temps de paix. Le réseau devrait, dans la mesure du possible, impliquer le secteur de la conservation au complet, y compris le gouvernement, les ONG, les donateurs et autres groupes dont les activités touchent à la conservation, les organisations communautaires, les universitaires et le secteur privé. Il faut miser sur ces relations pendant le conflit. Il convient également d'identifier de nouvelles opportunités de synergie et de collaboration. Il n'est jamais trop tard pour organiser de telles tribunes si cela n'a pu être fait avant le conflit.

Développer des activités de programme mixtes.

Le développement d'activités de programme mixtes, en collaboration avec les autres organisations de conservation, est une excellente façon de développer des relations de collaboration à plus long terme. Les activités de planification mixte peuvent servir à définir les rôles de chaque partenaire. Il convient de favoriser les contacts officieux et officiels au sein du personnel car cela constitue un excellent moyen d'établir un rapport, d'instaurer la confiance et de renforcer la collaboration. Le projet UNESCO/UNF/RDC a permis aux organismes gouvernementaux, aux ONG impliquées dans la conservation et à l'ICCN de mettre sur pied un réseau officiel de communication et de collaboration entre les cinq sites du patrimoine mondial situés en RDC (voir Encadré 2.12).

Développer la capacité des partenaires

Les partenaires vigoureux peuvent contribuer à accroître la capacité des autres organisations, ce qui permet par la suite de s'impliquer davantage pendant le conflit ou

Encadré 2.12 Communication améliorée entre les sites de conservation dans la région ouest de la République démocratique du Congo (RDC)

Le projet UNF/UNESCO/RDC visant à protéger les sites du patrimoine mondial menacés par les conflits armés fut développé grâce à la collaboration entre les diverses ONG et les divers organismes impliqués dans le soutien à la conservation en RDC, dont il s'inspira, et en collaboration avec l'administration des parcs nationaux de la RDC (Institut Congolais pour la Conservation de la Nature, ICCN). L'accord de subvention fut rédigé dans l'intention avouée de promouvoir une collaboration continue. Il prévoyait l'établissement d'une structure sur chacun des sites du patrimoine mondial, le Comité de Coordination de Site (CoCoSi), qui incluait l'administration locale des parcs et des représentants de toutes les ONG de conservation participantes. Chaque CoCosi est sous les ordres non seulement de la hiérarchie du parc mais aussi d'une Unité de coordination extérieure sise à Nairobi qui est responsable de l'échange d'informations entre les sites, entre les ONG et entre la RDC et l'UNESCO.

La collaboration actuelle est le fruit d'une série d'ateliers auxquels participait le personnel de l'ICCN, de l'UNESCO et des ONG ou organismes internationaux qui soutenaient la conservation au sein des cinq sites du patrimoine mondial en RDC. La collaboration devrait s'intensifier au fur et à mesure que les activités mixtes prévues dans le cadre de la subvention de l'UNESCO se développeront. Ces activités incluent le contrôle du maintien de l'ordre, le contrôle de la biodiversité et les relations communautaires. Une norme nationale est en cours de développement dans chacun des cas, l'échange de compétences et d'informations se poursuit entre les sites et la planification se fait en collaboration avec les partenaires.

Source : Hart et Mwinyihali (2001).

pendant la période de transition vers la paix et la réhabilitation. Il importe surtout que les autorités gouvernementales de conservation et les ONG locales qui sont appelées à rester maintiennent et développent leur capacité, même si des ONG internationales sont contraintes de se retirer pendant le conflit. Parallèlement, il est impératif de développer la capacité du personnel national puisqu'il y a de fortes chances que les expatriés soient forcés de quitter.

Renforcer la collaboration entre l'administration centrale et le personnel sur le terrain.

Les bureaux locaux et l'administration centrale auront des rôles différents à jouer dans l'atténuation des effets néfastes et ces initiatives doivent être coordonnées. Pendant un conflit armé, le personnel sur le terrain et l'administration centrale doivent maintenir les voies de communication ouvertes pour être en mesure de prendre les décisions capitales. Les bureaux principaux doivent soutenir fermement les bureaux locaux car les bureaux principaux peuvent accéder plus facilement aux ressources susceptibles d'avoir une incidence sur la situation et parce qu'un tel soutien confirme l'engagement de l'organisation aux yeux du personnel sur le terrain.

Pour de plus amples renseignements :

Lanjouw (à l'impression), Margoluis *et al.* (2000), Yaffee et Wondolleck (2000).

2.2.2 Améliorer la collaboration avec et entre les autorités gouvernementales

Cette section vous est-elle destinée ?

Cette section s'adresse aux ONG, aux donateurs, aux autorités gouvernementales et à leurs organismes de conservation.

Quel est l'enjeu ?

La communication et la collaboration avec et entre les autorités gouvernementales deviennent souvent inopérantes pendant les conflits armés. C'est pourtant durant cette période que le gouvernement peut être appelé à prendre des décisions capitales qui auront un impact sur l'environnement et les ressources naturelles. La collaboration est indispensable à l'atténuation des effets néfastes des conflits armés sur l'environnement.

En quoi cela est-il important ?

Les décisions gouvernementales prises au niveau local et national en temps de conflit peuvent avoir des répercussions considérables sur l'environnement et les ressources naturelles. Les communications gouvernementales internes sont souvent déficientes en temps de guerre. Les voies de communication entre les départements ministériels centraux et locaux peuvent cesser de fonctionner. La perte de personnel ou la réorientation des intérêts des ministères en raison du conflit peut entraîner l'effondrement de la collaboration interministérielle existante. Pourtant, la collaboration au sein du gouvernement est capitale au cours de cette période. Les groupes environnementaux doivent s'assurer que les préoccupations environnementales sont entendues en temps de conflit. Ils doivent continuer à recueillir le plus d'informations possibles afin que les décisions les plus appropriées soient prises pour atténuer ou éviter tout préjudice à l'environnement. Il s'agit là d'un rôle clé que les départements ministériels de l'environnement et des ressources naturelles doivent assumer, si possible, à tous les niveaux.

Les ONG pourront jouer un rôle de soutien dans le renforcement de la capacité organisationnelle de leurs partenaires gouvernementaux. Dans certains cas, elles pourront également faciliter la communication entre les autorités gouvernementales. Bien que ces activités offrent des avantages potentiels, les ONG doivent prendre soin de collaborer avec l'ensemble des parties sinon leurs activités pourraient très bien être

exploitées à des fins de propagande au profit d'une faction donnée. Dans de telles circonstances, la collaboration risquerait d'être perçue comme un témoignage de loyauté envers une seule partie.

Comment s'attaquer au problème ?

Collaborer avec les décideurs des différents niveaux de gouvernement à l'examen des questions de conservation en soulignant l'importance des ressources naturelles pour l'avenir du pays.

Il s'agit d'un rôle capital que pourront assumer les autorités gouvernementales de conservation si elles sont en mesure de fonctionner normalement. Les conditions peuvent changer à un rythme effarant pendant et après une période de conflit. Il est impératif de se tenir au courant des développements, d'évaluer leurs répercussions sur la conservation et d'agir rapidement et de manière appropriée. Les ONG impliquées dans la conservation peuvent aussi jouer ce rôle. Lors de l'établissement de relations avec les autorités gouvernementales, il importe de savoir si ces autorités doivent rendre des comptes, et si oui, de quelle manière, à qui et au nom de qui. Être conscient de ces limitations peut faciliter le développement de stratégies appropriées et l'apport d'informations pertinentes susceptibles d'aboutir à des réformes en matière de gouvernance.

Développer des stratégies de communication appropriées.

Il convient de favoriser des prises de contact périodiques, d'explorer les domaines d'intérêt commun, d'établir des voies de communication, de favoriser les échanges d'informations et de renforcer la confiance mutuelle. Toutes ces activités devraient être entreprises aussi bien au niveau local que national. Des communications régulières préserveront les possibilités de soutien et de collaboration en temps de conflit (voir Encadré 2.13).

Dans les cas de partenariat avec le gouvernement, établir des accords sur les principes du partenariat.

Le soutien du gouvernement aux ONG est indispensable pour la mise en œuvre des initiatives de conservation mais le gouvernement envisage probablement en contrepartie que les ONG appuieront son programme politique. Ces intérêts pourront être explicités dans le cadre des négociations entourant les principes de partenariat. Un principe important à considérer serait que les intervenants communautaires fassent partie des partenaires, ce qui pourrait devenir un facteur appréciable si la légitimité du gouvernement est remise en question.

Faciliter le dialogue entre les autorités et ce, à différents niveaux.

Les ONG peuvent jouer un rôle important à titre de liaison entre les autorités pendant un conflit armé lorsque les autorités de différents secteurs et de différents niveaux éprouvent des difficultés à communiquer entre elles. À titre d'exemple, les

Encadré 2.13 Collaboration avec les autorités gouvernementales en temps de conflit : le cas de l'ICCN

Lorsque débuta la guerre de 1996-97 en RDC, le personnel technique de longue affectation des différentes organisations de conservation actives sur les différents sites développèrent un programme en collaboration avec l'ICCN et des organismes de l'ONU afin de renforcer les capacités institutionnelles d'un organisme gouvernemental de conservation et d'accroître l'efficacité générale des activités de conservation. L'existence et l'application du programme se sont avérées extrêmement précieuses et ont permis de mettre en place une structure de communication et de collaboration. L'échange d'informations et de compétences leur a permis d'accroître leur efficacité de manière substantielle et d'avoir plus d'influence au niveau international pour attirer l'attention sur les menaces qui pèsent sur ces sites.

La communication et la collaboration se développent par le truchement de rencontres périodiques, de courriers électroniques, de radiocommunications trois fois par semaine avec tous les sites situés en RDC orientale, de planification mixte des programmes par le Groupe central, de renforcement mixte de la capacité, d'activités de contrôle et d'activités communautaires et finalement, de planification axée sur les besoins des sites et effectuée par les Comités de coordination des sites qui relient l'ensemble du personnel des projets et tout le personnel clé de l'ICCN en poste sur chaque site. L'Unité de coordination gère quant à elle l'ensemble de ces activités.

Source : Kes Hillman Smith

bureaux gouvernementaux régionaux et sur place pourraient être coupés de l'administration centrale à la suite de ruptures des communications et les sites extérieurs pourraient perdre tout contact si des rebelles venaient à s'emparer de la zone. En agissant comme partenaires de toutes les parties, les ONG de conservation pourraient faciliter le dialogue en interagissant avec chaque partie sur une base individuelle et en favorisant des normes et des points de vue communs.

Pour de plus amples renseignements :

Kalpers (2001a, 2001b) ; Lanjouw *et al.* (2001); Wabbes Candotti, dans Blom *et al.* (2000).

2.2.3. Collaboration avec les secteurs du secours et du développement

Cette section vous est-elle destinée ?

Cette section s'adresse aux ONG qui travaillent dans les secteurs de l'environnement, du secours et du développement, au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et aux organismes gouvernementaux de la conservation, du secours et du développement.

Quel est l'enjeu ?

La combinaison de la vaste étendue et de l'urgence des opérations humanitaires présentent un potentiel élevé d'effets néfastes sur l'environnement. Pendant et immédiatement après un conflit armé, l'environnement est relégué à l'arrière-plan contrairement aux préoccupations humanitaires mais une collaboration renforcée entre les secteurs de l'environnement, du secours et du développement peuvent aider à éviter ou à tout le moins à atténuer un bon nombre de ces effets néfastes sans nuire aux opérations essentielles.

En quoi cela est-il important ?

En cas d'urgence, l'objectif premier du secteur humanitaire est de sauver des vies humaines. Une fois la crise terminée, les personnes déplacées retournent chez elles. C'est à ce moment que le secteur du développement intervient. L'aide humanitaire urgente cède sa place aux programmes de réhabilitation des régions et de rétablissement des modes de subsistance à long terme. D'autre part, pour les motifs décrits précédemment, l'environnement et les ressources naturelles sont vulnérables pendant et immédiatement après une crise. Par conséquent, plusieurs opérations de secours et de développement peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

Les camps de personnes déplacées constituent une source importante de ce type d'impact. Plusieurs éléments peuvent être à l'origine de tels effets néfastes dont l'emplacement, la disposition et les infrastructures du camp, l'eau et l'hygiène, la distribution alimentaire, les réserves de combustible et les dispositifs de cuisson, les services communautaires et les pratiques agricoles. Les effets néfastes peuvent être les suivants :

- Déforestation des zones limitrophes des camps à des fins énergétiques et pour l'obtention de matériaux de construction
- Dégradation des sols (p. ex., érosion du sol, compaction)
- Surexploitation des ressources naturelles à des fins alimentaires et médicales
- Contamination des ressources hydriques : eaux usées, déchets
- Épuisement des ressources hydriques locales
- Élimination inadéquate des déchets solides
- Impacts sur la biodiversité et l'écosystème général à la suite de ces effets néfastes
- Émergence de tensions entre les résidents et les réfugiés bénéficiaires.

Ces effets pourront être réduits de manière substantielle si les secteurs du secours et du développement tiennent compte des enjeux environnementaux lors des différentes phases de planification. Il est souvent moins onéreux de prévenir ou d'atténuer les dommages causés à l'environnement par les opérations humanitaires que de les réparer par la suite. D'autre part, le simple fait que la subsistance des communautés locales et des réfugiés dépende des ressources naturelles devrait inciter toutes les

parties impliquées dans le secours humanitaire et le développement à collaborer à la conservation.

En temps de crise, le secteur du secours humanitaire a souvent plus de ressources à sa disposition que le secteur de l'environnement. Par conséquent, il disposera peut-être des ressources nécessaires pour prévenir ou atténuer certains des effets néfastes sur l'environnement causés par ses activités. Pour aider et être en mesure de planifier ses activités, le secteur humanitaire a cependant besoin de certaines informations, y compris des connaissances détaillées dont disposent les praticiens locaux de certains secteurs et certaines techniques.

Les organisations de secours ont de multiples raisons de collaborer :

- La prévention ou l'atténuation des impacts entraîne une réduction des coûts de réhabilitation.
- Les dommages causés à l'environnement du pays hôte peuvent se traduire par le refus d'octroyer l'asile à de futurs réfugiés.
- Le déclin des ressources naturelles nuit aux réfugiés.
- L'intégration des préoccupations environnementales offre la possibilité de réduire au minimum les conflits entre les réfugiés et les communautés hôtes nés de la rareté des ressources foncières et naturelles.
- La réduction des impacts sur l'environnement et les ressources naturelles favorise la sécurité à long terme des modes de subsistance des résidents locaux et, par conséquent, la paix à long terme une fois la crise terminée.
- La collaboration avec les organismes gouvernementaux permet de mettre à profit leur connaissance approfondie des ressources d'une région au profit des réfugiés.
- La collaboration avec les organisations environnementales permet elle aussi d'exploiter pleinement leurs solides relations avec les autorités et les communautés locales.
- Enfin, la collaboration avec les organisations environnementales qui ont pris des engagements à long terme envers une région donnée peut faire la liaison entre les activités de secours à court terme et les activités de développement à long terme, une fois les groupes de secours partis.

Plusieurs motifs existent également pour inciter le secteur du développement à collaborer avec les organisations gouvernementales puisque les stratégies de subsistance de nombreux Africains vivant dans les régions rurales ont des liens complexes avec les ressources naturelles et l'environnement. La collaboration entre les deux secteurs peut favoriser une utilisation relationnelle des ressources et le maintien d'écosystèmes écologiques sains, facteurs fondamentaux pour la subsistance à long terme.

Les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les communautés hôtes ont également des raisons valides pour collaborer à la réduction des effets néfastes sur l'environnement car :

- La réduction des effets environnementaux signifie que les ressources naturelles de base pourront mieux subvenir aux besoins des populations déplacées et des communautés hôtes puisque les réfugiés et les communautés hôtes partagent souvent les mêmes ressources naturelles.
- La réduction des effets environnementaux peut également contribuer à réduire les tensions entre les réfugiés et les communautés hôtes et à améliorer les relations entre eux.

Bien qu'il existe de nombreux incitatifs valables à la collaboration avec les secteurs du secours et du développement, il importe de reconnaître que ces deux secteurs travaillent sous une pression énorme et qu'ils ne sont pas toujours en mesure d'initier la collaboration. Le personnel du secteur de la conservation doit donc s'efforcer de trouver les opportunités de collaborer sans attendre d'être sollicité par les autres secteurs.

Comment s'attaquer au problème ?

Trouver un terrain d'entente et parler le même langage.

Il importe de comprendre la philosophie et le langage des autres secteurs car cela peut faire la lumière sur leurs contraintes opérationnelles. Il convient d'éviter le jargon technique. À titre d'exemple, il faudra préférer *gestion des ressources naturelles* à *conservation de la biodiversité*. D'autre part, la communauté du secours devrait idéalement modifier son langage afin de mieux cibler les liens entre les ressources naturelles et les préoccupations relatives aux modes de subsistance. Il importe de se rappeler que, malgré des objectifs en apparence différents, chaque secteur entretient des intérêts communs et offre des possibilités de synergie. Il convient donc de trouver un terrain d'entente et de l'explorer.

Établir des relations intersectorielles avant l'émergence du conflit.

Il est extrêmement difficile d'établir des relations de travail en temps de crise. Il convient, si possible, d'établir de telles relations avant l'émergence de la crise, dans le cadre des activités régulières, afin que les organisations qui travaillent ensemble puissent développer des vues communes. Si une crise éclate, les divers groupes seront déjà au fait des activités de chacun. Les réunions et les communications périodiques pourront se poursuivre et traiter de thèmes précis en dépit de la crise environnante. Il faut toutefois s'attendre à ce que le taux de roulement du personnel soit plus élevé lors de situations de crise, particulièrement au sein des organismes de secours.

Collaborer avec les autres secteurs à tous les niveaux organisationnels.

Il est impératif que le secteur de l'environnement au complet collabore à tous les niveaux avec les secteurs du secours et du développement, c'est-à-dire du terrain au niveau national, régional et international. Le secteur de l'environnement devrait établir des relations avec le personnel du secours et du développement sur le terrain, là où les activités sont mises en œuvre, et avec l'administration centrale de leurs organisations, là où les décisions sont prises en matière de politiques. Le secteur de

l'environnement devrait chercher à participer à des forums pertinents tels que comités locaux et nationaux de planification multisectorielle et forums organisés par les ONG nationales et réunissant les différents secteurs. Aux États-Unis, le *American Council for Voluntary International Action* (InterAction) (<http://www.interaction.org>), une coalition d'organismes environnementaux, de secours et de développement à but non lucratif et basés aux États-Unis, représente l'un de ces importants forums de discussion.

Le HCR facilite la coordination des activités de soutien à l'environnement sur les différents sites du globe (<http://www.unhcr.org>). L'Encadré 2.14 illustre un exemple concret de la coordination de camps de réfugiés au Rwanda. Plusieurs rencontres

Encadré 2.14 Collaboration intersectorielle dans l'après-crise au Rwanda

Le massif des Virunga fut témoin d'une collaboration intersectorielle réussie à la suite de l'absorption de réfugiés rwandais dans l'est du Zaïre (maintenant la République démocratique du Congo) en raison du génocide de 1994. Vers la mi-juillet 1994, en l'espace de quelques jours, deux millions de réfugiés franchirent la frontière du Zaïre. Environ 720 000 d'entre eux s'installèrent dans la partie sud du parc national des Virunga et y demeurèrent pendant deux ans. Cette situation était inévitable : il aurait été logistiquement impossible de déplacer un aussi grand nombre de réfugiés. De plus, certains d'entre eux étaient solidement armés et s'opposaient à une réinstallation. D'autre part, aucune autorité civile locale n'était sur place pour appuyer et orienter les organismes humanitaires.

Pour freiner la déforestation intensive, le HCR collabora avec les organismes d'intervention à la distribution de bois provenant de pépinières aux camps de réfugiés. Cela ne fit cependant que ralentir la déforestation dans les zones déjà contrôlées par des effectifs de sécurité adéquats et dans lesquelles des appareils de cuisson à haut rendement énergétique et des pratiques de cuisson améliorées avaient d'ores et déjà été introduits. Dans les camps où les effectifs de sécurité étaient moindres, des quantités énormes de bois prélevées à l'intérieur du parc furent négociées dans la ville de Goma. Dans certains cas, l'ICCN, un organisme gouvernemental de conservation, perdit carrément le contrôle du territoire du parc qui passa aux mains de rebelles armés.

Grâce à la collaboration, l'ICCN, la GTZ, le HCR et diverses ONG mirent sur pied une unité environnementale pilote chargée de recueillir et de diffuser des informations environnementales, de délimiter le périmètre du parc avec l'aide des communautés locales et de procéder à la réhabilitation de l'environnement après le départ des réfugiés. L'ICCN, partenaire commun de tous les participants, facilita grandement la collaboration.

L'ICCN trouva également le moyen d'intervenir dans le nord-est, là où des camps de réfugiés soudanais avaient été implantés dans des réserves tampons aux alentours du parc national Garamba. L'ICCN ayant une certaine autorité dans cette région, la relocalisation de ces camps de réfugiés à l'écart des réserves put être négociée et des panneaux d'interdiction du braconnage furent affichés dans les camps (Kes Hillman Smith, comm. pers.).

Source : Kalpers (2001a et 2001b) ; Kes Hillman Smith, comm. pers.

internationales ont eu lieu récemment dans le but d'examiner les questions d'intérêt commun et de favoriser l'établissement de liens et de réseaux, dont le Groupe de travail sur l'écologie et le développement aux Pays-Bas (Blom *et al.* 2000), la section régionale de la *International Society of Tropical Forestry* de l'université Yale (Price, à l'impression) et le *Biodiversity Support Program* (conclusions documentées dans la présente publication).

Interagir avec les autres secteurs en respectant leur propre mode opérationnel.

Le travail s'accomplit souvent au niveau des relations personnelles, particulièrement dans le secteur du secours. Les décisions sur le terrain se prennent souvent dans des circonstances informelles plutôt qu'autour d'une table de réunion. Si le secteur de l'environnement désire être impliqué, son personnel devra développer des relations personnelles avec le personnel de l'humanitaire et travailler dans le même environnement informel. Sinon, le secteur de l'environnement pourrait être exclu des décisions cruciales (Steve Smith, comm. pers.).

Déterminer des responsabilités et des rôles précis, et identifier les organismes responsables dans chaque secteur.

Pour que les préoccupations environnementales soient véritablement prises en considération, il est impératif que des participants soient affectés à leur promotion. Un organisme responsable devrait par conséquent être assigné à l'examen des préoccupations environnementales dans un contexte d'intervention humanitaire. Bien que les organisations de secours puissent avoir des intérêts certains à réduire les effets néfastes sur l'environnement, ils ne possèdent pas toujours l'expertise nécessaire pour y arriver et, en l'absence d'un organisme responsable, la coordination des enjeux environnementaux risque d'être défailante. Les organismes responsables doivent bénéficier d'une base de financement solide et d'un personnel technique qualifié ainsi que démontrer un engagement sérieux envers l'environnement et faire preuve de ténacité. Il est souhaitable d'officialiser les rôles et les responsabilités par écrit afin de s'assurer du respect des arrangements.

Promouvoir les directives environnementales en vigueur dans les secteurs du secours et du développement et identifier les préoccupations et les domaines communs propices à la collaboration.

Au cours des dernières années, le secteur humanitaire a élaboré plusieurs excellentes directives pour atténuer les effets néfastes de ses opérations sur l'environnement (par exemple, HCR 1998a ; Fédération luthérienne mondiale 1997). Toutefois, il reste de sérieux défis à relever. Dans certains cas, ces directives ne sont ni respectées ni appliquées sur le terrain. Il se peut même que le personnel sur le terrain de l'humanitaire ignore leur existence. D'autre part, en l'absence de formation et de soutien technique, les travailleurs de l'humanitaire risquent de reléguer les questions environnementales à l'arrière-plan. En comparaison des autres secteurs, le roulement élevé du personnel

de l'humanitaire sur le terrain constitue un obstacle supplémentaire. Le secteur de l'environnement doit promouvoir les directives actuelles et élaborer, en collaboration avec l'humanitaire, des programmes de formation donnée avant la période de crise pour garantir l'adoption de ces directives, comme le PICG l'a fait pour le HCR.

Réunir et rendre accessibles les informations environnementales.

Le secteur de l'environnement devrait réunir les informations pertinentes et les rendre facilement accessibles aux secteurs du secours et du développement ainsi qu'aux planificateurs nationaux. Le type d'information variera selon le pays mais il pourrait inclure les éléments suivants :

- ressources naturelles d'intérêt national et local ;
- données sur la biodiversité, y compris sur les zoocénoses et les phytocénoses d'importance particulière, les espèces endémiques ou rares et les écosystèmes qui remplissent des fonctions clés, comme les bassins hydrographiques et les mangroves ;
- coordonnées cartographiques des aires protégées et autres zones importantes ;
- bases de données recensant les spécialistes environnementaux par pays ou par région, y compris leurs spécialités et leurs zones géographiques d'expertise.

Certaines de ces informations sont déjà disponibles dans le pays (par exemple dans les Plans nationaux d'action environnementale et les Stratégies nationales pour la biodiversité ainsi que dans les départements ministériels et les ONG) mais elles ne sont pas nécessairement sous un format d'accès facile pour les autres secteurs en cas d'urgence. Ce manque d'accessibilité pourrait avoir des conséquences sérieuses si les spécialistes environnementaux sont contraints de partir précipitamment. Il convient d'accomplir des efforts supplémentaires au niveau national pour rendre ces informations facilement accessibles et sous un format approprié.

Certaines informations environnementales sont actuellement disponibles sur Internet. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement - *World Conservation Monitoring Centre* (PNUE-WCMC) met à jour des bases de données sur les espèces, les aires protégées, les ressources forestières, marines et côtières ainsi que des profils nationaux de la biodiversité (<http://www.wcmc.org.uk>). Plusieurs ONG internationales de conservation, dont le Fonds mondial pour la nature (WWF), *Conservation International* (CI) et *BirdLife International* proposent elles aussi des bases de données sur divers aspects de la conservation. Le HCR possède des cartes illustrant les mouvements de réfugiés et contenant certaines informations environnementales (<http://www.unhcr.org>). La Croix verte a quant à elle développé une base de données de compétences au Royaume-Uni qui peut être consultée pour obtenir différentes informations sur l'environnement et ses spécialistes. Pour de plus amples renseignements, visitez le site de cette organisation à l'adresse suivante : http://www.kingston.ac.uk/~xe_s477/gc.htm.

Conseiller l'ONU et les gouvernements hôtes au niveau du choix des sites pour les camps de réfugiés.

Bien que ce soient habituellement les gouvernements hôtes qui choisissent l'emplacement des camps de réfugiés, les organisations environnementales peuvent néanmoins identifier les options qui permettent de réduire au minimum les conflits éventuels entre les enjeux environnementaux et les enjeux communautaires et ainsi influencer le processus décisionnel. Ces décisions doivent absolument être fondées sur des informations et des compétences environnementales. La participation des communautés hôtes au processus décisionnel pourrait introduire de nouvelles options jusque-là ignorées et favoriser l'acceptation d'alternatives moins destructrices.

Impliquer les communautés locales hôtes dans les interventions de conservation reliées à l'absorption de réfugiés.

Les communautés locales hôtes devraient être impliquées dans ce genre d'intervention. Elles vivent sur place, avant et après l'absorption de réfugiés, et ce sont elles qui sont le plus durement touchées par les effets néfastes. Les organisations de conservation qui collaborent déjà avec les communautés locales peuvent les appuyer lors de négociations ou faciliter le dialogue entre les communautés et les autres intervenants. Un organisme responsable devrait être assigné à l'examen des enjeux de la conservation dans un contexte d'intervention humanitaire. Bien que les organisations de secours puissent avoir des intérêts certains à réduire les effets néfastes sur l'environnement, elles ne possèdent pas toujours l'expertise nécessaire pour y arriver et, en l'absence d'un organisme responsable, la coordination des enjeux environnementaux risque d'être défailante. Les organismes responsables doivent bénéficier d'une base de financement solide et d'un personnel technique qualifié ainsi que démontrer un engagement sérieux envers l'environnement et faire preuve de ténacité.

Pour de plus amples renseignements :

Blom *et al.* (2000) ; CARE (2001) ; Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge (2001) ; Programme international de conservation des gorilles (1999) ; Organisation internationale pour les migrations (1996) ; Kalpers (2001a et 2001b) ; Lanjouw *et al.* (2001) ; Fédération luthérienne mondiale (1997) ; Sphere Project (1998) ; HCR (1996a, 1996b, 1998a, 1998b, 1998c, 1998d).

2.2.4 Partenariats communautaires

Cette section vous est-elle destinée ?

Cette section s'adresse aux ONG du secteur de la conservation et aux autorités gouvernementales.

Quel est l'enjeu ?

En temps de conflit, il n'est pas rare que la dépendance des communautés locales envers les ressources naturelles à des fins de survie augmente. Le secteur de la conservation doit souvent modifier son approche durant cette période pour atteindre ses objectifs, notamment en intégrant à ses programmes des stratégies de subsistance des populations humaines et en adoptant une approche plus générale et plus holistique par l'entremise de partenariats avec les communautés locales.

En quoi cela est-il important ?

Pendant et après une période de conflit armé, les besoins fondamentaux de survie déterminent les stratégies économiques à tous les niveaux. Les communautés locales doivent alors élargir le champ de leurs activités de subsistance, et leurs nouvelles stratégies de subsistance sont davantage centrées sur les ressources naturelles. Cette situation force le secteur de la conservation à adopter une approche plus générale en matière de gestion des ressources naturelles, c'est-à-dire une approche qui privilégie à la fois la sécurité des modes de subsistance et la conservation de la biodiversité. Il faut pour cela identifier les besoins des communautés en temps de conflit et intégrer ces besoins aux activités de conservation.

En temps de crise, il devient parfois nécessaire d'exploiter les bonnes relations et les partenariats préexistants. Les partenariats entre les organisations de conservation et les communautés qui ont été établis avant le déclenchement de la crise peuvent accroître la résilience du programme en proposant des options supplémentaires.

Une organisation peut instaurer la confiance et accroître son influence au sein d'une communauté, de même que jeter les bases d'une collaboration à long terme, simplement en démontrant son engagement envers le bien-être de cette communauté. À titre d'exemple, les activités de plantation d'arbres prévues dans le cadre du Programme environnemental des Virunga furent converties en activités de culture légumière, celles-ci offrant plus d'avantages directs et répondant parfaitement aux besoins locaux (Kalpers 2001a).

Les initiatives de gestion des ressources naturelles basées sur les besoins locaux et qui sont développées en collaboration avec les communautés locales avant l'émergence d'un conflit auront plus de chances d'aboutir puisque la communauté y verra ses propres intérêts.

Comme le démontre l'étude du cas de l'Éthiopie, les parcs dont la gestion faisait déjà appel à la participation communautaire sont souvent les seuls à avoir survécu aux périodes d'anarchie associées aux conflits armés (Jacobs et Schloeder 2001 et Encadré 2.15).

Encadré 2.15 Projet du parc national Awash en Éthiopie

Le Projet du parc national Awash (1990-1993) fut mis sur pied à la demande de la Ethiopian Wildlife Conservation Organization (EWCO) dans le but de faire des recherches en vue du développement d'un plan de gestion du parc. La demande de la EWCO fut formulée après que l'organisation eut reconnu l'inefficacité de sa politique d'exclusion des aires protégées ainsi que ses lacunes en matière de données et de concepts indispensables au développement d'une méthode de gestion efficace de cette aire protégée. Les chercheurs impliqués dans le développement de ce plan directeur eurent vite fait de constater que le parc ne survivrait pas jusqu'au parachèvement du projet sans l'application immédiate de mesures d'intervention, celles-ci évitant par le fait même d'autres blessures et pertes de vies humaines. Il apparut que les autorités responsables de la gestion du parc combattaient périodiquement les communautés Kereyu et Ittu en voulant appliquer la politique éthiopienne d'exclusion en matière d'aire protégée. Les nouvelles mesures appliquées avant le parachèvement du plan directeur étaient les suivantes :

- Organisation de rencontres entre le personnel du parc, les Kereyu et les Ittu pour examiner les préoccupations et les problèmes de chaque groupe ;
- Négociation des concessions de toutes les parties concernées (p. ex., EWCO, les groupes locaux de pasteurs, les propriétaires fonciers gouvernementaux et privés, et les autres utilisateurs) ;
- Sensibilisation des secteurs de la santé, de l'éducation et du secours humanitaire aux préoccupations et aux besoins locaux ;
- Faire campagne pour la mise en place de mesures d'intervention par les organisations gouvernementales et les ONG des autres secteurs ;
- Formation du personnel de la EWCO et de l'aire protégée en matière de conservation communautaire et de programmes axés sur les aires protégées ;
- Abandon du recours aux forces militaires pour mettre à exécution les politiques d'exclusion des aires protégées ;
- Mise en œuvre d'un programme local de formation en conservation.

Les discussions débouchèrent sur un accord de cessez-le-feu provisoire qui se traduisit par la réduction immédiate des tensions. Cela fut suivi de concessions majeures telles que permettre l'accès des Kereyu et des Ittu aux terres herbeuses du parc en temps de sécheresse à condition qu'ils s'autosurveillent. Le recrutement précoce de plusieurs organisations gouvernementales et ONG (Water Resources Development Institute, OXFAM, GOAL-Irlande et CARE) pour fournir divers services (de santé, vétérinaires, techniques) joua également un rôle important puisqu'il témoignait d'un engagement à résoudre les problèmes des Kereyu et des Ittu. Cela démontrait la volonté de la EWCO d'admettre que les aires protégées de l'Éthiopie ne survivraient que par l'adoption d'une approche communautaire de conservation à long terme. Convaincus par cet appui que leurs besoins seraient considérés comme étant aussi prioritaires que ceux du parc, les Kereyu et les Ittu agréèrent au cessez-le-feu et à l'autosurveillance.

Source : Jacobs et Schloeder (2001).

Comment s'attaquer au problème ?

Faire preuve de souplesse.

Il faut bien admettre que si l'agriculture et les autres formes d'emploi et de revenus venaient à disparaître en temps de crise, les gens dépendraient davantage des ressources naturelles. La conservation doit donc s'adapter à cette réalité. Une certaine souplesse à court terme au niveau de l'organisation et des programmes pourrait être

indispensable au maintien des options d'activités de conservation à long terme et à la sécurité des investissements antérieurs.

Adopter une approche plus générale de la conservation.

En temps de conflit armé, les organisations de conservation devraient adopter une approche plus générale de la conservation, c'est-à-dire une approche qui intègre les préoccupations liées à la subsistance, de multiples utilisations et les parties intéressées. Les organisations ne travaillant pas encore au niveau du paysage devraient envisager de le faire.

Développer la capacité des communautés afin qu'elles puissent résister aux pressions.

Pendant et après une période de conflit, il importe de renforcer les institutions communautaires responsables de la gestion des ressources naturelles afin d'accroître leur faculté de rétablissement. Il convient de maintenir l'implication des personnes dans la conservation en profitant des opportunités d'apprentissage et de développement de la capacité qui se présentent. Il est souhaitable de travailler avec des anciens combattants, des jeunes, des ONG locales, des autorités locales et traditionnelles ainsi que beaucoup d'autres et de développer leurs capacités par le truchement d'éducation et d'habilitation pour qu'une fois le conflit terminé, les communautés soient mieux équipées pour reprendre leurs activités de l'avant-guerre.

Faire naître l'espoir au sein des communautés.

En temps de conflit, les communautés doivent souvent renoncer aux bénéfices des activités économiques associées aux ressources naturelles. À titre d'exemple, l'écotourisme s'évanouit en emportant avec lui une partie substantielle du système économique. Ainsi, lorsque la guerre est survenue dans les Virunga, conscientes de la valeur économique des gorilles, les communautés locales se sont occupées d'eux en espérant que l'écotourisme referait surface une fois la guerre terminée (Plumptre *et al.* 2001). Il est important de travailler en collaboration avec les communautés locales et de leur communiquer un certain optimisme quant à la reprise de telles activités et au redressement de la région une fois la guerre terminée.

Recueillir des informations en période d'accalmie.

Il importe de développer une vue d'ensemble du contexte local autant que possible et de le faire en temps de paix. Recueillir les informations nécessaires pour y parvenir est beaucoup plus difficile en temps de conflit. La connaissance de l'environnement local devient extrêmement précieuse en temps de conflit lorsque les besoins humanitaires sont catapultés au premier plan. Dès cet instant, il devient essentiel de fournir aux groupes de secours et de développement nouvellement arrivés des informations de base précises quant aux pratiques locales de gestion des ressources naturelles.

Pour de plus amples renseignements :

Jacobs et Schloeder (2001), Maskrey (1989).

2.2.5 Interactions avec les militaires et autres groupes armés

Cette section vous est-elle destinée ?

Cette section s'adresse aux ONG et aux autorités environnementales gouvernementales.

Quel est l'enjeu ?

En temps de conflit armé, les forces militaires et les autres groupes armés exercent souvent une grande influence et une grande autorité. Interagir avec les forces militaires peut présenter des avantages mais cela comporte également des risques considérables.

En quoi cela est-il important ?

En temps de conflit armé, travailler avec les groupes armés peut contribuer à accroître la sécurité ainsi que la capacité d'application de la loi sur l'environnement. Cela peut, par exemple, permettre d'empêcher le braconnage et l'installation de mines terrestres et de réarmer les travailleurs des parcs, comme ce fut le cas en RDC dans le parc national Garamba, la réserve faunique Okapi, le parc national Kahuzi-Biega et sous peu, le parc national Solonga (voir Encadré 2.16). Interagir avec les groupes militaires peut aussi aider le secteur de la conservation à gagner la confiance des autorités et faciliter l'échange d'informations et de ressources. Cela peut également l'aider à obtenir les autorisations nécessaires pour poursuivre ou rétablir les opérations. C'est d'ailleurs très souvent la seule manière de recevoir une formation sur les moyens pour

Encadré 2.16 Interagir avec l'armée en RDC

Pendant que se déroulait le conflit armé au Soudan et que s'intensifiait le braconnage dans le parc national Garamba, le long de la frontière entre la RDC et le Soudan, braconnage par ailleurs parrainé sur le plan de la formation et de l'armement par les forces militaires impliquées dans le conflit, des bataillons militaires locaux furent impliqués dans deux opérations de formation. Ces opérations eurent pour effet immédiat d'accroître la capacité d'intervention et de réduire le braconnage à l'intérieur du parc et elles amenèrent à long terme les soldats à respecter les capacités du personnel de l'ICCN. Par la suite, les armées en émeute et en fuite qui se livrèrent à des activités de pillage et d'occupation ne s'immiscèrent pas dans les opérations du parc.

Les sites du patrimoine mondial de la RDC qui ont fait l'objet d'un désarmement avant d'être exploités de manière plutôt anarchique par un grand nombre de groupes militaires et rebelles ont vite reconnu que la meilleure façon de redresser rapidement la situation était de recevoir des militaires une formation paramilitaire et des renforcements, incluant un réarmement contrôlé. C'est d'ailleurs ce qui s'est produit dans le parc national Kahuzi-Biega, dans certaines parties du massif des Virunga et dans la réserve faunique Okapi et qui doit se produire sous peu dans le parc national Salonga.

Source : Kes Hillman Smith.

le secteur de la conservation de faire face à des menaces croissantes et d'assurer le réarmement du personnel des parcs après qu'il a été désarmé par les forces militaires d'invasion. Tous les parcs de la RDC utilisent cette stratégie (Kes Hillman Smith, comm. pers.). Interagir avec les forces militaires peut également contribuer à promouvoir une éthique de la conservation parmi les soldats et faciliter l'examen d'autres questions d'ordre social telles que la propagation de l'infection par le VIH (voir la section 1.2.6). Le travail accompli par les organisations de conservation pour sensibiliser les soldats au problème HIV/sida dans la région de Caprivi Ouest en Namibie en est un exemple (Karine Rousset, comm. pers.).

D'autre part, interagir avec les forces militaires présente souvent des risques. Les groupes de conservation peuvent finir par dépendre d'un groupe armé et par perdre leur autonomie. Les groupes armés peuvent également les harceler. En outre, il se peut que le soutien des soldats soit déficient et que ceux-ci soient tentés de profiter financièrement du soutien convenu sous forme de rations et de primes pour une telle opération (Kes Hillman Smith, comm. pers.). De plus, si le secteur de la conservation interagit avec un groupe militaire donné, les autres parties pourront remettre en doute sa neutralité.

Interagir avec les forces militaires en temps de conflit présentera toujours des défis. Cela exige un jugement sérieux basé sur la meilleure analyse comparative possible des risques et des avantages. Au mieux, ce type de collaboration devrait être perçu comme une solution à court terme.

Comment s'attaquer au problème ?

Identifier les intérêts communs.

La collaboration avec les forces militaires et autres groupes armés ne sera possible qu'en présence d'intérêts communs. À titre d'exemple, les groupes armés peuvent être intéressés à collaborer avec les organisations de conservation dans le but de consolider leur contrôle sur une région ainsi que de former le personnel des parcs et travailler avec eux de manière à limiter les activités d'extraction et de braconnage perpétrées par les groupes rebelles (voir Encadré 2.17). Les groupes armés peuvent également s'intéresser aux connaissances détaillées que possède le personnel du secteur de la conservation sur une région donnée (Hart et Mwinyihali 2001). Du point de vue de la conservation, les forces militaires peuvent enseigner les aspects paramilitaires de la formation pour lutter contre le braconnage individuel.

Faire preuve de diplomatie et suivre les procédures établies.

Cela exige la reconnaissance de l'autorité militaire mais aussi la reconnaissance par les forces militaires de l'autorité des organismes de conservation lors d'opérations conjointes. Les composantes diplomatiques incluent de fréquentes communications à plusieurs échelons par l'entremise des voies officielles et officieuses ainsi que l'obtention

Encadré 2.17 Interagir avec les organismes des forces armées

Il est important de noter que les branches des forces armées de plusieurs gouvernements ont une expérience considérable quant au bien-fondé et à la manière de dialoguer avec les forces armées dans les pays étrangers dans lesquels se déroulent des conflits. Dans l'armée américaine, cela inclut de manière spécifique les questions de la gestion de l'environnement. Les ONG internationales et les protecteurs de l'environnement expatriés peuvent demander conseil aux branches gouvernementales des forces armées de leur propre pays, voire même solliciter leur aide directe. Cette démarche leur permet d'être pris au sérieux par les dirigeants militaires en place dans le pays en situation de conflit et d'identifier des intérêts communs.

Source : Agi Kiss.

d'autorisations et d'ententes signées par les autorités civiles et militaires pour des opérations précises. Il importe de garder à l'esprit que le personnel militaire peut changer fréquemment. Les postes clés peuvent demeurer mais ce ne sera peut-être pas le cas des gens qui occupent ces postes. Par conséquent, il sera sans doute nécessaire d'établir de nouvelles relations avec les nouveaux venus.

Si nécessaire, se prévaloir des autorités supérieures et des conventions internationales.

Bien que les conventions internationales soient d'application difficile, elles peuvent témoigner de l'importance de la conservation et contribuer à démontrer sa neutralité. Il importe donc de bénéficier de l'appui de la plus haute autorité pertinente et d'y avoir recours chaque fois que la situation devient hors de contrôle. Il est également possible d'intensifier les pressions en avisant la presse internationale et en invoquant l'aspiration nationale à une bonne réputation environnementale. Ces démarches ne parviendront pas nécessairement à faire changer d'avis les militaires ou les groupes armés. Il convient cependant de démontrer aux combattants qu'ils sont les gardiens de la nature et que protéger l'environnement fait partie de leur mission politique et confirme leur position.

S'efforcer de faire preuve de neutralité.

Si une organisation s'aligne trop étroitement sur l'une des parties, elle risque de devenir la cible de la partie adverse. Entretenir des relations avec un seul gouvernement ne sera bénéfique que si ce gouvernement reste au pouvoir. Par conséquent, entretenir des relations avec une autorité gouvernementale quelconque doit être fait très soigneusement pour ne pas aliéner toute autorité subséquente potentielle. Pour de plus amples renseignements, voir la section 2.1.8 sur la préservation de la neutralité.

Prendre en considération la relation entre les forces militaires et la communauté locale.

Collaborer avec les forces militaires peut compromettre les relations des organisations de conservation avec les communautés. À titre d'exemple, une stratégie de liaison

entre les protecteurs de l'environnement et les forces militaires peut être malvenue en Éthiopie car dans le passé les militaires ont contribué à appliquer les politiques d'exclusion en matière de conservation et ils n'ont reconnu ni les droits des autochtones ni les besoins humanitaires (Jacobs et Schloeder 2001).

Définir un critère servant de limite pour établir l'ampleur et la nature de la « collaboration avec les forces militaires ».

Si une organisation de conservation est en mesure de collaborer simultanément avec les forces militaires et la population locale, elle démontrera ainsi sa neutralité et son comportement éthique du point de vue humanitaire. Les organisations de conservation ne peuvent toutefois pas faire abstraction des considérations éthiques. À titre d'exemple, une organisation de conservation désire-t-elle vraiment collaborer avec des groupes armés qui tirent sur des membres civils non armés de la population locale entrés illégalement dans un parc ? (Louis Putzel, comm. pers.).

Faciliter l'intégration des soldats démobilisés dans la société.

Intégrer un grand nombre de soldats démobilisés à la main-d'œuvre et à la société après la fin du conflit est un défi de taille. Les perspectives d'emploi sont souvent limitées et les anciens combattants ne désirent peut-être pas retourner à l'agriculture de subsistance, si jamais ils ont accès à des terres. S'ils n'ont ni terre ni emploi, ils risquent de se tourner vers le banditisme et ainsi menacer la sécurité et la stabilité précaire d'après-guerre. Ils peuvent également s'installer en groupes dans les régions rurales et y extraire de manière non durable les ressources naturelles (p. ex., le poisson marchand et la production de charbon) au détriment des communautés locales dont la subsistance à long terme dépend de ces ressources (Hatton *et al.* 2001). Le secteur de la conservation devrait contribuer à résoudre ce problème en engageant, le cas échéant, des soldats démobilisés (voir Encadré 2.18).

Encadré 2.18 Intégrer les soldats démobilisés à la société et à l'économie

Des efforts considérables furent déployés au Mozambique pour trouver des emplois lucratifs aux soldats démobilisés dans différents secteurs, y compris dans le secteur de la conservation. Certaines aires protégées ont recruté des ex-combattants en qualité de guides. Ces soldats présentaient d'excellentes qualifications : aptitude à vivre en région sauvage, bonnes compétences de pistage et connaissance des armes à feu. Plusieurs nouvelles équipes de patrouille chargées du maintien de l'ordre furent constituées dans le parc national de Gorongosa, chacune d'entre elles étant composée d'un chef d'équipe provenant du Service de la faune ayant acquis de l'expérience avant la guerre et de soldats démobilisés du RENAMO et du FRELIMO (Front de la libération du Mozambique). Afin d'éviter tout conflit potentiel entre les équipes, il fut décidé que chacune serait composée de représentants des deux côtés.

Source : Hatton *et al.* (2001).

Obtenir l'appui de l'appareil militaire en temps de paix.

Sensibiliser en temps de paix l'appareil militaire aux liens qui existent entre l'environnement et les questions de subsistance lui permettra de prendre le temps nécessaire pour réviser ses instructions permanentes d'opération. Par la suite, il est fort probable que les forces militaires adopteront un comportement environnemental moins destructeur et qu'ils appuieront les initiatives de conservation. Il convient d'examiner différentes avenues pour promouvoir la sensibilisation au sein des forces militaires, y compris l'intégration des enjeux environnementaux aux programmes de formation militaire.

Pour de plus amples renseignements :

Kalpers (2001a), Hatton *et al.* (2001).

2.2.6 Collaborer avec des organismes de pression à la réduction de la prolifération des armes et des réseaux de commerce illicite

Cette section vous est-elle destinée ?

Cette section s'adresse aux consommateurs, aux ONG, aux gouvernements nationaux, aux organismes de mise en œuvre de la CITES et aux agences gouvernementales de contrôle qui surveillent la circulation des armes, les droits de l'homme et les organisations humanitaires.

Quel est l'enjeu ?

Les organisations de conservation ont souvent accès à des informations directes sur les activités qui se déroulent sur le terrain puisque plusieurs d'entre elles travaillent au niveau des sites. Lorsque la prolifération des armes et les réseaux de commerce illicite surgissent en temps de conflit armé, les organisations de conservation peuvent jouer un rôle important au niveau des initiatives mises en œuvre pour résoudre ces problèmes, notamment en communiquant aux organismes de pression des informations de terrain fort précieuses.

En quoi cela est-il important ?

Les organismes de pression peuvent s'avérer extrêmement efficaces pour sensibiliser la communauté internationale aux utilisations et aux mauvais usages des ressources et des revenus ainsi que pour influencer l'opinion publique et les politiques. Bien qu'elles ne soient pas utiles rapidement au niveau local, ces informations peuvent servir à accroître la pression internationale sur un régime.

Il importe cependant de reconnaître que la collecte et la transmission d'informations potentiellement sensibles comporte des risques. Ces risques doivent être évalués très soigneusement. Des gens peuvent mettre leur propre vie en danger et parfois celle d'autrui. Ils pourraient également compromettre leur capacité à retourner au travail dans un pays si des soupçons de « délation » pèsent sur eux.

Comment s'attaquer au problème ?

Tenter de justifier les ressources vendues et les revenus gagnés par les autorités gouvernementales.

Il convient de mettre en place un réseau transnational pour recueillir et échanger des informations sur les différents intervenants impliqués dans le trafic d'armes quant aux ressources naturelles et aux produits qu'ils distribuent sur le marché. Ces informations peuvent ensuite servir à l'éducation des consommateurs afin que ceux-ci puissent mettre à l'index les produits qui contribuent à soutenir un conflit. Il convient de préconiser un système de certification de l'origine du produit. Les initiatives en matière de certification visant à freiner le commerce des diamants au profit de conflits ont contraint les plus importants diamantaires du globe à homologuer leurs diamants. Des démarches sont actuellement en cours pour l'homologation du bois d'œuvre et des autres ressources naturelles issues des zones de conflit (Global Witness 1998 ; 1999 ; 2001).

Exercer des pressions pour le contrôle des armes et pour des sanctions officielles.

L'application de sanctions officielles au niveau des armes constitue un autre mécanisme de négociation puisque cela permet aux autorités gouvernementales de s'immiscer dans le processus. Les personnes impliquées dans la fourniture d'armes et qui opèrent à partir de pays étrangers peuvent ainsi être forcées de rendre des comptes. Il est cependant peu probable que de telles sanctions soient appliquées en l'absence d'un solide soutien de la base.

Renseigner et impliquer les autorités gouvernementales.

La régulation du commerce est du ressort des autorités au pouvoir qui doivent être impliquées dans la moindre tentative de contrôler les réseaux de commerce illicite. Il convient cependant de rappeler que le consommateur détient sans doute le pouvoir ultime car l'homologation ne saurait se faire en l'absence des énormes pressions exercées par les consommateurs à cet égard.

Tenir les multinationales responsables.

Étant vulnérables aux impressions du public et au pouvoir des consommateurs, les

entreprises impliquées dans l'exploitation des ressources constituent parfois le seul mécanisme efficace de pression. Une attention comparable à celle accordée à la communauté et aux dépositaires de l'autorité gouvernementale devrait être accordée aux pratiques des multinationales impliquées dans l'exploitation des ressources. Il est primordial de comprendre les motivations des entreprises, leur perception des problèmes de gestion des ressources naturelles et leur processus décisionnel. Exemple probant, le Groupe DLH, une multinationale danoise impliquée dans le commerce du bois d'œuvre en provenance du Liberia, a récemment succombé aux pressions internationales et cessé de faire des affaires avec les compagnies libériennes d'exploitation forestière impliquées selon les Nations Unies dans le trafic d'armes (*Integrated Regional Information Network-Afrique occidentale* 2001).

Améliorer la communication et accroître la sensibilisation des consommateurs.

Pour que les multinationales soient tenues responsables, les organisations de conservation pourraient être appelées à établir des partenariats avec des groupes de pression et exploiter ainsi pleinement les informations sur les activités de terrain et à développer un réseau transnational d'informations sur les entreprises impliquées dans le commerce illicite des ressources naturelles et de leurs produits. Ces informations peuvent être utilisées pour « nommer et déshonorer » ces entreprises et ainsi sensibiliser la communauté internationale à leurs activités et permettre au consommateur de rejeter les produits dont le commerce profite aux conflits. Les systèmes de certification de l'origine des produits constituent également un outil précieux dans ce domaine (www.one-world.org/globalwitness/).

Adopter une approche judiciaire pour l'évaluation des impacts d'un conflit armé.

Tous les mécanismes juridiques, qu'ils découlent de la loi de guerre ou du droit international de l'environnement, du droit civil ou criminel, exigent en bout de ligne des preuves claires et certaines sur l'identité des intervenants responsables, leurs actions, la manière dont ces actions ont causé des dommages et l'étendue des dommages. La communauté de conservation active sur le terrain doit développer cette habitude de dûment documenter et préserver toute preuve concrète qui pourrait éventuellement être utilisée dans le cadre d'enquêtes ou autres poursuites judiciaires. Il convient donc de recueillir des preuves sur les effets néfastes pour la faune et les ressources naturelles mais aussi, en courant le moins de risques possible, sur l'identité des personnes responsables, les détails de leurs activités et la portée de leur impact au niveau écologique et économique. (Jay Austin, pers. comm.).

Pour de plus amples renseignements :

Hart et Mwinyihali (2001) ; UN (2001) ; Redmond (2001) ; Global Witness (1998 ; 1999 ; 2001) ; Squire (2001).

2.2.7 La collaboration transfrontalière

Cette section vous est-elle destinée ?

Cette section s'adresse aux départements ministériels et aux ONG locales et internationales.

Quel est l'enjeu :

Les questions transfrontalières prennent souvent de l'importance au cours des périodes de conflit armé et dans certains cas, la collaboration transfrontalière peut contribuer à atténuer les impacts environnementaux.

En quoi cela est-il important ?

Les zones frontalières étant souvent éloignées et sous-développées, elles contiennent fréquemment des aires protégées, une végétation relativement intacte et une riche biodiversité. Par conséquent, elles sont particulièrement vulnérables aux dommages environnementaux. Elles sont souvent le théâtre de conflits armés, y compris de conflits entre pays voisins et de conflits civils, car les groupes opposés au gouvernement y établissent souvent leurs camps et prennent ensuite le contrôle du territoire dans les zones frontalières éloignées.

Les défis transfrontaliers que présentent les conflits armés sont les suivants :

- L'afflux de réfugiés qui franchissent les frontières pour échapper au conflit, accompagné d'impacts sur les ressources naturelles et le couvert végétal imputables à la présence des camps de réfugiés et du nombre accru de personnes dans les communautés rurales.
- La menace présentée par les rebelles armés situés de l'autre côté de la frontière qui affecte la sécurité des activités de conservation et la possibilité de voir le conflit s'étendre au-delà de la frontière.
- L'intensification de l'extraction illégale d'une ressource commune ou des dommages causés à un écosystème commun d'un côté ou de l'autre de la frontière ou de part et d'autre.
- La propagation de maladies humaines et animales en raison des mouvements transfrontaliers de personnes et de bétail et de l'effondrement des mesures de lutte contre les maladies humaines et du bétail. Les maladies du bétail peuvent également se propager à la faune.

L'extraction de ressources est souvent un problème grave. La disponibilité croissante d'armes et de munitions dans la région peut entraîner une recrudescence du braconnage. À titre d'exemple, lorsque l'Armée populaire de la libération du Soudan (APLS)

s'empara en 1991 de la région sise de l'autre côté de la frontière du parc national Garamba, les forces militaires qui prirent la fuite à travers le parc laissèrent derrière eux plus de 600 armes et des milliers de cartouches. Beaucoup d'autres n'ont jamais été récupérées. Exacerbé par la présence continue et de longue date de camps militaires le long de la frontière et de camps de réfugiés à l'intérieur du pays, le braconnage de la viande a augmenté considérablement depuis. Il n'est pas non plus exclu que les forces militaires nationales stationnées dans les zones frontalières pour contrôler l'invasion et les intrusions frontalières soient elles-mêmes la source de nombreuses activités de braconnage, d'exploitation des ressources et de harcèlement de la population locale (Kes Hillman Smith, comm. pers.).

Dans certains cas, la collaboration entre pays voisins peut contribuer à atténuer certains impacts environnementaux causés par le conflit. Le type de collaboration approprié dépendra des circonstances. Des interventions locales peuvent parfois être effectuées sur une base informelle lorsque des ententes plus officielles de collaboration entre pays ne peuvent être envisagées, par exemple entre les gardiens d'aires protégées avoisinantes ou entre communautés voisines (voir Encadré 2.19).

Comment s'attaquer au problème ?

Les stratégies suivantes peuvent s'appliquer aux organisations qui évoluent dans des pays touchés par un conflit ou dans des pays voisins.

Jeter les bases de la communication et de la collaboration transfrontalières.

Un pays voisin peut se révéler une aide précieuse dans les situations critiques, pendant et après un conflit, surtout si la communication existe déjà. Il est souhaitable d'établir des contacts en temps de paix. Il convient également d'identifier les domaines d'intérêt commun, d'ouvrir des voies de communication, d'échanger des informations, d'instaurer la confiance et d'examiner les avantages de la collaboration. Ce processus devrait être appliqué au niveau local et national. Même en l'absence de collaboration active en temps de paix, cela préservera les possibilités de soutien et de collaboration en temps de conflit.

Surveiller le statut de la sécurité de part et d'autre de la frontière.

Il convient de recueillir des informations d'actualité par l'entremise de ces réseaux de communication, aussi bien au niveau local que national.

Surveiller l'utilisation illégale des ressources et s'efforcer de contrôler toute escalade.

Il conviendra d'intensifier les patrouilles du maintien de l'ordre et les opérations de surveillance s'il y a risque d'une augmentation des activités transfrontalières d'extraction illicite. Si elle s'avère possible, la collaboration transfrontalière avec les organismes d'application de la loi permettra d'accroître l'efficacité des contrôles (voir Encadré 2.19).

Encadré 2.19 La conservation transfrontalière dans les volcans des Virunga

Les Virunga, là où les montagnes subalpines des trois aires protégées contiguës du Rwanda, de l'Ouganda et de la RDC servent d'habitat au gorille des montagnes, sont un exemple probant de la collaboration transfrontalière. La population de gorilles circule librement de part et d'autre des frontières des trois pays. Au cours des années 80, les autorités responsables des aires protégées ont entrepris de collaborer à la conservation des gorilles et au développement du tourisme sur une base *ad hoc*. Le Programme international de conservation des gorilles (PICG) fut créé en 1991 alors que les conditions se détérioraient.

Le PICG collabore encore et toujours étroitement avec les autorités responsables des trois aires protégées dans le but de renforcer leur capacité de conservation des forêts et des gorilles face aux menaces persistantes (braconnage, déforestation et empiètement de l'agriculture) et de favoriser l'implantation d'une structure de collaboration régionale.

Au cours de la dernière décennie, les forêts ont été le théâtre de multiples combats à différentes périodes du difficile conflit. Les autorités responsables de la gestion des parcs du Rwanda et de la RDC ont été contraintes à maintes reprises de se retirer des parcs ou de certaines parties des parcs. En 1994, des camps de réfugiés furent érigés à la limite du parc national des Virunga en RDC et ceux-ci entraînèrent la déforestation substantielle des alentours. Plus récemment, alors que les forces gouvernementales de la RDC luttaient à l'est contre des troupes appuyées par le Rwanda et l'Ouganda (décrit plus en détail dans Lanjouw *et al.* 2001), l'ICCN, c'est-à-dire l'autorité responsable de la faune en RDC basée à Kinshasa, fut incapable de soutenir son personnel dans l'est du massif des Virunga. Le PICG dut intervenir pour assurer ce soutien et faciliter la collaboration entre le personnel des trois aires protégées. Il est étonnant de constater que cette collaboration s'est poursuivie au niveau local et au niveau de l'administration centrale des autorités fauniques, en dépit du contexte politique.

La collaboration transfrontalière a jusqu'à présent impliqué le contrôle des chasseurs illégaux qui franchissent les frontières, le contrôle des incendies dans les zones frontalières et la surveillance des mouvements transfrontaliers des gorilles. Des efforts supplémentaires considérables ont été déployés pour répondre à la situation de conflit. Ainsi, dans certains cas, seuls les militaires ont été autorisés à porter des armes tandis que les gardiens de parc non armés recevaient une formation et effectuaient des patrouilles conjointes avec les militaires. Ceux-ci ont à leur tour bénéficié d'une formation donnée par les autorités responsables des parcs sur l'importance écologique de la forêt, sur la santé, le comportement et la structure sociale des gorilles et sur la réglementation des parcs. Cette collaboration a fait en sorte que la présence des militaires ne nuise pas au parc et elle a permis de sensibiliser un groupe d'intérêts important.

La valeur supérieure des gorilles pour l'économie et la conservation, le dévouement sans borne du personnel gouvernemental des aires protégées et la présence du PICG sont les facteurs clés qui ont permis de préserver la population de gorilles au cours de ce conflit de longue durée et fort complexe.

Source : Lanjouw *et al.* (2001), Kalpers (2001a).

Collaborer avec les autorités, organisations et communautés appropriés pour atténuer l'impact des réfugiés qui franchissent la frontière.

En matière de planification, de mise en œuvre et de restauration des sites servant de camps de réfugiés, il est souhaitable de collaborer avec les organisations des secteurs

du secours et du développement (Section 2.2.3). Il convient de collaborer avec les communautés locales susceptibles d'héberger des réfugiés afin de renforcer leurs systèmes de gouvernance environnementale et de les aider à préserver ces ressources fondamentales pour leur avenir. Il convient également, si nécessaire, d'aider à ce que les ressources soient exploitées de manière idéale, par exemple en communiquant aux réfugiés les techniques d'utilisation optimales connues des autochtones.

Établir une nouvelle base de l'autre côté de la frontière.

Le cas échéant, des plans d'urgence devront être élaborés pour évacuer le personnel et le matériel et les mettre en sécurité de l'autre côté de la frontière, dans un pays voisin. Il faut pour cela communiquer à l'avance avec les organisations appropriées situées de l'autre côté de la frontière pour coordonner le soutien du personnel pendant son séjour là-bas. Le temps passé dans un pays voisin est l'occasion de développer des réseaux régionaux. Le soutien nécessaire à la conservation du pays en conflit doit être acheminé au moment opportun et en fonction des circonstances. Il faut être prêt à rapatrier les effectifs dès que la situation le permet afin de contribuer à la phase d'après-conflit. À titre d'exemple, pendant la guerre civile en République du Congo, le personnel, le matériel et les archives du projet Nouabale Ndoki furent évacués de l'autre côté de la frontière, en République centrafricaine, dans la réserve avoisinante de Dzanga Sangha. Le personnel se tenait là, prêt à être rapatrié à la première occasion. Lorsque l'intensité du conflit diminua, les membres du personnel franchirent la frontière en sens inverse et reprirent les opérations très rapidement (Blom et Yamindou 2001).

Rechercher les opportunités de collaboration transfrontalière au cours de la période de réhabilitation d'après-guerre.

Un pays voisin de forte capacité peut aider le secteur de conservation d'un pays émergent d'un conflit à rétablir sa propre capacité en plus de contribuer à d'autres activités pendant ce temps. À titre d'exemple, l'Afrique du Sud a soutenu la formation à différents niveaux du personnel mozambicain de la faune en vue de la réhabilitation d'après-guerre du secteur de la faune. Les populations d'animaux sauvages qui ont été décimées par la chasse d'un côté de la frontière au cours de la guerre peuvent être rétablies grâce aux mouvements transfrontaliers, une fois la chasse à nouveau sous contrôle après la guerre. Ce type d'intervention est d'ailleurs en cours de planification entre le parc national Kruger et la région avoisinante de Coutada¹⁶ au Mozambique, section de l'aire de conservation transfrontalière Gaza-Kruger-Gonarezhou (Gouvernement de la République du Mozambique, Gouvernement de la République d'Afrique du Sud et Gouvernement de la République du Zimbabwe 2000).

Rechercher les opportunités de promotion de la paix au niveau local par l'entremise d'initiatives de conservation transfrontalière et vice versa.

La collaboration transfrontalière en matière de gestion d'écosystèmes communs peut contribuer à jeter les bases d'une coopération soutenue et plus intense entre

communautés et pays voisins, à réduire les tensions et à rebâtir les communautés divisées. Cela implique les parcs pour la paix, ces aires protégées transfrontalières vouées à la conservation de la biodiversité et des ressources culturelles ainsi qu'à la promotion de la paix et de la coopération (Sandwith *et al.* à l'impression). Réciproquement, les accords de paix interétatiques peuvent devenir le tremplin du développement de la conservation transfrontalière et de la gestion transfrontalière des ressources naturelles.

Envisager l'adoption d'un code pour les aires protégées transfrontalières en temps de conflit armé.

La Commission mondiale sur les aires protégées de l'UICN a élaboré un projet de code pour les aires protégées transfrontalières en temps de paix et en temps de conflit (Sandwith *et al.* à l'impression). Il convient d'envisager son adoption, ou à tout le moins l'adoption de certains de ses éléments, pour tenter d'accroître la protection en temps de conflit. L'UICN pourra dans certains cas fournir une aide technique au niveau de l'interprétation et de l'application de ce code.

Développer des partenariats avec les différentes autorités responsables tout en privilégiant la neutralité.

Les ONG qui peuvent faire preuve de neutralité et qui travaillent au-delà des frontières peuvent parfois devenir des partenaires communs et faciliter la communication. À titre d'exemple, le PICG a pu, par l'intermédiaire de réunions et de séances de formation, promouvoir des pratiques communes de conservation de manière informelle au sein du personnel gouvernemental de conservation au Rwanda, en Ouganda et en République démocratique du Congo (Encadré 2.19).

Les problèmes transfrontaliers ne sont pas l'apanage des frontières internationales. Ils s'appliquent également aux frontières internes des pays. Le programme UNESCO/UNF, axé sur les sites du patrimoine mondial de la République démocratique du Congo, a été conçu expressément pour faire preuve de neutralité et transcender les frontières politiques internes du pays. Actuellement, ces frontières politiques font que deux aires protégées et demi appartiennent à un régime et une aire protégée et demi à un autre régime. Quant à la cinquième aire protégée, son statut varie : le plus souvent, 100 % du site est situé sur un territoire contrôlé par le gouvernement, mais dernièrement, environ 20 % du site est passé sous le contrôle des rebelles (Kes Hillman Smith, comm. pers.).

Pour de plus amples renseignements :

Kalpers (2001a) ; Kanyamibwa et Chantereau (2000) ; Lanjouw *et al.* (2001) ; Sandwith *et al.* (à l'impression) ; van der Linde *et al.* (2001).

2.3 Questions financières et de financement

Obttenir des fonds des donateurs pendant et après un conflit est un défi de taille pour les intervenants du secteur de la conservation désireux de poursuivre leurs activités. Si le conflit émerge de façon progressive, les fonds viendront à manquer bien avant le déclenchement de la guerre. Le financement peut diminuer pour de nombreuses raisons. Certains donateurs se retireront du pays pour des motifs politiques. À titre d'exemple, les pays donateurs bilatéraux peuvent se retirer si leur philosophie politique est diamétralement opposée à celle du pays récipiendaire. Les donateurs bilatéraux et multilatéraux peuvent suspendre le financement des activités qui se déroulent dans des régions passées sous le contrôle des rebelles.

De plus, plusieurs donateurs sont dirigés par des objectifs et ils s'attendent à ce que leurs investissements aboutissent à des résultats précis. Ils se refusent souvent à prendre des risques au cas où les objectifs ne seraient pas atteints en temps d'incertitude. Plutôt que de se retrouver avec des partenaires qui n'utiliseront peut-être pas les fonds de manière appropriée, les donateurs peuvent décider d'interrompre le financement si leurs partenaires réguliers à la mise en œuvre se retirent. Ils peuvent également cesser de financer les activités environnementales s'ils estiment que rien ne saurait être accompli dans les circonstances existantes ou alors si peu. Si le conflit perdure, les donateurs peuvent se retirer complètement en raison d'une certaine lassitude. En temps de conflit armé, les donateurs bilatéraux et multilatéraux peuvent également décider de réorienter leur soutien vers le financement exclusif d'activités autres telles que l'aide humanitaire et les initiatives de promotion de la juste démocratie et de la bonne gouvernance.

Pour ces raisons, le financement diminue souvent lors de l'émergence d'un conflit. Malgré cela, et si les conditions sont propices, les activités de conservation peuvent avoir un impact considérable sur les modes de subsistance et la conservation à long terme dans les régions rurales comme explicité précédemment. Il arrive très souvent que le secteur de la conservation rate une occasion d'intervenir en raison d'un financement déficient.

La présente section examine les mesures éventuelles que pourraient adopter donateurs et praticiens de la conservation pour contourner ce problème. Certains donateurs seront en mesure d'analyser les pratiques actuelles et de s'adapter à la situation. Il importe cependant que ceux qui sollicitent un financement se rendent compte des limites des donateurs en matière de souplesse. Les donateurs bilatéraux et multilatéraux ne peuvent ni l'un ni l'autre modifier leurs pratiques de manière substantielle. Par conséquent, les protecteurs de l'environnement devraient envisager la possibilité d'identifier de nouvelles sources de financement et de développer de nouvelles stratégies pour faire face à la situation. La présente section est également consacrée à la gestion financière fonctionnelle en temps de conflit.

Les questions suivantes sont examinées plus en détail :

- Le maintien du soutien financier à l'environnement
- Le développement de méthodes de financement souples et opportunistes
- La diversification de la base de financement
- La promotion de systèmes différents de gestion financière saine en temps de conflit

2.3.1 **Maintien du soutien financier à l'environnement**

Cette section vous est-elle destinée ?

Cette section s'adresse aux donateurs, aux ONG qui ont leurs propres fonds et aux partenaires des donateurs.

Quel est l'enjeu ?

Un flux de fonds constant est indispensable au déroulement de plusieurs des activités décrites dans le présent guide qui visent à atténuer les effets néfastes des conflits armés sur l'environnement. Par conséquent, il est impératif de maintenir le financement pendant et après un conflit et même, si cela est inévitable, un financement réduit.

En quoi cela est-il important ?

Dans la mesure du possible, les donateurs doivent continuer à financer leurs partenaires environnementaux pendant et immédiatement après un conflit. Les donateurs qui maintiennent leur implication et leur soutien seront mieux placés pour fournir un financement en temps opportun. Ils éviteront peut-être ainsi de perdre tous leurs investissements antérieurs au pays. Le soutien destiné aux investissements indispensables et octroyé aux partenaires de conservation est souvent (mais pas toujours) plus faible en temps de guerre qu'en temps de paix. Les risques sont par contre beaucoup plus élevés. La concrétisation des activités de financement peut cependant avoir un impact inestimable par rapport au niveau d'investissement. Le soutien des donateurs pendant cette période revêt une importance capitale, tant sur le plan financier que sur le plan psychologique. Des praticiens convaincus que les donateurs croient au bien-fondé de leurs actions nourriront plus d'espoir pour l'avenir et seront par conséquent plus aptes à faire face aux périodes difficiles et à persévérer. Même si des organisations ont quitté le terrain, les donateurs pourront financer d'autres activités connexes, telles la planification stratégique et la formation, qui permettent de se préparer à une intervention rapide dès le retour de la paix.

Le donateur sera mieux placé pour fournir au moment opportun un financement dans la période d'après-guerre s'il maintient son soutien, même réduit. Un finance-

ment efficace dans l'après-guerre peut contribuer à prévenir les pires excès au niveau du pillage des ressources au cours de la transition vers la paix (Section 1.2.6). La réforme des politiques d'après-guerre, souvent indispensable, nécessitera peut-être aussi un soutien financier et technique au niveau de sa formulation et de son application.

Comment s'attaquer au problème ?

Investir les sommes appropriées.

Les donateurs doivent reconnaître qu'il est peu probable qu'ils réalisent leurs objectifs en matière de dépenses élevées en temps de conflit. En de telles circonstances, de grandes choses peuvent être accomplies avec peu et il est sans doute plus sage d'investir de plus petites sommes à plus long terme. Si, en raison de l'envergure de leurs opérations, les donateurs ne peuvent pas verser des sommes suffisamment petites, le recours à une organisation intermédiaire pourrait être envisagé.

Identifier des approches innovatrices pour réaliser les objectifs de conservation.

Il est probablement plus simple en temps de conflit d'atteindre les objectifs de conservation en les intégrant aux objectifs sociaux et économiques, c'est-à-dire de financer des activités holistiques telles que des programmes sociaux comportant des volets environnementaux. Cela est particulièrement vrai pour le financement à des fins humanitaires. De tels projets novateurs constituent également un mécanisme de promotion de la conservation (par exemple, des ressources naturelles de base et, par conséquent, de la subsistance à long terme) même lorsque le véritable financement de l'environnement a été interrompu. Voir Encadré 2.20, sur le financement environnemental versé par USAID lors de la récente crise en RDC.

Soutenir les partenaires existants et choisir les nouveaux partenaires avec soin.

Les donateurs devraient entretenir des relations avec leurs partenaires environnementaux existants pendant et immédiatement après le conflit et, le cas échéant, assurer leur financement. En matière de sélection de nouveaux partenaires, il est impératif d'identifier les organisations crédibles qui se sont engagées à rester et à travailler à long terme dans la région. Les donateurs devraient se méfier des organisations et des individus moins crédibles, sans scrupules et opportunistes qui voudraient s'approprier des fonds sans livrer la marchandise. Il convient donc de vérifier soigneusement la crédibilité et les antécédents des applicants. Le financement aveugle d'ONG moins respectables peut créer un climat de méfiance et détruire la collaboration entre les ONG.

Encourager le partenariat.

Il pourrait s'avérer utile d'assurer le soutien financier de partenariats entre différentes organisations, notamment entre le gouvernement et les ONG ou entre les ONG locales et internationales. La création d'alliances entre les ONG de conservation et les ONG du secteur humanitaire ou du développement peut aussi être une approche efficace.

Encadré 2.20 Financement environnemental de l'USAID en RDC

Malgré l'instabilité qui régnait en RDC en 1999, l'USAID a pu financer certaines activités axées sur la forêt et la biodiversité à une époque où seules les activités humanitaires et de la santé étaient financées. Deux conditions principales ont rendu la chose possible. Bien que l'aide américaine à de nombreux secteurs fut réglementée, un mandat du congrès autorisait l'USAID à collaborer avec le gouvernement de la RDC en matière de foresterie tropicale et de biodiversité. La mission de l'USAID en RDC disposait déjà d'un mécanisme de financement grâce à ses partenaires du Central African Regional Program for the Environment (CARPE), un programme régional financé par l'USAID pour la promotion de la conservation des forêts du bassin du Congo.

Ces fonds facilitèrent le déroulement de diverses activités restreintes de collaboration avec des organisations de la RDC : le développement de la capacité, un programme de micro-financements, la préparation aux activités de paix, la collecte de données, les intrants de gestion des aires protégées, l'éducation et la formation relatives à l'environnement et l'établissement de la présence au pays du CARPE pour appuyer ces activités. Grâce à leurs mécanismes de financement, les partenaires du CARPE purent conserver les fonds sur plus d'un exercice financier et les utiliser à bon escient dès que l'occasion se présentait. Malgré un niveau de financement peu élevé (970 000 \$ US sur trois ans), ces fonds jouèrent un rôle important en matière de soutien du secteur environnemental en contribuant directement à la conservation, au développement de la capacité, à préserver la motivation et l'engagement des personnes et à préparer la paix.

Source : Diane Russell, comm. pers.

Analyser les impacts environnementaux des programmes humanitaires.

Les donateurs devraient évaluer les impacts environnementaux des programmes humanitaires qu'ils ont l'intention de financer et s'assurer que des directives environnementales sont appliquées au cours de leur mise en œuvre.

Assurer la coordination des donateurs.

La coordination des donateurs est aussi importante à ce stade qu'en temps de paix. Il est peu probable que cette coordination soit assumée par le gouvernement, les projets ou les ONG en temps de conflit et par conséquent, la communauté des donateurs doit veiller à ce qu'elle ait lieu. Ce type de forum est également l'occasion d'échanger des informations sur les derniers développements. La coordination des donateurs est particulièrement cruciale au cours de la phase de préparation à la transition vers l'après-guerre et pendant cette transition. À ce stade, la capacité de communication et de coordination du gouvernement est encore faible, mais de nouvelles opportunités de financement apparaissent progressivement. La coordination facilite l'identification des priorités et permet d'optimiser l'efficacité de l'aide en évitant tout manquement ou dédoublement au niveau du financement.

Assurer une bonne communication.

La situation peut évoluer très rapidement en temps de conflit. Les donateurs et leurs

partenaires doivent donc se tenir au courant des derniers développements et communiquer entre eux régulièrement. Chacune des parties aura son propre point de vue et des observations pertinentes à soumettre. Les partenaires devraient informer les donateurs des progrès et des obstacles à la mise en œuvre de leurs activités ainsi que des nouvelles opportunités de financement. Les donateurs devraient quant à eux informer leurs partenaires des conséquences du conflit sur le financement, y compris des conditionnalités existantes et nouvelles. Dans le même ordre d'idées, les partenaires devraient expliquer aux donateurs les conséquences qu'aurait le retrait du financement.

Pour de plus amples renseignements :

Blom *et al.* (2000) ; Blom et Yamindou (2001) ; Hart et Mwinyihali (2001) ; Hatton *et al.* (2001) ; Kalpers (2001a) ; Plumptre *et al.* (2001).

2.3.2 Développer des méthodes de financement souples et opportunistes

Cette section vous est-elle destinée ?

Cette section s'adresse aux donateurs, au personnel gouvernemental et aux ONG.

Quel est l'enjeu ?

Les besoins en matière de financement sont souvent erratiques et évoluent rapidement pendant et après un conflit. Les donateurs et leurs partenaires devraient donc développer des méthodes souples et opportunistes pour aller de l'avant.

En quoi cela est-il important ?

Les conditions peuvent évoluer rapidement en temps de conflit. Des conjonctures favorables au financement se produiront subitement et disparaîtront tout aussi rapidement. Le financement de projets directeurs à long terme n'est pas une option. Les conditions évolutives réclament un financement souple et versé rapidement (Blom *et al.* 2000). Souvent, les sommes requises seront relativement petites. Ce type de financement peut ne pas convenir aux donateurs qui opèrent en fonction de longs délais de livraison, de décaissements importants et d'une bureaucratie imposante ou aux donateurs dont les fonds doivent être utilisés selon des conditions (souvent politiques) très précises. Ce type de financement convient davantage aux donateurs ayant une tolérance élevée à l'égard du risque, des mécanismes de décaissement rapide, des niveaux et des objectifs de financement souples et qui n'imposent aucune conditionnalité politique.

Comment s'attaquer au problème ?

Accroître la souplesse des donateurs.

Les organisations de donateurs devraient, dans la mesure du possible, mettre en place des mécanismes plus souples pour accroître leur réactivité face à ce genre de situation, par exemple, autoriser la réaffectation des fonds alloués au budget d'un projet ou à une organisation partenaire. Il convient d'envisager l'élargissement des critères de durabilité établis en contrepartie d'un financement (voir Encadré 2.21). Il convient également de reculer les échéanciers de dépense des fonds et de développer des mécanismes de décaissement rapide pour les sommes restreintes de financement. Toutefois, de nombreux donateurs bilatéraux et multilatéraux éprouveront des difficultés à modifier de manière substantielle leur mode opérationnel, et dans certains cas, ils en seront incapables en raison d'une lourde bureaucratie interne ou d'un système régi par la politique. Les donateurs qui possèdent déjà une certaine souplesse opérationnelle devraient reconnaître leur avantage comparé et envisager d'accroître leur soutien dans les régions touchées par la guerre. Les fondations sont particulièrement bien placées à cet égard.

Prévoir des fonds d'urgence.

Certains donateurs d'importance ont déjà prévu des fonds d'urgence qui peuvent être exploités à des fins environnementales. À titre d'exemple, l'Union européenne a contribué au financement d'un programme d'urgence de réhabilitation du parc national Gorongosa au Mozambique (Hatton *et al.* 2001). Cependant, dans certains cas, les montants d'argent requis sont trop petits pour être versés de manière efficace par

Encadré 2.21 Élargissement des critères de durabilité utilisés par les donateurs en temps de conflit

En général, les donateurs ne défraient pas les coûts renouvelables tels que les salaires des organismes gouvernementaux et ceux-ci doivent donc être financés par des fonds de contrepartie pour assurer la durabilité. Cela n'est cependant pas toujours possible en période de conflit et d'après-conflit. En ce qui concerne le projet Institutional Capacity Building for Protected Areas Management and Sustainable Use, financé par la Banque mondiale et le Fonds pour l'environnement mondial en Ouganda, le donateur n'avait aucunement l'intention de financer les salaires. Toutefois, les rebelles attaquèrent en 1999 un groupe de touristes venus visiter le parc national de Bwindi et plusieurs autres parcs générateurs de revenus considérables furent contraints de cesser leurs activités pour des raisons de sécurité. Les recettes touristiques chutèrent de manière dramatique. La Uganda Wildlife Authority dut faire face à de graves difficultés financières à court terme. Le gouvernement de l'Ouganda et la Banque mondiale révisèrent le budget du projet pour permettre le paiement d'une partie substantielle des coûts salariaux de la UWA pour quelques années à venir (sur une base décroissante) et ainsi permettre au tourisme de renaître graduellement.

Source : Agi Kiss, comm. pers.

ces sources. Les fondations et les ONG qui disposent de fonds illimités (c'est-à-dire de leurs propres fonds ou de fonds fournis par des sources flexibles) sont beaucoup mieux placées pour octroyer des fonds de versement rapide dans le cadre de conflits. Elles peuvent octroyer des montants d'argent relativement modestes au soutien de programmes locaux spécifiques dans le but, par exemple, de donner une formation à court terme, d'acheter des radios ou d'autre matériel, de financer une étude sur les mécanismes d'atténuation des impacts environnementaux d'un camp de réfugiés ou de combler de petites lacunes au niveau du financement des dépenses opérationnelles d'un projet. Le Comité des Pays-Bas de l'UICN gère le *Tropical Forest Grant Program* qui assure le financement d'ONG locales afin qu'elles puissent entreprendre diverses activités en temps de conflit (voir Encadré 2.22).

Identifier de nouvelles opportunités.

Les donateurs et les praticiens devraient tous deux rechercher de nouveaux débouchés créés par la situation de conflit. Cela implique de se tenir au courant de l'évolution de la situation et de faire preuve de créativité. À titre d'exemple, travailler en collaboration avec les projets communautaires ou humanitaires peut créer de nouvelles opportunités de conservation. Si le personnel local de conservation n'est pas occupé à temps plein, il conviendrait peut-être de lui donner une formation pour le préparer à l'avenir. Le personnel aura besoin de compétences variées pour faire face à la période de transition qui suivra l'apparition de la paix (Section 2.1.6).

Prévoir l'octroi de fonds pour l'environnement au cours de la transition vers la paix.

Les donateurs ont tout intérêt à prévoir un financement d'urgence pour l'environnement au cours de la période de transition vers la paix. Les conditions évoluent rapidement au cours de cette période et la conjoncture n'est favorable au financement si critique des donateurs qu'à de très brefs intervalles. Ainsi, à la fin du conflit au Mozambique, alors que le contrôle officiel des ressources demeurait déficient, le secteur privé se mobilisa très rapidement et parvint à provoquer un épuisement considérable des ressources naturelles (Hatton *et al.* 2001). Pendant ce temps, les donateurs se concentraient sur les activités humanitaires à court terme et prirent beaucoup de temps à assurer le financement du secteur de l'environnement. Certains donateurs préconisent le cloisonnement des fonds (p. ex., entre le secteur du secours et celui du développement), ce qui cause des problèmes administratifs considérables s'ils désirent assurer parallèlement le soutien financier de l'environnement. Au Mozambique, quatre ans s'écoulèrent avant que le financement de l'environnement atteigne des montants significatifs et la majorité de ces fonds étaient destinées à des projets d'envergure et rigides dont les résultats se firent attendre sur le terrain (Simon Anstey, comm. pers.).

Pour de plus amples renseignements :

Blom *et al.* (2000) ; Christen et Allen (2001) ; Hart et Mwinyihali (2001) ; Hatton *et al.* (2001) et Kalpers (2001a).

Encadré 2.22 Financement d'urgence assuré par le Comité des Pays-Bas de l'UICN.

Le Comité des Pays-Bas de l'UICN (UICN-CPB) gère plusieurs programmes de subvention, y compris le Programme des forêts tropicales (TRP) et le Small Grants for Wetlands Programme, qui octroient des fonds aux ONG locales (mais pas aux ONG internationales ni aux gouvernements). Lancé en 1994, le TRP a appuyé plus de 600 projets de conservation et d'utilisation durable des forêts tropicales dans le monde, dont plusieurs dans des situations de conflit. Le financement est souple et versé rapidement. Le financement maximal pour chaque projet est de 75 000 \$U.S. De plus, le TRP est en mesure de fournir un « financement d'intervention urgente » pouvant atteindre jusqu'à 5 000 \$U.S. pour les plus petits projets qui doivent être réalisés dans l'immédiat. Les décisions sont prises dans les deux semaines.

Des projets en Sierra Leone, au Burundi, en RDC et en Colombie ont fait l'objet d'un financement en temps de conflit. En Sierra Leone, le soutien était destiné à un projet impliquant la participation d'étudiants et d'écoliers à des activités de conservation telles que la surveillance des chimpanzés. Ce projet fut une source d'expériences positives contrastant avec la situation violente à laquelle ces jeunes gens étaient confrontés dans leur vie quotidienne.

En temps de conflit, l'UICN-CPB soutient les organisations de base locales en établissant des partenariats avec elles car ces organisations poursuivent souvent leurs activités dans les zones de conflit alors que les plus grandes organisations ou les organisations internationales quittent la région et que bon nombre de leurs donateurs les abandonnent au cours de cette période. L'UICN-CPB accepte que les projets qu'il finance au cours de la guerre aient un rendement moindre en raison du conflit. Compte tenu des conditions difficiles dans lesquelles les ONG doivent souvent travailler, la nécessité de faire preuve de souplesse au niveau de la planification des projets d'ONG et des rapports de projets est confirmée. Il est arrivé plus d'une fois que du personnel travaillant à des projets soutenus par l'UICN-CPB soit tué. La flexibilité des programmes est imputable à une structure qui préconise un processus décisionnel rapide, une communication directe avec les ONG, l'accès à un vaste réseau de consultation et de référence (par l'entremise de l'UICN, des ambassades, des autres ONG locales et d'un groupe consultatif), une analyse compétente des circonstances locales, le financement de projets de courte durée et la capacité d'octroyer de petits montants de financements.

L'UICN-CPB préfère soutenir des organisations neutres qui sont capables de travailler avec les diverses parties présentes dans la région concernée. Il reconnaît que les organisations de conservation qui évoluent dans les zones de conflit jouent parfois un rôle neutralisant à l'intérieur du conflit. En outre, les ONG peuvent jouer un rôle important pendant un conflit, une fois les structures gouvernementales effondrées, et au cours de la période de réhabilitation. L'UICN-CPB sait que les ONG qui demeurent sur place dans les zones de conflit sont les yeux et les oreilles de la communauté internationale non seulement en ce qui a trait aux questions environnementales mais aussi aux enjeux humanitaires.

Son objectif premier étant la conservation de la nature, l'UICN-CPB ne finance pas les demandes de projets à caractère essentiellement humanitaire. Bien qu'il reconnaisse l'immense besoin de tels projets, l'UICN-CPB se concentre sur les aspects environnementaux tels que la réhabilitation des écosystèmes naturels.

Les sites Web www.nciucn.nl et www.wetlands.nl contiennent de plus amples renseignements sur les opportunités de financement de l'UICN-CPB.

Source : Esther Blom, comm. pers.

2.3.3 Diversifier la base de financement

Cette section vous est-elle destinée ?

Cette section s'adresse aux départements ministériels et aux ONG qui sollicitent des fonds, aux fondations et aux promoteurs de fonds.

Quel est l'enjeu ?

Compte tenu du fait que plusieurs donateurs retirent leur financement en temps de conflit, les organisations environnementales qui évoluent dans des zones prédisposées au conflit devraient diversifier leur base de financement pour s'assurer un financement adéquat pendant et immédiatement après le conflit.

En quoi cela est-il important ?

Il est probable qu'un bon nombre de donateurs plus traditionnels retirent leur financement en temps de conflit pour les raisons citées dans l'introduction de la présente section. De plus, ces donateurs mettent du temps à reprendre leurs activités de financement dans l'après-guerre. Les donateurs peuvent également établir des conditions rigoureuses en temps de conflit. À titre d'exemple, le personnel expatrié, les véhicules et le matériel financés par les donateurs peuvent être retirés à court préavis des zones en conflit ou situées près d'un conflit. Les organisations environnementales pourraient devoir diversifier leurs bases de financement en fonction des types d'activités qu'elles désirent entreprendre pendant et immédiatement après le conflit. Voici quelques objectifs généraux à cet égard :

- Accroître son indépendance financière à long terme vis-à-vis des donateurs.
- Assurer un financement de base minimum en vue d'opérations de base souples et indépendantes.
- Prévoir des fonds de réserve pour combler les éventuels besoins à court terme.

Comment s'attaquer au problème ?

Examiner la base de financement.

Les organisations devraient examiner leur base de financement bien avant que n'éclate un conflit et le faire sur une base périodique par la suite. Une analyse de la répartition du financement en fonction de ses sources devrait être effectuée au cours de cet examen. Les sources principales sont les donateurs bilatéraux et multilatéraux, les fondations, les ONG, les dons personnels (provenant de souscriptions aux ONG et de levées de fonds), l'aide des sociétés, les investissements (p. ex., les fonds en fidéicommis) et les entreprises. Les différentes sources de financement ne conviennent pas nécessairement toutes à chaque organisation. L'examen devrait porter aussi sur la

répartition des fonds selon les différentes sources afin de déceler toute dépendance excessive envers une source donnée. Il convient d'identifier les sources qui seront davantage susceptibles de maintenir leur financement pendant un conflit et celles qui préféreront se retirer. Il convient également d'identifier les conditions que chaque donateur pourrait imposer en temps de crise afin d'éviter toute surprise.

Il importe d'identifier les principaux risques et de déterminer le bien-fondé d'un remaniement de la base de financement, notamment son élargissement pour y inclure les différents types de sources et réduire la dépendance envers un seul donateur. Il faut ensuite peser le pour et le contre de tels changements en tenant compte du temps requis pour effectuer une levée de fonds et la charge administrative supplémentaire qu'implique le suivi de dépenses et de rapports distincts en présence de plusieurs donateurs.

Rechercher de nouvelles sources de financement.

Il importe de se montrer créatif quant vient le temps de trouver de nouvelles sources de financement. Voici quelques suggestions :

- Le financement provenant de donateurs régionaux pourrait être une solution si le financement national s'épuise.
- Les fonds destinés à d'autres secteurs techniques qui ont des liens précis avec l'environnement constituent une option intéressante. Dans le cas du secteur humanitaire, cela inclut le soutien des meilleures pratiques environnementales au sein des camps de réfugiés (Le HCR recommande que le financement environnemental fasse partie intégrante des levées de fonds urgents ; HCR 1998a). Quant au secteur de la démocratie et de la gouvernance, il pourrait être intéressé à promouvoir une meilleure gouvernance par l'entremise d'un contrôle adéquat et d'une utilisation rationnelle des ressources naturelles.
- Lorsque le financement bilatéral ou multilatéral devient difficile, les fondations se révéleront plus souples et imposeront moins de restrictions politiques. Pour de plus amples renseignements sur les fondations, voir l'Encadré 2.23.

Encadré 2.23 Financement octroyé par les fondations

Le Foundation Center offre une quantité importante d'informations sur une vaste gamme de fondations installées aux États-Unis. Son site Web est à l'adresse <http://fdncenter.org/>. On y trouve un moteur de recherche gratuit et un répertoire en ligne des fondations qui contient des renseignements exhaustifs sur les fondations, leur territoire géographique, leurs domaines techniques d'intérêt, le niveau de financement et autres conditions (l'inscription au répertoire en ligne était de 20 \$ par mois en 2001 ; le répertoire est également disponible sur CD-ROM). Le Foundation Center offre également une formation en collecte de fonds, y compris la soumission de projets. (The Foundation Center, 1627 K Street, NW, 3rd Floor, Washington, D.C. 20006-1708, USA)

- Financement de levier : utiliser une source de financement (même petite) pour en attirer d'autres. Si un donateur se montre confiant et fait preuve d'engagement, d'autres pourraient lui emboîter le pas.
- Les fonds en fidéicommis sont une bonne manière pour une administration régionale de cultiver une indépendance financière (voir Encadré 2.24). Ils ne constituent cependant pas une solution rapide car leur mise en place requiert en général deux ans environ. Les donateurs bilatéraux et multilatéraux peuvent utiliser cette voie pour n'effectuer qu'un seul paiement et ainsi fournir un soutien continu en temps de conflit.
- Les fonds de dotation peuvent couvrir les opérations de base des ONG et offrir une indépendance financière.
- Les ONG qui sont présentes pendant un conflit peuvent acheminer des fonds qu'elles ont recueilli au niveau international vers d'autres organisations au pays.
- Des appels d'urgence peuvent être lancés : cette stratégie peut être particulièrement efficace lorsqu'il s'agit de préserver une biodiversité d'importance internationale et particulièrement chère au grand public (par exemple, les appels d'urgence lancés par les partenaires du PICG en matière de financement de la conservation du gorille de montagne).
- Certaines activités commerciales telles que les services de consultant peuvent être une source de revenus pour une organisation (toutefois, en ce qui concerne les ONG, la section entreprise devrait être gérée séparément de la section à but non lucratif).
- L'aide du secteur privé pourra dans certaines circonstances devenir une option en temps de conflit ; le secteur privé est certes un secteur d'avenir pour le financement de la conservation en temps de paix. Cependant, certaines sociétés des plus respectables choisissent souvent de cesser leurs activités sur le terrain en temps de conflit et seules les moins scrupuleuses demeurent opérationnelles. Il convient de s'interroger : est-il possible de demeurer neutre et intègre, sans faire de compromis, lorsque l'on accepte des fonds du secteur privé ?

Pour de plus amples renseignements :

Fowler (1997) ; Fonds pour l'environnement mondial (1998) ; Spergel (2001) ; et HCR (1998a).

Encadré 2.24 Fonds en fidéicommiss, autres sources de financement et de conflit

L'établissement de fonds en fidéicommiss est un processus spécialisé et documenté notamment dans le Fonds pour l'environnement mondial (1998) et Spergel (2001). Certaines stratégies visant à garantir le maintien de l'aide à la conservation pendant et après le conflit par le truchement de fonds en fidéicommiss sont proposées ci-dessous. Bien qu'elles n'aient jamais été vérifiées dans la pratique, d'autres formes innovatrices de financement pendant et après un conflit sont également proposées.

- Favoriser des fonds étrangers domiciliés à l'extérieur du pays et en devise forte. Éviter de détenir des montants importants en monnaie locale (p. ex., un fonds affecté à la nature pour la conversion de la dette) car la monnaie nationale est souvent confrontée à une dévaluation ponctuelle et une forte inflation en temps de conflit. Les fonds ne doivent être convertis en monnaie locale que selon les besoins.
- Inclure des gens de l'extérieur lors de la sélection des membres du Conseil d'administration du fonds en fidéicommiss, constituer le fonds de manière à ce que le conseil puisse rester neutre et qu'il respecte les objectifs de conservation, et réduire au minimum les possibilités que le fonds soit utilisé à des fins politiques ou pillé sans scrupules pendant le conflit.
- Envisager l'établissement d'un fonds en fidéicommiss de type « fonds d'amortissement » pour soutenir une activité particulière en temps de conflit (p. ex., soutenir la gestion des aires protégées pendant le conflit jusqu'à la résurrection du financement gouvernemental). Ces fonds sont tous destinés à être utilisés pendant le conflit. Ce fonds s'apparente au financement d'urgence proposé dans la Section 2.3.2, mais il est par contre établi en fonction d'une situation précise et les fonds demeureront investis jusqu'à ce qu'ils deviennent nécessaires. Les fonds devraient être placés à l'extérieur du pays et contrôlés par des établissements étrangers autonomes et neutres.
- Exploiter les opportunités de conservation par effet de levier en temps de guerre. À titre d'exemple, il peut être possible de faire l'acquisition de terres riches en biodiversité à bien meilleur prix pendant la guerre qu'en temps de paix. Dans le même ordre d'idées, il peut être possible de verser des sommes d'argent relativement petites à des propriétaires fonciers privés (à court d'argent) pour instaurer sur leurs terres des pratiques de conservation à long terme ou de racheter des concessions minières ou d'exploitation forestière à des prix nettement en baisse. Il convient cependant de soupeser les avantages et les risques : ces transactions seront-elles considérées valides par le régime au pouvoir une fois le conflit terminé ?
- Dans les régions prédisposées aux conflits et où les mécanismes de financement de la conservation dépendent d'un apport de fonds renouvelables (p. ex., les frais touristiques, comme c'est le cas pour le fonds en fidéicommiss du Bwindi en Ouganda), il serait sage de mettre de côté de cinq à vingt pour-cent des revenus gagnés au cours d'une année normale pour constituer un tampon (c.-à-d. un fonds de réserve) qui pourra être utilisé pendant le conflit lorsque, selon toute probabilité, les revenus s'épuiseront.
- Dans le même ordre d'idées, il pourrait être souhaitable d'autoriser l'utilisation d'une partie du capital d'un fonds de dotation, dans des conditions d'urgence précises, et de prévoir son réapprovisionnement par la suite. Un tel plan devrait être décrit en détail dans la charte légale ou les règlements administratifs du fonds.

Source : Barry Spergel, comm. pers.

2.3.4 Favoriser des systèmes de saine gestion financière pour faire face aux situations de conflit

Cette section vous est-elle destinée ?

Cette section s'adresse aux organisations qui doivent travailler directement en situation de conflit ou immédiatement après un conflit.

Quel est l'enjeu ?

Les systèmes locaux de gestion financière des organisations sont souvent perturbés pendant et immédiatement après un conflit. Les organisations doivent alors adapter leurs systèmes financiers existants ou en développer de nouveaux si elles souhaitent poursuivre leurs opérations.

En quoi cela est-il important ?

Les systèmes bancaires peuvent devenir chancelants voir même s'effondrer complètement. Cela s'est d'ailleurs produit en RDC de l'est juste avant le déclenchement des conflits (Wabbes Candotti 2000). Les paiements au comptant en devises fortes pourraient devenir la seule manière de poursuivre les opérations si la monnaie locale perd de sa valeur. L'effondrement des systèmes financiers traditionnels menace la sécurité des membres du personnel qui manipulent les fonds et accroît la dépendance envers l'intégrité, l'engagement et les compétences de ce personnel en matière de gestion financière. L'apport continu de fonds demeure néanmoins indispensable au soutien des opérations durant cette période. Les organisations doivent par conséquent planifier et développer de nouveaux systèmes financiers, ou adapter les systèmes existants, pour s'assurer que leurs opérations bénéficient d'un flux de fonds sûr.

Comment s'attaquer au problème ?

Planifier à l'avance d'autres systèmes financiers possibles.

Il ne faut pas attendre le déclenchement des conflits. Il convient de prévoir des plans d'urgence pour la gestion et le transfert des fonds et d'impliquer le personnel de par et d'autre dans l'identification des solutions les plus pratiques. Il faut également prévoir des plans d'action alternatifs au cas où le plan principal échouerait. Il importe de s'assurer que toutes les personnes concernées connaissent pleinement la teneur de ces plans.

Accorder la préséance au maintien de la rémunération du personnel.

Cette question a déjà été abordée dans la Section 2.1.3 ; le maintien des paiements salariaux est primordial (Plumptre *et al.* 2001).

Maintenir une réserve de caisse d'urgence.

Les organisations environnementales devraient s'efforcer de maintenir une réserve de caisse d'urgence locale en cas de problèmes logistiques au niveau de l'accès à des fonds et de leur transfert en temps de crise. Cela s'applique aussi bien aux bureaux nationaux qu'aux projets sur le terrain. Il est impératif d'identifier une manière sûre de détenir ces fonds. En l'absence de banques locales ou si celles-ci sont peu fiables, il faudrait alors envisager de conclure des ententes avec d'autres organisations telles qu'entreprises locales, ONG ou organismes humanitaires. Bien qu'un coffre-fort s'avère indispensable sur un site, il faut veiller à ne pas y garder de sommes d'argent trop importantes pour ne pas mettre en danger ceux qui savent comment l'ouvrir. Les membres de personnel ne doivent en aucun cas risquer leur vie pour protéger de l'argent.

Prévoir une réserve financière en cas d'interruption de l'aide financière des donateurs.

Lorsque les temps sont difficiles, les organisations devront avoir accès à une réserve financière, si possible en devises fortes. Il convient donc d'accumuler une réserve et de la conserver dans une banque fiable ou dans un emplacement sûr et facile d'accès pour en retirer des fonds au besoin.

Prévoir d'autres mécanismes logistiques de transfert de fonds.

Si les transferts de fonds ne peuvent être effectués par le truchement de banques, il faut trouver d'autres solutions. À cet égard, les autres organisations pourraient encore une fois être d'une aide précieuse. Il convient, lorsque le personnel doit transférer des fonds, de désigner deux ou trois personnes pour les transporter et de répartir l'argent entre elles. Il faut également varier les itinéraires et les heures de transfert. Il est préférable d'utiliser un véhicule privé plutôt que le transport en commun dans les villes. Le conducteur ne doit jamais savoir qu'il s'agit d'un transfert d'argent. Tout voyage à l'extérieur du pays devrait, si possible, se faire par avion.; il faut prévoir des plans d'urgence en cas de vol retardé, et spécialement si l'on est coincé pendant la nuit avec de l'argent liquide. Il convient de réduire au minimum le nombre de personnes qui sont au courant des transferts et d'éviter de mentionner ces transferts par radio (Rogers et Sytsma 1998).

Éviter d'accumuler des fonds trop importants en monnaie locale.

Si d'importants montants de monnaie locale dorment dans des comptes bancaires locaux, il faudra s'efforcer de les convertir en devises fortes afin de se protéger contre toute dévaluation ou inflation future. Les fonds seront probablement plus en sécurité dans des banques internationales que dans des banques nationales. L'idéal serait de transférer les fonds à l'étranger, si cela est possible et si la loi autorise leur conversion et leur transfert.

Pour de plus amples renseignements :

Plumptre *et al.* (2001) ; Rogers et Sytsma (1998).

Conclusions et perspectives d'avenir

3 Conclusions et perspectives d'avenir

La communauté de la conservation est bien placée pour intervenir de différentes manières et à différents niveaux pendant des situations de conflit armé. Bien qu'il soit impossible d'éviter tous les effets néfastes des conflits sur l'environnement, il est possible d'en éviter ou d'en atténuer quelques-uns. Il importe de surveiller attentivement les conjonctures favorables qui se présenteront ici et là. En d'autres temps, il faudra attendre et se montrer patient.

Plus nous examinons la question, mieux nous comprenons la nature des impacts environnementaux et des mesures d'atténuation de ceux-ci. Les connaissances demeurent cependant incomplètes dans bien des cas. Le présent chapitre énumère les principales conclusions du guide et propose des recommandations pour l'établissement des priorités futures dans ce domaine.

3.1 Conclusions

En résumé, les principales conclusions sont les suivantes :

Flexibilité

Les besoins évoluent au cours de conflits armés et certaines activités planifiées ne peuvent être mises en œuvre dans les nouvelles circonstances. Les organisations de conservation doivent élaborer de nouvelles stratégies souples pour poursuivre leurs opérations durant de telles périodes. Elles doivent être prêtes à :

- **S'adapter à de nouvelles circonstances.** Les organisations doivent se montrer opportunistes et elles devront peut-être réorienter provisoirement leurs activités si elles désirent maintenir leurs objectifs à long terme. Elles doivent admettre qu'il n'existe pas de plan directeur et reconnaître le caractère unique de chaque situation.

- **Rectifier et intensifier les procédures de planification.** Le personnel du secteur de la conservation doit réviser les plans sur une base périodique, à la lumière des progrès accomplis, et utiliser les données recueillies au cours du contrôle des activités (Section 2.1.1) pour déterminer les changements nécessaires.
- **Renforcer la capacité du personnel local et des bureaux extérieurs.** Le développement de l'autosuffisance et la décentralisation des responsabilités, suivant le cas, et le développement d'une certaine capacité décisionnelle et d'autres compétences offriront à ces bureaux une plus grande autonomie en période d'instabilité.

Mettre en évidence les liens avec les modes de subsistance tout en favorisant les objectifs à long terme

Le premier impératif des interventions humanitaires d'urgence est de sauver des vies. Pendant et immédiatement après un conflit, l'environnement est relégué à l'arrière-plan par rapport aux préoccupations humanitaires mais une collaboration accrue entre les secteurs de l'environnement, du secours et du développement permettra souvent d'atténuer, voire même d'empêcher, plusieurs effets néfastes sans nuire au déroulement des opérations essentielles. Les organisations de conservation doivent :

- **Reconnaître que ce sont souvent les besoins fondamentaux de survie qui dictent les stratégies économiques.** En ce qui concerne les communautés locales, une plus grande dépendance envers les activités de subsistance signifie que davantage de stratégies de subsistance seront axées sur les ressources naturelles. Face à cette réalité, le secteur de la conservation est contraint d'adopter une approche élargie en matière de gestion des ressources naturelles, c'est-à-dire une approche qui privilégie à la fois la sécurité de la subsistance et la conservation de la biodiversité.
- **Déterminer les besoins des communautés** pendant et après les conflits et intégrer ces besoins aux activités de conservation.
- **Démontrer leur engagement envers le bien-être de la communauté** pour instaurer la confiance au sein de la communauté, y développer leur influence et poser les jalons de la collaboration à long terme.

Renforcer la capacité pour demeurer présent pendant un conflit et plus particulièrement immédiatement après un conflit

Il a été démontré que les organisations de conservation surmontaient mieux les périodes de crise lorsqu'elles demeuraient présentes pendant le conflit et qu'elles obtenaient même de meilleurs résultats en matière de conservation.

Il ne s'agit pas ici de recommander que le personnel demeure sur le site coûte que coûte, mais plutôt de mettre en évidence les interventions susceptibles d'accroître la sécurité et de permettre à une organisation de maintenir une présence de n'importe quel moyen alors que celle-ci aurait été impossible autrement.

Le personnel doit prendre connaissance de tous les plans d'urgence. Connaître et comprendre le contenu d'un plan d'urgence n'est cependant pas suffisant. Ce plan doit être agréé par le personnel et il convient de s'assurer qu'il est appliqué de manière adéquate. En outre, les membres du personnel doivent avoir la possibilité d'exprimer leur désaccord et de quitter s'ils le désirent. Ils ne peuvent être contraints à accepter les conséquences impliquées par le fait de rester sur place.

Voici quelques stratégies pour demeurer présent :

- **Accroître l'autonomie et l'autosuffisance des ONG locales** et renforcer leur capacité par le truchement de la formation du personnel subalterne sur le terrain. En l'absence de personnel supérieur ou d'une aide internationale, les membres du personnel subalterne pourraient être appelés à assumer l'ensemble des responsabilités et ce sont grâce à eux que les ONG locales auront la capacité nécessaire pour poursuivre leurs opérations sur les sites.
- **Rester neutre et impartial**, autant que faire se peut, pour pouvoir collaborer, le cas échéant, avec les deux côtés pendant le conflit. La neutralité peut être démontrée par une organisation qui soigne ses relations et qui instaure la confiance auprès des différents intervenants en temps de conflit, tout en faisant preuve de diplomatie et en défendant les objectifs de la conservation.

Des informations fiables et d'actualité pour analyser la situation

Les conditions peuvent évoluer rapidement pendant et après les périodes de conflit armé. Si les organisations de conservation veulent réaliser leurs objectifs avec efficacité, elles devront interpréter avec justesse les nouvelles conditions évolutives et réagir de manière adéquate, notamment en :

- **Recueillant des informations pertinentes** sur le conflit, y compris sa nature et ses causes profondes, le contexte politique, social et macro-économique, ainsi que les

informations les plus récentes sur les développements et impacts potentiels. Ces informations devraient être recueillies au niveau local, national et international par l'entremise de réseaux composés de sources fiables au sein de chaque pays et de chaque région.

- **Évaluant les menaces et les opportunités** à court terme et à long terme à la lumière des informations recueillies ci-dessus. Cela implique de prévoir l'évolution potentielle du conflit et d'en évaluer les conséquences directes et indirectes sur l'environnement et sur l'organisation.
- **Évaluant la capacité de l'organisation à réagir** à la situation, y compris l'évaluation des besoins (immédiats et à plus long terme) et l'évaluation des ressources. L'évaluation des besoins doit porter sur le personnel, la formation, le financement, le matériel, les infrastructures, les communications et la logistique. L'évaluation des ressources doit quant à elle porter sur les ressources actuelles de l'organisation.

Planification efficace

Une planification efficace et proactive est indispensable à toute préparation d'avant-crise dans le but de maintenir son efficacité en temps de crise. Une fois la crise déclenchée, il sera trop tard pour se préparer. Cela implique :

- **Une élaboration des plans d'urgence pour les périodes de conflit, y compris les périodes précédant et suivant le conflit.** Les organisations doivent adopter une approche basée sur les directives opérationnelles, l'analyse des situations d'urgence et la souplesse tactique. Elles doivent mettre en place des systèmes de communication adéquats pour assurer la circulation d'informations d'actualité entre l'administration centrale et les bureaux extérieurs pendant le conflit. En outre, des directives de sécurité doivent être élaborées pour faciliter le processus décisionnel en temps de crise, par exemple comment déterminer si le moment est venu de quitter une zone ? Qui décide ? Comment s'assurer que le personnel demeure vigilant ? Comment s'assurer que le personnel de l'administration centrale ne réagira pas de manière exagérée ? Comment déterminer qu'un retour au site ne présente aucun risque ?

Collaboration au sein des secteurs et entre ceux-ci

La collaboration avec d'autres organisations peut être une façon efficace de réaliser les objectifs de la conservation tout en répondant aux besoins plus généraux créés par le conflit armé. Cela inclut la collaboration entre les organisations du secteur de la conservation et des ressources naturelles, la collaboration avec les autres secteurs

techniques tels que le secours, la planification, le développement et la collaboration avec les secteurs de la démocratie et de la gouvernance. La collaboration au sein des secteurs institutionnels est également importante (ONG, institutions gouvernementales, communautés, donateurs, groupes provenant du secteur privé et le militaire).

Ce type de collaboration n'est ni simple ni facile. Instaurer la confiance et établir les relations indispensables à la réussite requièrent beaucoup de temps. Les éléments suivants faciliteront la collaboration :

- **Amélioration de la communication**, intensification des consultations, formation, ateliers, et planification mixte d'un plan de mesures d'urgence sont des stratégies qui facilitent l'apprentissage croisé et les échanges techniques.
- **Instaurer la bienveillance et la confiance et établir des relations en période d'accalmie** en sachant que cela requiert beaucoup de temps. Développer un langage commun entre les différents secteurs pour que les organisations puissent identifier plus facilement les centres d'intérêts communs et intégrer les différents points de vue.
- **Identifier les objectifs communs, incitatifs et contre-incitatifs**, afin d'accroître la collaboration. Démontrer au secteur humanitaire que l'environnement est bel et bien une préoccupation humanitaire et que des ressources naturelles et un environnement sain sont indissociables de la survie. Les créneaux qu'occupe chacune des organisations doivent être clairement définis, y compris les rôles et les mandats respectifs.
- **Rendre plus accessibles les informations environnementales dans les situations d'urgence**, y compris les informations relatives aux ressources naturelles, à la biodiversité et aux domaines importants sur le plan écologique.
- **Améliorer les communications entre l'administration centrale et les bureaux extérieurs**, dans tous les secteurs, afin de faciliter l'application des directives environnementales sur le terrain.

Financement continu pendant et après le conflit

Il est impératif de maintenir le financement pendant et après un conflit, même si ce financement est réduit, car les donateurs seront ainsi mieux placés pour fournir un financement en temps opportun et ils éviteront peut-être de perdre tous leurs investissements antérieurs au pays. Les risques sont beaucoup plus élevés en temps de conflit mais la concrétisation des activités de financement peut avoir un impact inestimable par rapport au niveau d'investissement. Les stratégies de financement sont les suivantes :

- **Assurer un soutien continu et souple pendant le conflit et plus particulièrement immédiatement après le conflit.** Il faut souligner que de modestes montants destinés à couvrir la rémunération du personnel sur le terrain, les dépenses opérationnelles de base et le matériel mobile suffiront à maintenir une présence.
- **Tenir les donateurs au courant des développements sur le terrain.** Il convient de communiquer aux donateurs des informations d'actualité recueillies sur le terrain afin que ceux-ci puissent prendre des décisions éclairées quant aux risques et aux opportunités.
- **Si nécessaire, identifier de nouvelles sources de financement,** telles que les fondations privées, au cas où le financement bilatéral ou multilatéral serait interrompu. Mettre en place dans toute la mesure du possible des mécanismes de financement.
- **Prévoir des mécanismes de financement d'urgence** pour le maintien et le transfert des fonds en temps de conflit, par exemple, l'acheminement des fonds par le truchement d'ONG locales.
- **Réorganisation, mise en valeur et langage adapté.** Des efforts supplémentaires de mise en valeur doivent être déployés afin que les programmes environnementaux puissent démontrer leur pertinence en temps de conflit. Ces programmes doivent être créatifs et novateurs et, dans certains cas, leur langage devra être modifié.

Concilier pratiques de subsistance à long terme et besoins immédiats en matière de ressources naturelles, pendant et après le conflit

L'environnement est particulièrement vulnérable au cours du conflit et de la période qui suit immédiatement le conflit et, relégué à l'arrière-plan des priorités, peu d'attention lui est accordée. Durant cette période, les autorités gouvernementales ne disposent plus des liquidités dont elles ont tant besoin pour financer le conflit, relancer l'économie ou rembourser les dettes de guerre. Le fait que la période d'après-guerre soit souvent synonyme de confusion et de piètres communications entre les ministères du gouvernement d'une part et entre ces mêmes ministères et les secteurs techniques d'autre part, vient compliquer les choses. Ces défis demandent des mesures efficaces y compris de nouvelles approches pour atteindre les objectifs de conservation. En voici quelques exemples :

- **Aborder la conservation du point de vue économique et du développement,** par exemple en contribuant à la réhabilitation des infrastructures et du développement pour générer des revenus qui serviront par la suite à financer les activités de conservation.

- **Collaborer avec le secteur privé** pour promouvoir des pratiques sociales et environnementales responsables, particulièrement en ce qui concerne l'extraction des ressources naturelles dans l'après-guerre.
- **Sensibiliser les intervenants aux conséquences à long terme de l'épuisement des ressources** et participer, dans la mesure du possible, au processus décisionnel.
- **Rechercher les interventions à court terme les moins dommageables.**

Appuyer l'élaboration des politiques et de la législation d'après-guerre

Souvent, la période d'après-guerre est l'occasion pour certains pays de moderniser leurs politiques obsolètes ou inadéquates. Cependant, bien que les réformes politiques puissent susciter l'enthousiasme au cours de la période d'après-guerre, la capacité de formuler et de mettre en œuvre de telles réformes est souvent déficiente. D'autre part, il arrive souvent que la capacité de certains pays dans le secteur des ressources naturelles et de l'environnement soit fondamentalement défailante, même en temps de paix. Les ONG et les donateurs pourront contribuer à ce processus en :

- **Transmettant de l'information** qui servira de fondement à l'élaboration des politiques (p. ex. les données relatives à la biodiversité, aux ressources naturelles et à l'utilisation de celles-ci par la communauté).
- **Renforçant les capacités d'établissement des politiques** (p. ex., organiser des cours abrégés de formation et des voyages d'études dans d'autres pays afin que les responsables des orientations politiques puissent observer l'application de politiques différentes).
- **Soutenant financièrement la réforme des politiques** et en favorisant un processus décisionnel équitable et transparent. L'élaboration de nouvelles politiques démontre aux donateurs que des stratégies ont été développées en prévision de l'avenir, ce qui peut aider à attirer un financement additionnel.

3.2 Recommandations pour l'établissement de priorités futures

Plusieurs partenaires ont collaboré au projet Conflit armé et environnement du BSP dans le but d'identifier les effets néfastes des conflits armés sur l'environnement, de sensibiliser les intervenants à ces effets et d'identifier les stratégies appropriées pour atténuer ces impacts avant, pendant et après le conflit. De nombreuses autres

organisations travaillent dans ce domaine et les liens entre les conflits et l'environnement sont de mieux en mieux compris. Cependant, bien que beaucoup de travail ait été accompli, il reste encore beaucoup à faire. Les enjeux sont complexes et l'élaboration de stratégies d'atténuation en zone de conflit armé est un processus permanent. C'est pourquoi les priorités futures doivent être établies en fonction des connaissances et des expériences actuelles et s'étendre à des secteurs jusqu'à maintenant ignorés.

Un certain nombre de recommandations sont émises ci-dessous. Bien qu'elles s'adressent essentiellement aux responsables de l'élaboration des politiques et aux praticiens de la conservation, elles intéresseront également d'autres secteurs.

Collecte et analyse des informations

- **Poursuivre l'analyse en cours des effets environnementaux et étendre cette analyse aux aspects sociaux, économiques, juridiques, d'orientation et de politique.** Il convient d'élargir les initiatives existantes afin d'obtenir une vision plus globale des conflits armés et de leurs impacts sur l'environnement. Les données environnementales devraient être intégrées aux données sociales, économiques, juridiques, stratégiques et politiques applicables selon les circonstances. Ces informations serviront à évaluer les risques et les opportunités et à élaborer des stratégies d'intervention appropriées.
- **Constituer des bases de données à partir des renseignements environnementaux actuels, y compris des renseignements de référence et des principaux indicateurs écologiques,** au sein des régions et entre celles-ci, du site au paysage. L'évaluation précise des effets des conflits armés sur l'environnement ne saurait se faire en l'absence de données de base pertinentes témoignant de l'état d'une région avant le déclenchement des conflits. Il importe de développer des méthodes scientifiques plus rigoureuses et plus réalistes pour évaluer les effets néfastes des conflits armés sur l'environnement. Il convient de développer les capacités de contrôle et d'évaluation. Ces informations doivent être intégrées aux bases de données existantes.
- **Continuer à analyser la relation entre la dégradation de l'environnement et les conflits,** pour permettre aux responsables de l'élaboration des politiques et aux praticiens d'accroître leur proactivité et de s'attaquer aux impacts de la dégradation de l'environnement et des conflits ainsi qu'à leurs causes.

Communication

- **Partager informations, conclusions, enseignements et réseaux avec les différents secteurs.** Les résultats et les enseignements tirés des expériences menées dans les zones de conflit armé doivent être partagés au sein de chaque secteur et entre les

différents secteurs afin d'éviter tout dédoublement inutile. L'information doit être présentée sous un format accessible à chaque auditoire. Les résultats doivent être communiqués aux responsables de l'élaboration des politiques et aux praticiens sur le terrain. Il faut d'ailleurs s'assurer que ces informations parviennent bel et bien aux praticiens sur le terrain. Il convient de mettre sur pied un centre d'échange des informations, des expériences et des enseignements en regroupant les informations, expériences et enseignements en matière de conservation en zone de conflit recueillis au niveau local, régional et national. Il convient d'établir de nouveaux réseaux et de développer davantage les réseaux de compétences existants dans ce domaine et de constituer des listes centralisées de consultants. L'UICN est une organisation qui pourrait très bien héberger ce centre d'échange. Il serait souhaitable d'établir un gestionnaire de liste pour faciliter la communication et accroître la collaboration entre les responsables de l'élaboration des politiques, les praticiens des secteurs du secours et du développement et les organisations de conservation qui travaillent dans les régions touchées par des conflits. Il convient de mettre à profit l'expertise mondiale en matière de conservation en zone de conflit en collaborant avec les gouvernements, les ONG et les institutions de recherche des autres régions afin d'en tirer des enseignements précieux.

- **Sensibiliser le consommateur et promouvoir un comportement responsable** en examinant à la fois les facteurs liés à la demande et les facteurs liés à l'offre en matière d'extraction des ressources, et en réduisant la consommation des ressources dont l'extraction exacerbe le conflit. Il convient de collaborer avec des organismes de pression pour mettre à profit les informations de terrain et négocier la réduction du commerce illicite des ressources naturelles. Il convient de préconiser le développement d'un système de certification là où aucun n'est prévu. Il faut dans ces cas-là identifier les principaux intéressés, leurs vulnérabilités et les options qui s'offrent à eux.

Planification et développement de la capacité

- **Élaborer des directives de sécurité destinées au secteur de la conservation** aux fins de prévention des désastres, d'atténuation et de réhabilitation à partir, le cas échéant, des directives existantes. Identifier le processus approprié pour prendre les décisions difficiles dans un contexte de crise (par exemple, déterminer s'il convient de demeurer présent ou non et si oui de quelle manière, définir un rôle approprié en temps de conflit).
- **Consolider et renforcer les capacités nationales et internationales** en matière d'atténuation des impacts par le truchement de cours et d'ateliers de formation spécialisée, pendant et après le conflit. Les initiatives doivent être axées sur le

personnel local et il faut trouver des moyens de préserver le moral du personnel, même en temps de conflit et d'instabilité. Il serait souhaitable d'intégrer les résultats de l'atténuation du conflit et de ses impacts au programme des universités africaines.

- **Développer la capacité locale au niveau de la recherche et de la surveillance appliquées.** Étant donné que les ONG locales luttent souvent seules contre les impacts des conflits, il convient de leur donner une formation spécifique en matière de conflit et de conservation. Il faut adapter les outils locaux de contrôle des impacts et fournir un soutien technique afin de développer des indicateurs mesurables au niveau local (p. ex. enquêtes sur la faune et analyse de la qualité de l'eau).
- **S'adapter et exploiter la capacité existante sur le terrain** ainsi que les méthodes d'évaluation des impacts environnementaux (EIE) et leur capacité. Il convient de reporter les résultats et les enseignements dégagés des désastres et des situations de conflit armé.
- **Modifier la méthodologie d'évaluation environnementale rapide (REA)** afin de recueillir rapidement et avec efficacité les données environnementales critiques en temps de crise. Ces évaluations peuvent contribuer à déterminer la priorité des interventions et à orienter celles-ci de manière à réduire au minimum les impacts environnementaux en temps de crise (Kelly 1998).
- **Améliorer sa capacité à prévoir les effets néfastes** d'un conflit avant que celui n'éclate. Il convient d'identifier les modèles de conflits et d'impacts et de développer des indicateurs appropriés pour anticiper leur apparition. Des stratégies d'intervention proactives basées sur ces informations doivent être développées en collaboration avec les partenaires. Les résultats doivent être communiqués à l'ensemble des décideurs et des praticiens.

Mécanismes juridiques internationaux

- **Examiner les mécanismes juridiques internationaux** pour réparer les effets néfastes du conflit armé sur l'environnement. Il convient de recueillir des informations de terrain plus pertinentes afin de mieux rendre compte des dommages et de faciliter leur imputabilité. À cet égard, il faut exploiter davantage les conventions et les protocoles internationaux, comme notamment la Convention du patrimoine mondial.

3.3 Observations finales

Chaque génération doit relever le défi perpétuel de se préparer à un conflit, d'y faire face, puis de se relever. Nous ne pouvons qu'espérer que les conclusions et les recommandations contenues dans le présent guide seront utiles à tous ceux et celles qui travaillent et vivent dans des zones touchées par des conflits armés. L'émergence et la disparition des conflits n'affectent en rien la nécessité d'activités de conservation efficaces. Les organisations doivent se montrer persévérantes et faire preuve d'imagination pour identifier de nouvelles manières de poursuivre leurs activités, tout en privilégiant santé et sécurité, et pour exploiter pleinement les connaissances regroupées dans la présente publication en intégrant idées, expériences et enseignements. Nul ne possède les réponses à toutes les questions complexes et inquiétantes que suscitent les conflits, mais peut-être pouvons-nous faire des progrès considérables en partageant ces connaissances et ces expériences collectives.

Bibliographie

- Anderson, M.B. 1999. *Do No Harm: How Aid Can Support Peace or War*. Boulder, CO, USA: Lynne Rienner Publishers.
- Austin, J. E. et C.E. Bruch. À l'impression. "Legal mechanisms for addressing wartime damage to tropical forests." In *War and Tropical Forests, The Challenge of Conservation*. S. Price, ed. Binghamton, NY., USA: Haworth Press. (À paraître simultanément dans le Journal of Sustainable Forestry).
- Austin, J.E. et C.E. Bruch. 2000. *The Environmental Consequences of War*. Cambridge, Royaume-Uni: Cambridge University Press.
- Blom, E., W. Bergmans, I. Dankelman, P. Verweij, M. Voeten et P. Wit. (eds.) 2000. *Nature in War: Biodiversity Conservation During Conflicts*. Leiden, Pays-Bas: The Netherlands Commission for International Nature Protection.
- Blom, A. et J. Yamindou. 2001. *The History of Armed Conflict and its Impact on Biodiversity in the Central African Republic*. Washington, DC, USA: Biodiversity Support Program.
- CARE. 2001. "Developing the Agenda on Environment and Disasters: First Planning Workshop Report, Nairobi, Kenya, 27-29 May 2001". Nairobi, Kenya: CARE
- Christen, C. et J. Allen. 2001. *A Vested Interest: BSP Experiences with Developing and Managing Grant Portfolios*. Washington, DC, USA: Biodiversity Support Program.
- Conservation International. 2001. *From the Forest to the Sea: Biodiversity Connections from Guinea to Togo*. Washington, DC, USA: Conservation International.
- Cuny, F.C. et R.B. Hill. 1999. *Famine, Conflict and Response: A Basic Guide*. West Hartford, CT, USA: Kumarian Press.
- Cutts, M. et A. Dingle. 1998. *Safety First: Protecting NGO Employees Who Work in Areas of Conflict*. Londres, Royaume-Uni: Save the Children.
- Dabelko, G., ed. 2000. *Environmental Change and Security Project Report*. Washington, DC: The Woodrow Wilson Center.

- _____. 2001. *Environmental Change and Security Project Report*. Washington, DC: The Woodrow Wilson Center.
- de Merode, E. 1998. Protected areas and rural livelihoods: contrasting systems of wildlife management in the Democratic Republic of Congo. Thèse de doctorat. University College, Londres, Royaume-Uni.
- Dudley, J.P., J.R. Ginsberg, A.J. Plumptre, J.A. Hart et L.C. Campos. Conservation and Conflict: Effects of War and Civil Strife on Wildlife and Habitats. Dans *Conservation Biology*. À l'impression.
- Dworken, J.T. Threat assessment training module for NGOs operating in conflict zones and high-crime areas. Office of Foreign Disaster Assistance/InterAction PVO Security Task Force. N.p.
- Esty, D.C., J. A. Goldstone, T. R. Gurr, B. Harff, M. Levy, G. Dabelko, P. Surko et A. Unger. 1998. State Failure Task Force Report: Phase II Findings.
- Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge 2001. *World Disasters Report*. Genève, Suisse: Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge.
- Fédération luthérienne mondiale (LWF). 1997. *Environmental Guidelines for Programme Implementation*. Genève, Suisse: La Fondation luthérienne mondiale.
- Fonds mondial pour la nature (WWF). 2000. *Stakeholder Collaboration: Building Bridges for Conservation*. Washington, DC, USA: Fonds mondial pour la nature (WWF).
- Fonds pour l'environnement mondial. 1999. Evaluation of Experience with Conservation Trust Funds. Project Document. URL: http://www.gefweb.org/ResultsandImpact/Monitoring___Evaluation/GEF_Lessons_Notes/EnglishPLN5.pdf
- Fonseca, G.A.B. da, A. Balmford, C. Bibby, L. Boitani, T. Brooks, N. Burgess, F. Corsi, E. Dinerstein, C. Gascon, L. Hannah, J. Lovett, R. Mittermeier, D. Moyer, S. Olivieri, D. Olson, C. Rahbek, S. Stuart, et P. Williams, P. 2000. "Following Africa's lead in setting priorities." *Nature* 405: 393-394.
- Fowler, A. 1997. *Striking a Balance: A Guide to Enhancing the Effectiveness of Non-Governmental Organisations in International Development*. Londres, Royaume-Uni: Earthscan Publications Ltd.
- Global Witness. 1998. *A Rough Trade: The Role of Companies and Governments in the Angolan Conflict*. Londres, Royaume-Uni: Global Witness.

- . 1999. *A Crude Awakening*. Londres, Royaume-Uni: Global Witness.
- . 2001. *The Role of Liberia's Logging Industry on National and Regional Insecurity*. Londres, Royaume-Uni: Global Witness.
- Government of the Republic of Mozambique, Government of the Republic of South Africa, and Government of the Republic of Zimbabwe. 2000. Agreement on the Development of the Gaza-Kruger-Gonarezhov Transfrontier Park between the Government of the Republic of Mozambique, the Government of the Republic of South Africa, and Government of the Republic of Zimbabwe.
- Gurr, T.R., M. G. Marshall et D. Khosla. 2000. *Peace and Conflict: A Global Survey of Armed Conflicts, Self-Determination Movements and Democracy*. College Park, MD., USA: Center for International Development and Conflict Management.
- Ham, R. En cours de rédaction. *Caught in the Crossfire: Biodiversity and Armed Conflict in Sub-Saharan Africa*.
- Hart, T. et R. Mwinyihali. 2001. *Armed Conflict and Biodiversity in Sub-Saharan Africa: The Case of the Democratic Republic of Congo (DRC)*. Washington, DC, USA: Biodiversity Support Program.
- Hatton, J., M. Couto et J. Oglethorpe. 2001. *Biodiversity and War: A Case Study from Mozambique*. Washington, DC, USA: Biodiversity Support Program.
- Hillman Smith, K. et F. Smith. 1997. Conservation Crises and Potential Solutions: Example of Garamba National Park Democratic Republic of Congo. Document présenté dans le cadre du II World Congress of the International Ranger Federation, San Jose, Costa Rica, 25 au 29 septembre, 1997.
- Hillman Smith A.K.K., F. Smith, M. Atalia et G. Panziama. À l'impression. *War and the White Rhinos*. Oxford, Royaume-Uni: Oryx.
- Hillman Smith A.K.K., G. Mafuko. 2000. "Lessons learned so far on the World Heritage Sites of the Democratic Republic of Congo." Proceedings on The Role of World Heritage in Danger Listing in Promoting International Cooperation for the Conservation of World Natural Heritage WHC/IUCN Workshop, Amman, Jordanie. 6 au 7 octobre 2000.
- Homer-Dixon, T.F. 1994. *Environment, Scarcity, and Violence*. Princeton, NJ., USA: Princeton University Press.
- Human Rights Watch 2001. *Uprooting the Rural Poor in Rwanda*. Human Rights Watch, New York.

Integrated Regional Information Network-West Africa (IRIN-WA), Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU (BCAH), Mise à jour 1021, 19 juillet 2001.

International Famine Centre. 2000. *2000 Annual Report*. University College, Cork, Irlande.

Jacobs, M. et C. Schloeder. 2001. *Impacts of Conflict on Biodiversity and Protected Areas in Ethiopia*. Washington, D.C., U.S.A.: Biodiversity Support Program.

Kalpers, J. 2001a. *Volcans assiégés : impact d'une décennie de conflits armés dans le massif des Virunga*. Washington DC, USA: Biodiversity Support Program.

———. 2001b. *Overview of Armed Conflict and Biodiversity in Sub-Saharan Africa: Impacts, Mechanisms, and Responses*. Washington, DC, USA: Biodiversity Support Program.

Kanyamibwa, S. et O. Chantereau. 2000. Building regional linkages and supporting stakeholders in areas affected by conflicts: experiences from the Albertine Rift region. In *Nature in War: Biodiversity Conservation During Conflicts*. Leiden, Pays-Bas: The Netherlands Commission for International Nature Protection.

Kelly, Charles. 1999. "Disasters and environmental impact: a framework for rapid assessment and planning by response personnel." Proceedings of "Environmental Issues in Disaster Prevention, Preparedness and Response." Kingston University, Green Cross, Royaume-Uni. 18 mars 1999.

Kristoffersson, U. 2000. HIV as a human security issue: a gender perspective. Expert Group Meeting on the HIV/AIDS Pandemic and its Gender Implications. Windhoek, Namibie. <http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/hivaids/hivegmdoc.html>

Lanjouw A., A. Kayitare, H. Rainer, E. Rutagarama, M. Sivha, S. Asuma et J. Kalpers. 2001. *Au-delà des frontières : Gestion transfrontalière des ressources naturelles pour les gorilles de montagne de la région du Virunga-Bwindi* Washington DC, USA: Biodiversity Support Program.

Lanjouw, A. À l'impression. Building partnerships in the face of political and armed crisis. In *War and Tropical Forests, The Challenge of Conservation in Areas of Armed Conflict*. S. Price, ed., Binghamton, NY, USA: Haworth Press. (À paraître simultanément dans le *Journal of Sustainable Forestry*).

Lodhi, M. A., F. R. Echavarría, et C. Keithley. Using remote sensing data to monitor land cover changes near Afghan refugee camps in Northern Pakistan. Dans *Geocarto International* 13, 33-39.

Margoluis, R., C. Margoluis, K. Brandon, et N. Salafsky. 2000. *In Good Company: Effective Alliances for Conservation*. Washington, DC, USA: Biodiversity Support Program.

- Margoluis, R et N. Salafsky. 2001. *Is Our Project Succeeding? A Guide to Threat Reduction Assessment for Conservation*. Washington, DC, USA: Biodiversity Support Program.
- Maskrey, A. 1989. *Disaster Mitigation: A Community Based Approach*. Oxford, Royaume-Uni: Oxfam.
- Matthew, R., Halle, M., et Switzer, J. 2001. *Conserving the Peace: How Protecting the Environment Today Can Prevent Conflict and Disaster Tomorrow*. IUCN/IISD Task Force on Environment & Security. Winnipeg, Canada: Institut international du développement durable (IIDD).
- McNeely, J.A. 2000. War and Biodiversity: An Assessment of Impacts. In *The Environmental Consequences of War*. Austin, J. and C.E. Bruch, eds., Cambridge, Royaume-Uni: Cambridge University Press.
- Myers, N. 1996. *Ultimate Security: The Environmental Basis of Political Stability*. Washington, DC, USA: Island Press.
- Organisation internationale pour les migrations (OIM). 1996. *Environmentally-Induced Population Displacements and Environmental Impacts Resulting from Mass Migrations*. Genève, Suisse: OIM.
- Plumptre, A., M. Masozera, et A. Vedder. 2001. *The Impact of Civil War on the Conservation of Protected Areas in Rwanda*. Washington, DC, USA: Biodiversity Support Program.
- Price, S. (ed.). À l'impression. War and Tropical Forests, The Challenge of Conservation in Areas of Armed Conflict. Haworth Press, Binghamton, NY. (À paraître simultanément dans le Journal of Sustainable Forestry). Publication disponible pour achat à l'adresse suivante: <http://www.haworthpressinc.com>
- Programme international de conservation des gorilles (PICG/IGCP). 1999. *Manuel de sûreté et de sécurité*. Nairobi, Kenya: PICG.
- Redmond, Ian. 2001. *Coltan Boom, Gorilla Bust: The Impact of Coltan Mining on Gorillas and Other Wildlife in Eastern DR Congo*. West Sussex, UK: Born Free Foundation and Dian Fossey Gorilla Fund.
- Renner, M. 1999. *Ending Violent Conflict*. Washington, DC, USA: Worldwatch Institute.
- Reno, William. 2001. "The Failure of Peacekeeping in Sierra Leone," in *Current History*. Vol. 100, no. 646. pp. 219-225.
- Rogers C. et B. Sytsma. 1998. *A Shield about Me*. Genève, Suisse: Organisation internationale de perspective mondiale (Des copies sont disponibles pour achat à l'adresse suivante : MARXpubs@wvi.org).

- Sandwith T.S., C. Shine, L.S. Hamilton, et D.A. Sheppard. *Transboundary Protected Areas for Peace and Cooperation*. Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni: UICN. À l'impression.
- Schwartz, D.M., T. Deligiannis et T.F. Homer-Dixon. 2000. Commentary: Debating environment, population, and conflict." In *Environmental Change and Security Project Report*. G.D. Dabelko, ed. Washington, DC, USA: The Woodrow Wilson Center.
- Spergel, B. 2001. *Raising Revenues for Protected Areas: A Menu of Options*. Washington, DC, USA: Le Fonds mondial pour la nature
- Sphere Project. 1998. *Humanitarian Charter and Minimum Standards in Disaster Response*. Genève, Suisse: The Sphere Project.
- Squire, C. 2001. *Sierra Leone's Biodiversity and the Civil War*. Washington, D.C., U.S.A.: Biodiversity Support Program.
- Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI). 2001. *SIPRI Yearbook 2001*. Solona, Suède: SIPRI.
- Tarasofsky, R. G. 2000. Protecting specially important areas during international armed conflict: a critique of the IUCN draft convention on the prohibition of hostile military activities in protected areas." Dans *The Environmental Consequences of War: Legal, Economic, and Scientific Perspectives*. J. Austin et C.E. Bruch, éd., Cambridge, Royaume-Uni: Cambridge University Press.
- Trefon, T. 2001. The social cost of conflict in the Democratic Republic of the Congo: Crisis, population, environment, renewal. Document présenté au Comité norvégien pour l'Afrique. Oslo, Norvège, 28 mars 2001.
- Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR). 1996a. *Directives environnementales*. Genève, Suisse: HCR.
- . 1996b. Refugees and the Environment in Africa: Proceedings of workshop sponsored by the Bureau du coordonnateur principal des affaires environnementales de Dar-es-Saalam, Tanzanie, 2 au 5 juillet 1996. Genève, Suisse: UNHCR.
- . 1998a. *Key Principles for Decision-Making*. Genève, Suisse: UNHCR.
- . 1998b. *Environmental Guidelines: Forestry in Refugee Situations*. Genève, Suisse: UNHCR.
- . 1998c. *Refugee Operations and Environmental Management: Selected Lessons Learned*. Genève, Suisse: UNHCR.

———.1998d. *Environmental Guidelines: Domestic Energy in Refugee Situations*. Genève, Suisse : UNHCR.

———. 2001. <http://www.unhcr.org>

Organisation des Nations Unies (UN). 2001. “Report of the Panel of Experts on the Illegal Exploitation of Natural Resources and Other Forms of Wealth of the Democratic Republic of the Congo.” New York, New York: United Nations. Rapport disponible sur Internet à l’adresse suivante : http://www.un.org/News/dh/latest/drcongo.htm#_msocom_2

Uvin, P. 1998. *Aiding Violence*. West Hartford, CT: Kumarian Press.

van der Linde, H. *et al.* 2001. *Au-delà des frontières : Gestion transfrontalière des ressources naturelles en Afrique subsaharienne*. Washington DC, USA: Biodiversity Support Program.

Wabbes Candotti, S. 2000. “The evolving role of an international conservation organisation in times of war: WWF in the Democratic Republic of Congo.” Dans Blom *et al.* (éd..) 2000. *Nature in War: Biodiversity Conservation During Conflicts*. Leiden, Pays-Bas: The Netherlands Commission for International Nature Protection.

Winterbottom, R. et L.A. Neme. 1997. *Environmental Flashpoints in Sub-Saharan Africa*. Washington, DC, USA: International Resources Group, Ltd.

Yaffee, S.L. et J. Wondolleck. 2000. Making Collaboration Work. In *Conservation Biology in Practice*. Vol. 1, No. 1. 17-19, 22-25.

Remarque : Les études de cas, documents, rapports et publications relevant du projet Conflit armé et environnement du BSP peuvent être consultés sur Internet à l’adresse suivante : <http://www.BSPonline.org>

Communications personnelles citées dans le présent document :

Simon Anstey, Centre for Applied Social Sciences, Université du Zimbabwe

Jay Austin, Environmental Law Institute (ELI)

Esther Blom, UICN – Comité des Pays-Bas

Ben Campbel, anciennement de l’Organisation mondiale de perspective mondiale (WorldVision)

Virgilio Garcia, Safrique, Mozambique

Terese Hart, Société pour la conservation de la faune (WCS)

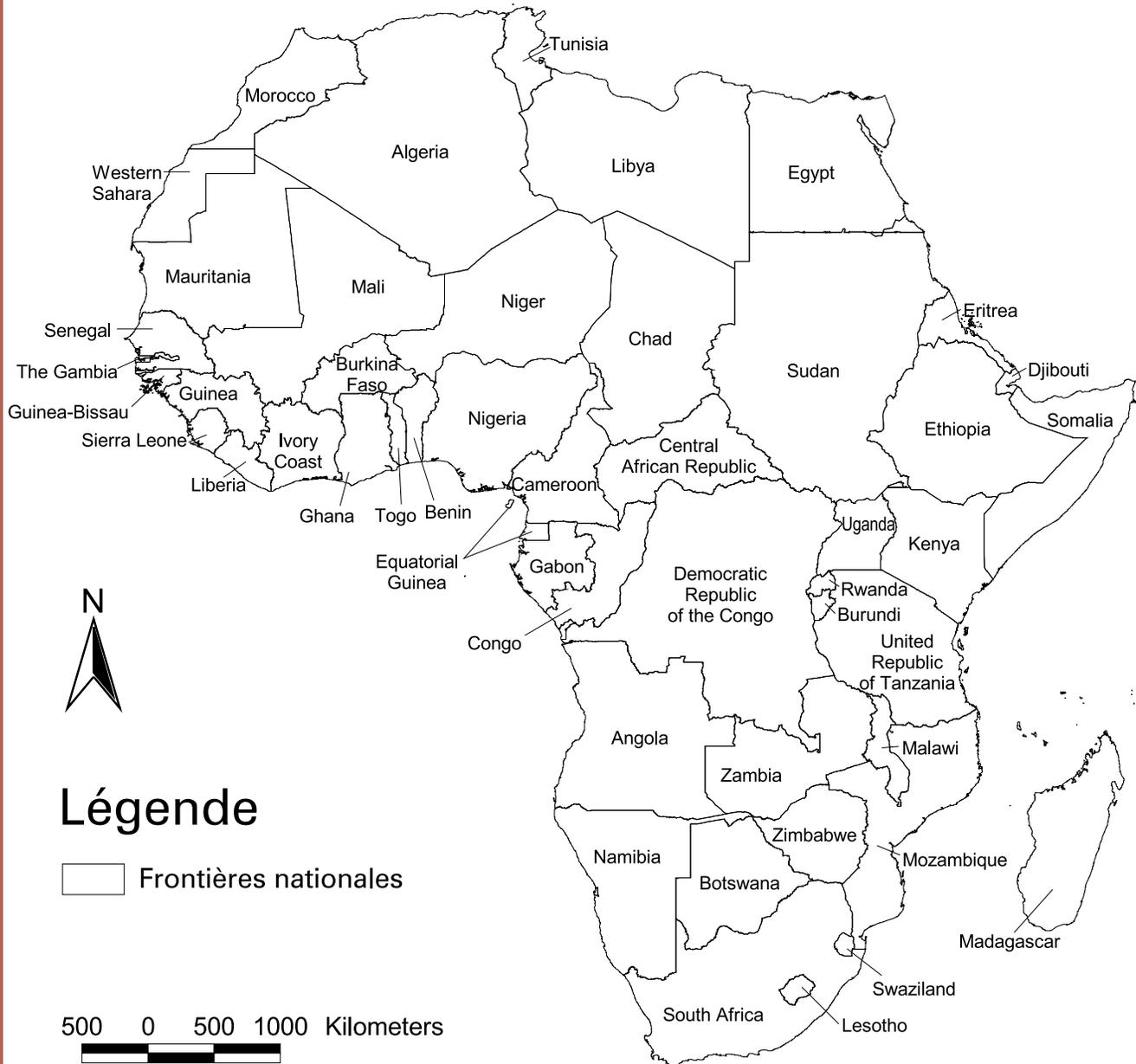
Valerie Hickey, Biodiversity Support Program (BSP)

Kes Hillman Smith, Fondation UNESCO/Organisation des Nations Unies pour le programme RDC

Agi Kiss, Banque mondiale
Marion Pratt, Office for Foreign Disaster Assistance (OFDA)
Louis Putzel, Search For Common Ground
Karine Rousset, Integrated Rural Development and Nature Conservation (IRDNC)
Diane Russell, anciennement de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)
Trevor Sandwith, anciennement du KwaZulu-Natal Nature Conservation Service
Steve Smith, anciennement de Refugees International
Christine Spade, World Wildlife Fund-US (WWF-US)
Barry Spergel, Fonds mondial pour la nature – États-Unis (WWF-US)
Theodore Trefon, Brussels Centre of African Studies, Free University de Bruxelles
Harry van der Linde, Biodiversity Support Program (BSP)
Sylvie Wabbes Candotti, anciennement du Fonds mondial pour la nature – East African Regional Program Office (EARPO)

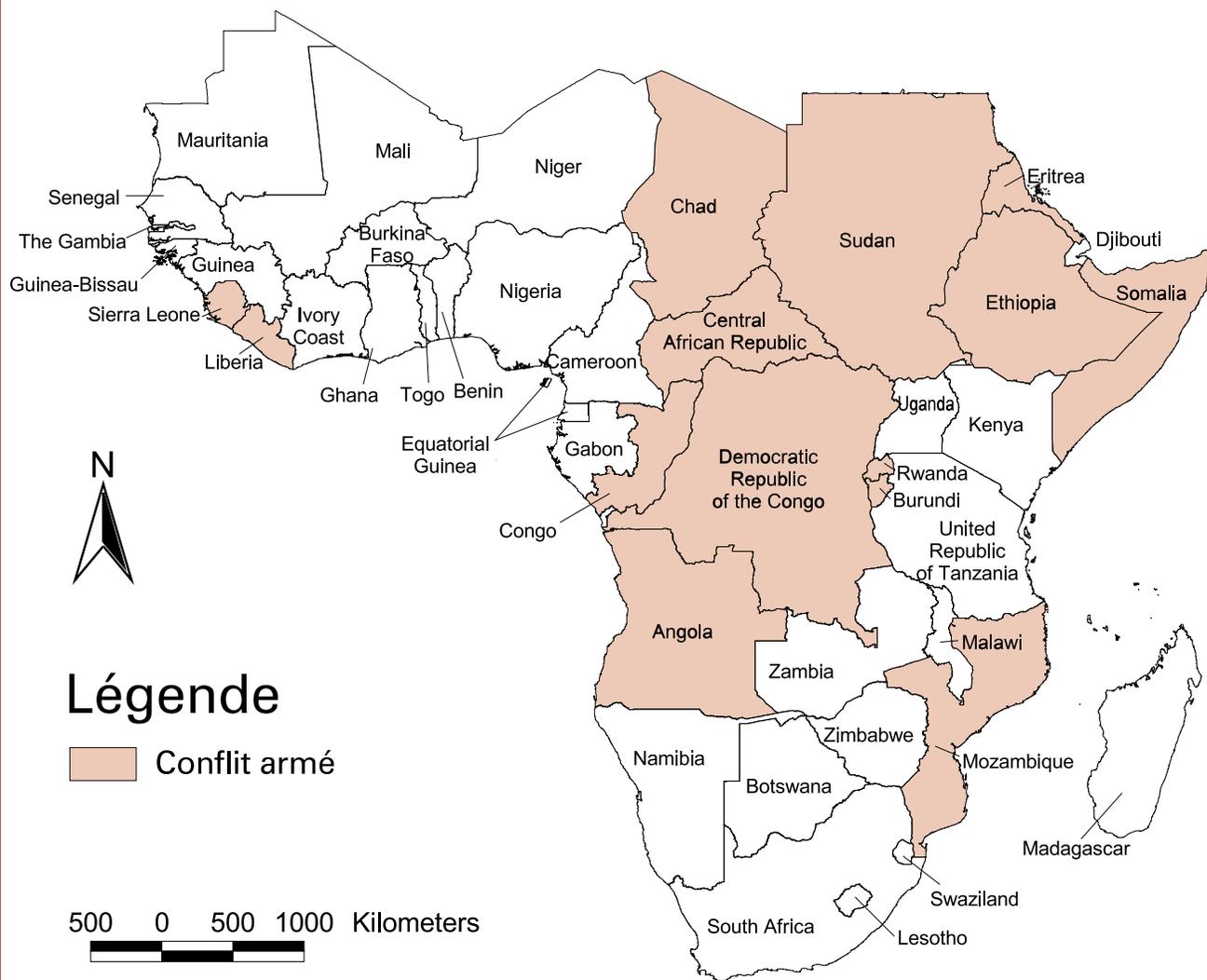
Cartes

CARTE 1 — PAYS AFRICAINS



Données de base : ESRI. 1993. Carte mondiale numérique. Redlands, CA: Institut de recherche pour l'environnement.

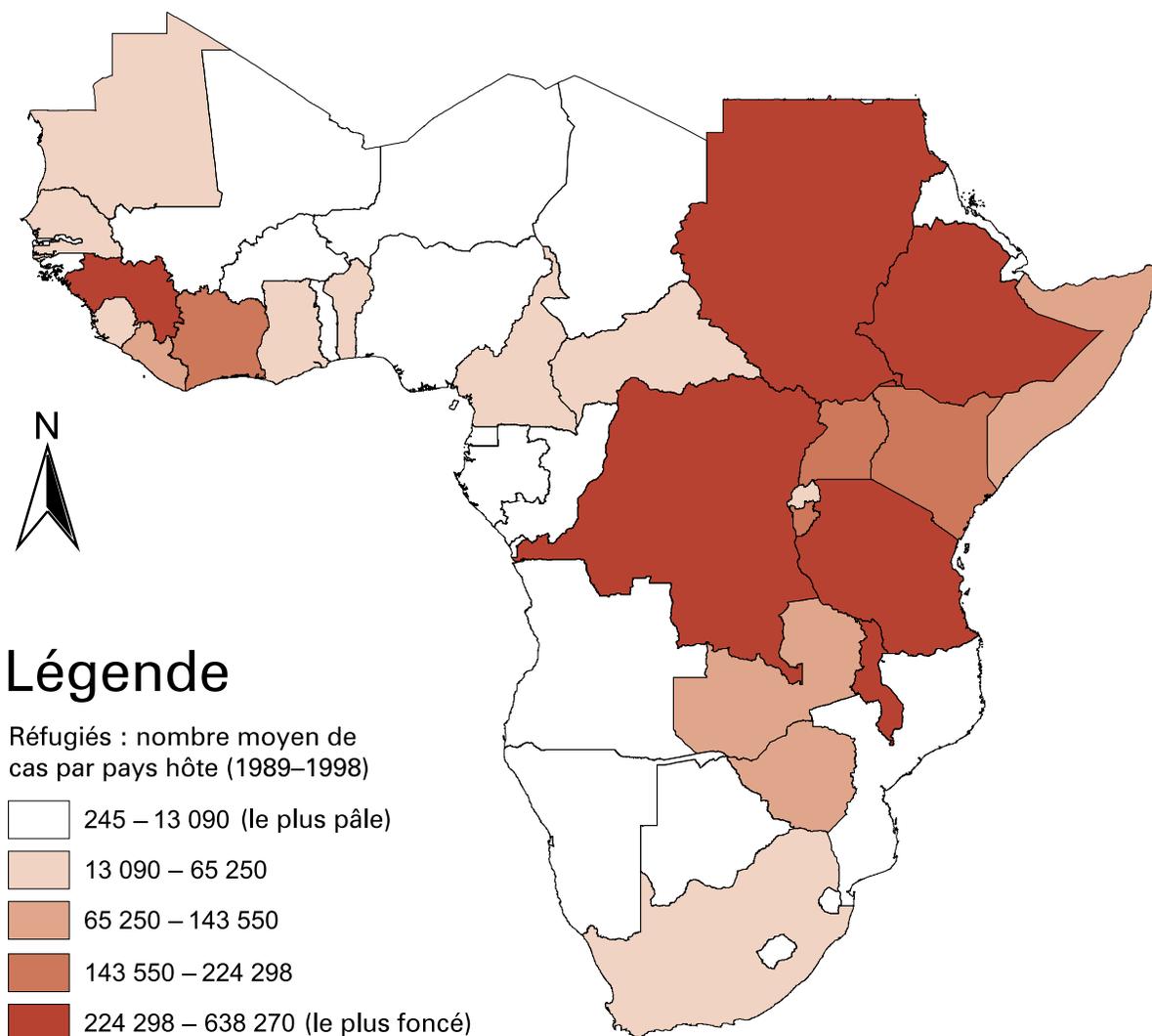
CARTE 2 — PAYS AFRICAINS VICTIMES DE CONFLITS ARMÉS ENTRE 1990–2000



Données de base : ESRI. 1993. Carte mondiale numérique. Redlands, CA: Institut de recherche pour l'environnement.

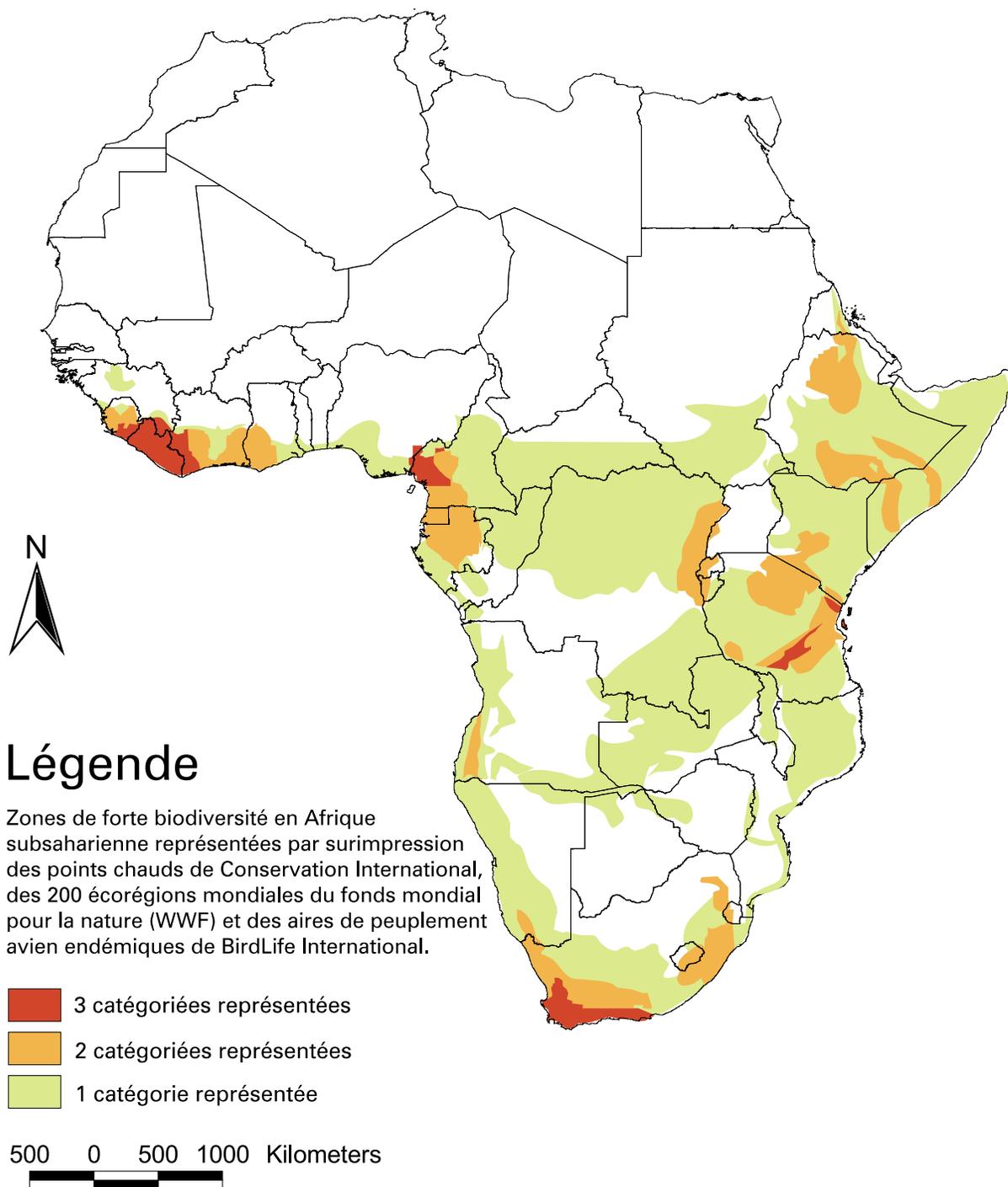
Données sur les conflits : Rebecca Ham

CARTE 3 — PAYS AYANT HÉRBERGÉ DES RÉFUGIÉS AU COURS DES 10 DERNIÈRES ANNÉES



Données de base : ESRI. 1993. Carte mondiale numérique. Redlands, CA: Institut de recherche pour l'environnement.
Données sur les réfugiés : UNHCR (2001).

MAP 4 — AIRES DE FORTE BIODIVERSITÉ EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE



Données de base : ESRI. 1993. Carte mondiale numérique. Redlands, CA: Institut de recherche pour l'environnement.

Données sur la biodiversité : da Fonseca, G. A. B. *et al.* (2000)

